







# CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire de Saint-Cyr Mère Boitier

FN	Ή	'n	R

La communauté de communes de Saint-Cyr Mère Boitier

Représenté par Monsieur Jean-Marc MORIN, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 14 décembre 2021,

Ci-après désigné par « La Communauté de communes de Saint-Cyr Mère Boitier »,

D'une part,

ET

### L'État,

Représenté par Monsieur Julien CHARLES, Préfet de Saône-et-Loire, Ci-après désigné par « l'État » ;

### Le Conseil Départemental,

Représenté par Monsieur André ACCARY - Président

Ci-après désigné par « Le Conseil Départemental »;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

# Table des matières

Préambule	P3
Article 1 - Objet du contrat	Р3
Article 2 – Ambition du territoire	P6
Article 3 – Orientations stratégiques	P7
Article 4 – Plan d'actions	P7
Article 5 - Modalités d'accompagnement en ingénierie	P9
Article 6 – Engagement des partenaires	P10
. Article 7 – Gouvernance	P12
Article 8 – Suivi et évaluation	P13
Article 9 – Résultats attendus	P14
Article 10 – Entrée en vigueur	P14
Article 11 – Evolution et mise à jour	P14
Article 12 – Résiliation	P14
Article 13 – Traitement des litiges	P14
Annexes	P15
Annexe 1 – Orientations stratégiques	
Annexe 2 – Fiches actions	
Annexe 3 – Maquette financière	
3-1. Maquette financière 2021  Annexe 4 – Délibération du Conseil de la Communauté de	
communes Saint-Cyr Mère Boitier en date du 14 décembre 2021	
Communico Dame dja tisero Bantar en ante an 1. decembro 1911	

Verston au 10 décembre 2021 - Préf CRTE SCMB 2/16

### **Préambule**

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

### Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

#### Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de Saint-Cyr Mère Boitier autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le CRTE de Saint-Cyr Mère Boitier s'inscrit dans la continuité du Contrat de ruralité du Pays Sud Bourgogne, puis du PETR Mâconnais Sud Bourgogne.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2020-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

### 1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de Saint-Cyr Mère Boitier et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 par fusion des ex-Communautés de communes de Matour et sa Région et du Mâconnais Charolais, la Communauté de communes Saint-Cyr Mère Boitier est située en Région Bourgogne Franche-Comté – département de Saône-et-Loire, en limite du département du Rhône.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et la création de la commune nouvelle de Navour Sur Grosne, la Communauté de communes Saint-Cyr Mère Boitier regroupe **7 990 habitants** dans 16 communes autour des 4 Bourgs-centres de Dompierre les Ormes – Matour – Pierreclos et Tramayes, sur 257 km, soit une densité de 31hab/km².

Classée en ZRR/montagne, le territoire de la Communauté de communes Saint-Cyr Mère Boitier bénéficie ainsi des mesures fiscales et sociales transcrites au CGI ou au CGCT par la loi et ses décrets d'application. Le dispositif permet aussi de bénéficier du soutien spécifique des Agences de l'Eau avec des taux de subvention allant jusqu'à 70% pour l'eau et l'assainissement.

Située au sud du département de la Saône-et-Loire, aux portes de la région Bourgogne, la Communauté de communes Saint-Cyr Mère Boitier s'inscrit dans la continuité des monts du Beaujolais avec des points culminants à 771m (Mont Saint Cyr) et 758m (Signal de la Mère Boitier).

Parcourue au nord par la RCEA (RN79), axe structurant qui le relie rapidement par l'A6 aux agglomérations mâconnaise et lyonnaise, le territoire se situe ainsi à 30 km de Mâcon et 80 km de Lyon. La proximité de ces pôles actifs, conjuguée à la qualité de vie locale où la ruralité reste dominante dans une économie diversifié contribue à forger l'attractivité du territoire.

#### 2 398

Le nombre d'emplois présents pour la CC Saint Cyr Mère B. entre CM, soit 0,7 emploi pour un actif.

### 1 485

Le nombre d'entreprises présentes dans l'EPCI (y compris auto-entreprises), dont 199 créées après le 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

#### 7 990

La population légale au 1° janvier 2020, soit 152 habitants par rapport à 2012.

#### 66

Le nombre de naissances en 2018 pour la CC Saint Cyr Mère B. entre CM contre 87 décès.



La Communauté de communes Saint-Cyr Mère Boitier a signé :

- > le 18 juin 2021 un protocole d'engagement/convention d'initialisation du Contrat de Relance et de Transition Écologique
- ➤ le 5 juillet 2021 la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » au côté des centres-bourgs de Dompierre les Ormes, Matour, Pierreclos et Tramayes

Dans la continuité de l'ex-CC de Matour et sa Région, la Communauté de communes Saint-Cyr Mère Boitier est engagée depuis 2013 dans la démarche « Territoire à Energie Positive » qui a pour objectif à long terme de réduire au maximum les besoins énergétiques du territoire en améliorant l'efficacité et la sobriété énergétique des bâtiments, des transports, des activités économiques, et de produire de plus en plus d'électricité etc...

#### • Un "TEPos"

La Communauté de Communes Saint-Cyr fait partie des Collectivités accompagnées par l'ADEME et la Région BFC au sein du programme « Territoire à Énergie Positive » qui bénéficie d'un accompagnement pour réaliser un état des lieux et identifier les priorités, mobiliser les acteurs du territoire et mener un plan d'action adapté.

#### Un "TEPCV"

Labellisée « **Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte**» en 2015 par l'Etat, la Communauté de Communes a fixé 5 objectifs stratégiques :

Aménager les bourgs, rénover le bâti communal, loger les personnes âgées et les nouveaux ménages

Accompagner les habitants dans la réhabilitation de leurs logements à travers le programme « Habiter mieux » et l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat;

TERRITORE A ÉNERGE POSITIVE POUR LA GROSSANCE VERTE REMIÈRE DE LE TEMPONT ÉNERGISTE ET ALBERT

🛮 Promouvoir les formes de mobilité douce par le développement du Transport à la Demande et du covoiturage ;

Accompagner le développement des filières locales non délocalisables ;

Préserver les ressources (eau, bocage, paysages...);

La Communauté de communes Saint-Cyr Mère Boitier a la caractéristique d'avoir deux Plans Locaux d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur son territoire :

- Le PLUI de l'ex-CC de Matour et sa Région, applicable depuis le 14 octobre 2016 sur les communes de : La Chapelle du Mont de France, Dompierre les Ormes, Matour, Montmelard, Navour Sur Grosne, Saint Pierre le Vieux, Trambly, Trivy, Vérosvres. Une nouvelle actualisation est en cours.
- Le PLUi de l'ex-CC du Mâconnais Charolais à l'étape projet qui devrait être applicable prochainement sur les communes de : Bourgvilain, Germolles sur Grosne, Pierreclos, Saint Léger sous la Bussière, Saint Point, Serrières et Tramayes.

D'autre part un SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) du Mâconnais Sud Bourgogne est depuis 2019 en cours d'élaboration par le PETR Mâconnais Sud Bourgogne entre les quatre intercommunalités qui composent le PETR Mâconnais Sud Bourgogne: Mâconnais Beaujolais Agglomération et les Communautés de communes du Clunisois, du Mâconnais-Tournugeois et de Saint-Cyr Mère Boitier.

La Communauté de communes Saint-Cyr Mère Boitier travaille depuis de nombreuses années avec l'association Villages Solidaires en Charolais Mâconnais¹ sur de très nombreux thèmes touchant aux services à la personne. Après avoir reçu un agrément de Maison de Service au Public, l'association a été labellisée France Services sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

https://www.scmb71.com/villages-solidaires/qui-sommes-nous

### Article 2 - Ambition du territoire de Saint-Cyr Mère Boitier

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

### Conforter le développement qualitatif d'un territoire d'accueil

Entre Mâconnais, Charolais et Beaujolais, la Communauté de communes Saint-Cyr Mère Boitier (CC SCMB) occupe une situation géographique privilégiée entre ville et campagne, à proximité de l'agglomération Mâconnaise; de Cluny et à 20' de la gare TGV de Mâcon - Loché.

Dans un cadre de verdure et de monts boisés culminants à 771 mètres (Mont Saint Cyr) et 758 mètres d'altitude (Signal de la Mère Boitier), le territoire communautaire est un bassin de vie de 257km² traversée par la RCEA (RN79) dont l'attractivité est portée par plusieurs facteurs :

- Un cadre de vie de qualité
- Un foncier qui apparait encore accessible par rapport aux espaces urbains et périurbains
- Une bonne accessibilité par les infrastructures routières (RCEA...)
- La présence de plusieurs pôles d'emplois sur le territoire

Conforter le développement qualitatif d'un territoire d'accueil rural dynamique autour de ses quatre bourgs-centres de Dompierre les-Ormes – Matour – Pierreclos et Tramayes est l'objectif poursuivi par le projet communautaire, découlant des deux Plan Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi).

Cette ambition est portée par une situation privilégiée : la bonne accessibilité d'une grande partie du territoire par la RCEA/RN79 dans l'aire d'influence de Mâcon et par l'A6 de la métropole Lyonnaise.

La Communauté de communes Saint-Cyr Mère Boitier, en raison de son positionnement géographique et son caractère rural et de montagne, connait une dynamique différente de celle des autres territoires proches des grandes agglomérations.

La Communauté de communes est un territoire d'accueil :

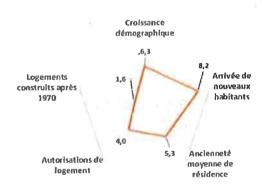
3,1%

Le taux d'évolution de la population entre 2008 et 2018, soit 244 habitants de plus pour la CC Saint Cyr Mère B. entre CM en 10 ans.

Le développement urbain a été très réduit, la consommation foncière limitée et sans commune mesure avec celle des espaces périurbains, les pressions foncières réduites ces dernières années.

4

Le nombre de logements autorisés annuellement pour 1 000 logements pour la CC Saint Cyr Mère B. entre CM entre 2018 et 2020, contre 11 pour la France métropolitaine. Synthèse comparative - Dynamiques de mon territoire



Plus l'indice se ropproche de 10, plus la collectivité se situe dans la mayenne supérieure en comparaison aux collectivités de même strate.

Ces données amènent une réflexion spécifique par rapport à l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) en matière de mobilisation du foncier nécessaire au développement qualitatif et diversifié du territoire.

Dans le cadre du Mâconnais Sud Bourgogne, la Communauté de communes Saint-Cyr Mère Boitier a contribué à l'élaboration du projet de territoire du PETR (adopté le 12 octobre 2021), ainsi qu'au projet d'aménagement et de développement durable du SCoT, lui-même compatible avec le SRADDET Bourgogne Franche-Comté.

L'enjeu de la transition écologique alimente en filigrane l'ensemble des projets portés par la Communauté de communes Saint-Cyr Mère Boitier, territoire TEPos -TEPcv.

### Article 3 - Les orientations stratégiques

Les CRTE dans les territoires ruraux sont construits sur le fondement d'un plan d'actions décliné autour d'opérations inscrites dans des volets thématiques répondant aux enjeux de chaque territoire.

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 14 décembre 2021 :

- Orientation 1 : Conforter une économie locale diversifiée et dynamique
- Orientation 2 : Renforcer la solidarité intercommunale autour des 4 bourgs structurants
- Orientation 3 : Améliorer l'accueil des habitants dans un territoire rural en évolution
- Orientation 4 : Construire le cadre de vie de demain

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 2. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

### Article 4 - Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

• Orientation 1 : Conforter une économie locale diversifiée et dynamique

Il convient d'arrêter la désertification du territoire au profit de l'agglomération mâconnaise. Comment justifier qu'autant de m² de terres agricoles soient consommés pour augmenter les zones d'activités sur l'agglomération mâconnaise alors que, depuis des années, les élus du territoire économisent le foncier dans nos communes pour maintenir un équilibre entre développement de nos zones d'activités et celui de nos exploitations agricoles et viticoles.

- o Accompagner le développement de l'emploi local
- o Développer la qualité d'accueil des zones d'activités et favoriser un développement économique cohérent à l'échelle de la Communauté de communes
- o Conforter les commerces et des services de proximité dans les centre bourgs
- o Renforcer les activités de tourisme et de loisirs
- o Conforter l'agriculture et la viticulture, valeurs économiques structurantes
- o Dynamiser la gestion forestière et aider la sylviculture
- Orientation 2 : Renforcer la solidarité intercommunale autour des 4 bourgs structurants

Il s'agit de conforter l'armature urbaine sur un territoire à partir des 4 centres-bourgs de Dompierre les Ormes, Matour, Pierreclos et Tramayes, tout en conservant un développement pour chaque village nécessaire pour maintenir les écoles et les équipements de proximité nécessaire à la vie locale et au nombreux tissu associatif.

- o Conforter le rôle structurant des 4 bourgs-centres en lien notamment avec le dispositif Petites Villes de Demain
- o Aider les actions contribuant à l'animation et l'attractivité dans les villages
- o Encourager le renouvellement urbain des friches urbaines
- o Conforter l'accessibilité du territoire par des solutions durables et inclusives

Orientation 3 : Améliorer l'accueil des habitants dans un territoire rural en évolution

Du fait de son positionnement géographique par la RCEA (RN79) de l'agglomération mâconnaise et par l'A6 de l'agglomération lyonnaise, le territoire est confronté à un enjeu particulier, celui d'accueillir les nouvelles populations nécessaire au développement économique des entreprises locales tout en préservant l'environnement, les qualités naturelles du territoire et le caractère singulier du paysage

- o Améliorer les parcours résidentiels par une production de logements neufs ou rénovés adaptés à une dynamique démographique de 1%/an
- o Accompagner les besoins des habitants par une évolution des équipements et de l'offre en services et en loisirs
- o Accompagner les habitants dans la rénovation énergétique du bâti ancien en particulier dans les centres-bourgs
- o Poursuivre la rénovation des bâtiments communaux et communautaires
- o Renforcer les initiatives créatrices de lien social et de coopération

### Orientation 4 : Construire le cadre de vie de demain

Le paysage actuel par sa qualité et sa diversité contribue à l'image de marque d'un territoire rural de montagne vivant. Les espaces naturels représentent une composante majeure du territoire, reconnue par un site Natura 2000 sur 10 communes du territoire. La qualité des espaces naturels est fortement déterminée par les pratiques agricoles liées à l'élevage qui ont contribué à la présence des milieux remarquables

- Maîtriser la consommation foncière en tenant compte de la singularité du territoire
- o Préserver les qualités naturelles et l'identité remarquable du paysage
- o Encourager et accompagner les exploitations agricoles et viticoles dans leur transition vers des modèles plus écoresponsables
- Limiter les émissions de gaz à effet de serre et contribuer à la transition énergétique
- o Continuer d'avancer pour devenir entièrement un territoire TEPos

### 4.1. Intégration des contractualisations et programmes de l'État

 $Le\ recensement\ des\ contractualisations\ existantes\ rel\`eve\ du\ diagnostic\ du\ territoire.\ Il\ s'agit\ d'identifier:$ 

- Les programmes territorialisés de l'ANCT: de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Éducation et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d'industrie, Petites villes de demain, Agenda rural...);
- Les contrats de l'État transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Éducation nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales;
- L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.

### 4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées, évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé).

### 4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 7. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

### 4.4. Les actions de coopération interterritoriale

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a créé une nouvelle catégorie d'établissements publics : les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR), qui ont vocation à exercer des compétences de cohérence et de coordination à l'échelle supra communautaire et doivent élaborer un « Projet de Territoire » pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent.

Issu de la de transformation du syndicat mixte du SCoT en PETR et la dissolution en parallèle du Pays Sud Bourgogne, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, dénommé PETR Mâconnais Sud Bourgogne, regroupe les EPCI à fiscalité propre suivants :

- Communauté Mâconnais Beaujolais Agglomération,
- Communauté de communes du Clunisois,
- Communauté de communes du Mâconnais-Tournugeois,
- Communauté de communes de Saint-Cyr Mère Boîtier entre Charolais et Mâconnais.

Les orientations stratégiques du PETR Mâconnais Sud Bourgogne sont définies :

- o par un ensemble de contrats et de conventions fondés sur une stratégie de territoire bien définie : contrat de territoire avec le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, convention LEADER pour la gestion des fonds européens, projets structurants du Conseil départemental de Saône-et-Loire, ...
- o par les orientations du SCoT, et plus particulièrement du projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

L'implication du PETR dans les CRTE qui couvrent son territoire doit permettre d'assurer la cohérence entre les différents dispositifs de financements afin d'en assurer une gestion efficace et d'optimiser les ressources mises à disposition du territoire.

Le PETR dispose d'un poste de chargé de mission contractualisation et développement du territoire.

### Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs -l'ANCT, CEREMA, ADEME BFC...-, la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'État, Collectivités Territoriales, PETR Mâconnais Sud Bourgogne, Agence Technique Départementale, CAUE...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat.

L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

### Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de Saint-Cyr Mère Boitier assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE. Il sera assisté d'un(e) chargé(e) de mission Transition énergétique et pourra être assisté d'animateur/trices chargé(es) de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...). Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef(fe) de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État.

Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

En fonction des actions, en cas de besoin, des maîtres d'ouvrage, autres que commune ou EPCI, pourront éventuellement bénéficier de subventions État (DSIL et DETR), sous réserve qu'ils soient désignés au préalable dans un contrat conclu entre l'État et les collectivités concernées (lors de la convention financière annuelle par exemple).

### 6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

#### En particulier:

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial -conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés;
- Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex: réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

### Le PETR Mâconnais Sud Bourgogne

Le PETR Mâconnais Sud Bourgogne, dans la limite des missions qui lui sont confiées par les 4 EPCI qui le composent, apportera son concours aux actions visées par le CRTE. Il s'engage à désigner un référent pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le PETR s'engage à coordonner les actions du CRTE avec les autres sources de financement qu'il gère sur son territoire, en particulier les financements de la Région et de l'Europe dans le cadre de la convention LEADER.

Il s'engage également à soutenir les actions du CRTE dans le cadre du projet de territoire partagé par les 4 EPCI qui le composent.

### 6.4. Engagements du Conseil départemental de Saône-et-Loire

Le Conseil départemental en qualité de chef de file des politiques de solidarité sociales et territoriales apportera son concours aux actions visées par le CRTE. Il interviendra plus particulièrement sur les projets d'infrastructures collectives permettant d'améliorer les services au public dans les domaines de la petite enfance, l'accueil scolaire, les domaines sportifs, culturels et touristiques. En adéquation avec son plan environnement, il soutiendra également les projets permettant le développement des mobilités douces, favorisant la biodiversité, le maintien des ressources d'eau de qualité, la maîtrise de la consommation d'énergie et le développement d'énergies renouvelables.

Le Département s'engage à désigner au sein de ses services un ou des référent(s) pour participer à la mise en œuvre du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Conseil départemental s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

### 6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes: la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

### 6.6. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, . en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements);
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés);
- Des actions financées par des conventions ad 'hoc avant la signature du CRTE;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

### Article 7 - Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire du Premier Ministre, en date du 23 octobre 2020, et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### 7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du territoire de Saint-Cyr Mère Boitier, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts –Banque des territoires, du Département, du PETR Mâconnais Sud Bourgogne ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### 7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire de Saint-Cyr Mère Boitier. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des Services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, du Conseil départemental, du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, des Chambres Consulaires...

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### 7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

### Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

### Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe du présent contrat.

La définition des indicateurs de suivi fera l'objet des premiers comités de pilotage. Ce travail s'accompagnera d'une réflexion globale sur le pilotage et le suivi des actions portées par le CRTE : le territoire valorisera des indicateurs qu'il est en mesure de récolter visant une ambition en cohérence avec les ressources et les moyens dont il dispose.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

### Article 10 - Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. La durée de ce contrat porte sur la mandature 2020-2026. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

### Article 11 - Évolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

### Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

### Article 13 - Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le Tribunal Administratif de Dijon.

Signé à Mâcon, le 17 JAN. 2022

Le préfet de Saône-et-Loire

**Julien CHARLES** 

Le président de la Communauté de Communes de

Saint-Cyr Mere Boitier

Le président du Conseil Départemental de Saône-et-Loire,

André ACCARY

Conseil départementa

CRTE SCMB . 14/16

## **ANNEXES**

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 – Fiches actions

Annexe 3 – Maquette financière

3-1. Maquette financière 2021

Annexe 4 – Délibération du Conseil de la Communauté de communes Saint-Cyr Mère Boitier en date du 14 décembre 2021



Annexe 1 – Orientations stratégiques

9)











# Synthèse des enjeux et projet de territoire porté par les actions du CRTE

Première annexe au Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2020-2026







### SOMMAIRE

177	r A m	DE L'ART	7
Ľ	IAI	JE L ART	
S	NTE	IESE DES DIAGNOSTICS CONDUITS A L'ECHELLE DU TERRITOIRE	3
	I	S'appuyer sur les documents existants : un territoire bien outillé	:
	II	Principaux élements de diagnostic identifiés	[
P	ROJE	T DE TERRITOIRE PORTE DANS LE CADRE DU CRTE	
	I	Conforter une économie locale diversifiée et dynamique	1:
	II	Renforcer la solidarité intercommunale autour des 4 bourgs structurants	12
	Ш	Améliorer l'accueil des habitants dans un territoire rural en évolution	13
	IV	Construire le cadre de vie de demain	14
T	CTE	DES PROIETS ET ACTIONS IDENTIFIES	16



### ETAT DE L'ART

# Liste des principaux documents à même de nourrir le travail de diagnostic et la construction d'axes stratégiques à annexer au CRTE :

Les documents de planifications et études mentionnés ci-après sont pour la plupart identifiés dans l'état des lieux des démarches et des contrats composés par la DDT en vue du montage du CRTE. Il s'agit d'une liste non-exhaustive de travaux qui justifient de la bonne connaissance du territoire par les acteurs concernés et/ou esquissent des orientations stratégiques auxquelles doit aussi répondre le projet de territoire annexer au CRTE.

- PLUi, Mâconnais Charolais, en cours (phase de concertation)
- Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT, PETR Maconnais Sud Bourgogne, 2021
- Convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain, CC St-Cyr Mère Boitier / Etat / Dompierre-les-Ormes / Matour / Pierreclos / Tramayes, Juillet 2021
- Profil Croisé St-Cyr-Mère-Boitier, Etude ithéa conseil, Juillet 2021
- Protocole d'engagement CRTE, CC St-Cyr Mère Boitier / Etat / Région BFC, Mai 2021
- Portrait de territoire St-Cyr-Mère-Boitier, Observatoire des territoires, ANCT, Avril 2021
- Rapport d'objectifs du SRADDET, Région Bourgogne Franche Comté, 2020
- Diagnostic du SRADDET, Région Bourgogne Franche Comté, 2020
- Synthèse 2020 et perspective 2021 en Bourgogne-Franche-Comté, ADEME, 2020
- Baromètre de la biodiversité en Bourgogne-Franche-Comté, Alterre BFC, 2020
- Diagnostics (socio-économique et paysages) et Etat Initial de l'Environnement du SCoT, PETR Maconnais Sud Bourgogne, 3eme trimestre 2019
- Synthèse Grand Territoire Maconnais, ANCT, 2019
- Etudes déplacements / mobilité, Agence Urbanisme Sud Bourgogne (2014 à 2018)
- PLUiH, ex-CC de Matour et sa région, 2016
- Outils de cartographie dynamique :
  - Observatoire des territoires, ANCT
  - GEOOID, Etat
  - Statistiques locales, INSEE
  - Sigogne, DREAL
  - Portail de l'artificialisation des sols, Etat



### SYNTHESE DES DIAGNOSTICS CONDUITS A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

### I S'APPUYER SUR LES DOCUMENTS EXISTANTS : UN TERRITOIRE BIEN OUTILLE

Parce qu'ils constituent des diagnostics particulièrement complets et proches des attendus du CRTE, les cinq documents suivants ont été regardés avec d'avantage d'attention. Les analyses conduites témoignent d'une bonne connaissance du territoire et de ces enjeux et pourront nourrir directement l'annexe au CRTE.

La pertinence du diagnostic au regard des thèmes abordés par le CRTE (prenant en compte la bonne adéquation du périmètre et l'ancienneté des données de référence) est qualifiée pour chacun des documents :

- Diagnostic particulièrement utile : données récentes à l'échelle de l'EPCI.
- Diagnostic raccord avec les enjeux analysés : données un peu moins récentes et/ou périmètre dépassant la seule limite de l'EPCI.
- 🦲 Diagnostic moins pertinent dans le cadre de cet exercice mais qui peut offrir des compléments d'informations.

Etude	Périmètre	Pertinence du diagnostic *	Compléments éventuels *
1/ Profil Croisé – St-C Etude ithéa conseil, J			
Diagnostic à l'échelle de la CC St-Cyr Mère Boitier conduite au premier semestre 2021 sur la base des dernières données statistiques publics et libre d'accès.	✓ Démographie ✓ Revenus et précarité ✓ Petite enfance ✓ Enfance- jeunesse ✓ Familles ✓ Seniors ✓ Logement - immobilier ✓ Habitat ✓ Emploi ✓ Égalités femmes-hommes ✓ Sante et handicap ✓ Entreprises ✓ Vie locale ✓ Tourisme ✓ Environnement	Diagnostic complet basé sur des données récentes à l'échelle du territoire. L'analyse est complétée de quelques zooms spécifiques à l'échelle des communes. L'identification des enjeux du territoire à intégrer au CRTE peut directement s'appuyer sur ce travail.	Sujets environnementaux à creuser:  * Etude des risques  * Analyse des infrastructures de mobilité (yc mobilités douces)  * Caractérisation des dispositifs de gestion de l'eau et d'assainissement  * Etude de la biodiversité  * Description des filières agricoles et qualification du potentiel de développement de l'alimentation locale
	re – St-Cyr-Mère-Boitier ritoires, ANCT, Avril 2021		•
Portrait statistique à l'échelle de la CC St- Cyr Mère Boitier sur la base des dernières données statistiques publics recensées par l'observatoire des territoires.	✓ Aires d'attraction des villes ✓ Démographie (migration, structure, évolutions, densité ✓ Ménages ✓ Emplois, entreprises ✓ Formation, enseignement ✓ Logements, marché immobilier	Panorama complet de données récentes à l'échelle du territoire. Comparaison aux indicateurs nationaux. Approche « froide » sans interprétation.	Prise de recul nécessaire pour identifier les enjeux propres au territoire.



Etude	Périmètre	Pertinence du diagnostic *	Compléments éventuels *
	✓ Couverture numérique ✓ Services, associations ✓ Environnement, risques		
	économique et paysages) et E l Bourgogne, 3eme trimestre 201		ement du SCoT
Diagnostics conduits dans le cadre de l'élaboration du SCoT du PETR Maconnais Sud Bourgogne en 2019.	<ul> <li>✓ Démographie</li> <li>✓ Logements</li> <li>✓ Services et équipements</li> <li>✓ Déplacements et mobilité</li> <li>✓ Activités économiques</li> <li>✓ Industrie</li> <li>✓ Activités commerciales</li> <li>✓ Activités agricoles et forestières</li> <li>✓ Tourisme</li> <li>✓ Armature et fondement des paysages</li> <li>✓ Perception des paysages</li> <li>✓ Espaces urbains et villageois</li> <li>✓ Eaux</li> <li>✓ Assainissement</li> <li>✓ Risques et nuisances</li> <li>✓ Gestion des déchets</li> <li>✓ Qualité de l'air</li> <li>✓ Consommation d'énergie</li> </ul>	Diagnostic complet basé sur des données relativement récentes à l'échelle du PETR. Déclinaison de certains sujets à une échelle plus fine (commune, EPCI). L'identification des enjeux du territoire à intégrer au CRTE peut directement s'appuyer sur ce travail.	Recentrer l'analyse du diagnostic à l'échelle de la CC St-Cyr Mère Boitier. Actualisation de certaines données à envisager pour les thématiques observant les plus grandes fluctuations.
4/ Synthèse Grand Te DDT, 2019 (sur donn			
Diagnostic construit sur la base de données 2018	<ul> <li>✓ Paysage, environnement, eaux</li> <li>✓ Démographie, habitat aménagements</li> <li>✓ Production agricole et forestière</li> <li>✓ Transition écologique</li> <li>✓ Risques</li> </ul>	Document synthétique qui donne des éléments de diagnostic « clefs ». Travail basé sur des données relativement récentes à l'échelle du PETR.	Recentrer l'analyse du diagnostic à l'échelle de la CC St-Cyr Mère Boitier.
5/ Diagnostic du SRAI Région Bourgogne Fi			
Diagnostic amont construits sur la base de données remontant tout au plus à 2015.	<ul> <li>✓ Démographie</li> <li>✓ Population active et emplois</li> <li>✓ Logement (parc privé et social)</li> <li>✓ Equipements et services</li> <li>✓ Couverture numérique</li> </ul>	Diagnostic très complet. Données relativement récentes. Echelle un peu trop « macro » pour l'objet CRTE.	



Etude	Périmètre	Pertinence du diagnostic *	Compléments éventuels *
	<ul> <li>✓ Patrimoine naturel</li> <li>✓ Biodiversité</li> <li>✓ Qualification des sols         <ul> <li>(artificialisation, espaces</li> <li>boisés, agriculture)</li> </ul> </li> <li>✓ Gestion des déchets</li> </ul>		

<sup>\*</sup> Dans le cadre de l'élaboration du CRTE

### II PRINCIPAUX ELEMENTS DE DIAGNOSTIC IDENTIFIES

### II.1 MOBILITE

Pour rappel, la Communauté de Communes ne possède pas la compétence mobilité, celle-ci étant déléguée à la Région.

### Quels documents de planification consulter?

- Portrait de territoire St-Cyr-Mère-Boitier, Observatoire des territoires, ANCT, Avril 2021
- Diagnostics (socio-économique et paysages) et Etat Initial de l'Environnement du SCoT, PETR Maconnais Sud Bourgogne, 3eme trimestre 2019
- Etudes déplacements / mobilité, Agence Urbanisme Sud Bourgogne (2014 à 2018)

### Principaux éléments de diagnostic en matière de mobilité :

- 417 km de voiries communautaires pour un territoire classé zone de montagne ;
- Le territoire est un axe de transit important caractérisé par de nombreuses infrastructures routières, facteur de développement (bonne accessibilité) mais également de nuisances (pollution atmosphérique, bruit...);
- Déplacements importants, majoritairement réalisés en voiture individuelle (81% des déplacements domicile-travail);
- Bassins d'emplois principaux (Mâcon...) éloignés sans connexion alternative au véhicule particulier (VP);
- Absence de transport collectif (train, car...);
- Mise en œuvre d'un service de taxi à la demande (TAD) avec succès (de plus en plus d'utilisateurs) : demande de renouvellement de la convention en cours ;
- Deux aires de covoiturage en service sur le territoire ;
- Dispositifs de soutien aux modes doux (prime à l'achat et location de vélos à assistance électrique) bien reçus par les habitants du territoire ;
- Un projet de voie verte sur le territoire inscrite au schéma directeur de la Saône-et-Loire ;
- Plusieurs expériences de services de « mobilité solidaire » déployés depuis 2017 ;
- Création d'un espace de coworking à Dompierre-les-Ormes permettant de limiter les déplacements liés à l'emploi (retour d'expérience positif);



### II.2 ENERGIE ET CLIMAT

Pour rappel, la Communauté de Communes Saint-Cyr-Mère-Boitier est engagée depuis 2013 dans la démarche « Territoire à Energie Positive » (TEPos) qui a pour objectif à long terme :

- De réduire au maximum les besoins énergétiques du territoire en améliorant l'efficacité et la sobriété énergétique des bâtiments, des transports, des activités économiques, etc...
- D'accroitre la production EnR du territoire

### Quels documents de planification consulter?

- Profil Croisé St-Cyr-Mère-Boitier, Etude ithéa conseil, Juillet 2021
- Portrait de territoire St-Cyr-Mère-Boitier, Observatoire des territoires, ANCT, Avril 2021
- Diagnostics (socio-économique et paysages) et Etat Initial de l'Environnement du SCoT, PETR Maconnais Sud Bourgogne, 3eme trimestre 2019
- PLUiH, ex-CC de Matour et sa région, 2016

### Principaux éléments de diagnostic en matière d'énergie et de climat :

- Communauté de communes labellisée « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » en 2015;
- Extinction nocturne de l'éclairage public adoptée par la plupart des communes du territoire ;
- Communauté de communes sociétaire de la SAS Soleil Sud bourgogne depuis 2019 ;
- Fourniture d'électricité 100 % renouvelable pour l'ensemble des PDL de la Communauté de communes depuis début 2021;
- 7 chaufferies bois sur le territoire (exploitations lancées entre 2002 et 2021);
- 4 équipements publics équipés d'installations photovoltaïques (exploitations lancées entre 2016 et 2021);
- Espace Conseil FAIRE ouvert début sept 2021 et porté par le PETR ;
- Communauté de Communes et 8 de ses communes (Dompierre les Ormes, Matour, Montmelard, Navour sur Grosne, Saint Pierre le Vieux, Saint, Point, Tramayes, Trivy) suivies par un CEP;
- 17 études de faisabilité installations photovoltaïques sur 12 communes différentes ;
- Parc de logements privés (résidences principales) ancien (56 % des logements ont été construits avant 1949) et à faible qualité énergétique (1168 logements classés F et G en 2019) ;
- Mise en œuvre d'une OPAH de droit commun sur le territoire en mai 2019 et pour une durée de trois ans;
- Pas de gisement éolien significatif;
- Baisse de la consommation d'électricité de la municipalité de Tramayes (divisées par plus de trois en 10 ans) dans le cadre de la démarche TEPos;

### II.3 TRAITEMENT DES DECHETS / ECONOMIE CIRCULAIRE

Pour rappel, la collecte et le traitement des déchets ménagers sur le territoire est géré par le SIRTOM de la Vallée de la Grosne. Le syndicat est labellisé depuis septembre 2021 « Territoire engagé pour la transition écologique » et a signé en 2020 son 2ème Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA) qui court jusqu'à 2026.

### Quels documents de planification consulter?

Derniers rapports annuels du SIRTOM de la Vallée de la Grosne, 2021



# Principaux éléments de diagnostic en matière de traitement des déchets et économie circulaire :

- La grande majorité des déchets traités par le syndicat sont valorisés via des filières de recyclage ou destinés en alimenter les dispositifs de chauffage urbain ;
- Démarches de sensibilisation, par le biais de campagnes de communication, réunions d'informations, évènements thématiques..., sont conduites pour œuvrer à la diminution des déchets ménagers (y compris dans les écoles);
- Adoption (dans le cadre de la loi économie circulaire) de l'interdiction à horizon 2027 du TMB-compost (traitement mécano-biologique) impactant les volumes à enfouir, dans un contexte de saturation des capacités actuelles;
- SIRTOM labellisé « Territoire engagé pour la transition écologique » depuis 2021;
- Extension du tri à l'ensemble des emballages décidées pour le 1<sup>er</sup> février 2022;
- ...

#### II.4 AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE

### Quels documents de planification consulter?

 Diagnostics (socio-économique et paysages) et Etat Initial de l'Environnement du SCoT, PETR Maconnais Sud Bourgogne, 3eme trimestre 2019

### Principaux éléments de diagnostic en matière d'agriculture et d'alimentation locale :

- Part des exploitations engagées en agriculture biologique plus élevée que dans le reste du département, portée notamment par les exploitations viticoles;
- Filière « Viticulture » très dynamique avec une forte valeur ajoutée grâce aux appellations des vins de Bourgogne ;
- Impact du dérèglement climatique sur la filière : la sécheresse affecte les stocks fourragers, accroissement de la sensibilité au gel des vignes du fait de la précocité des bourgeons ;
- Existence de deux AMAP (AMAP des Grosnes à Saint Pierre-le-Vieux et AMAP La Semence à Verosvres);
- Plateforme « Click and collect » mise en service en 2021;
- Nombreux points de vente à la ferme sur le territoire ;
- Filière agricole caractérisée par la diversité des exploitations (élevage, viticulture, culture hors sol) et un nombre important de producteurs locaux;

### **II.5 BIODIVERSITE**

### Quels documents de planification consulter?

- Profil Croisé St-Cyr-Mère-Boitier, Etude ithéa conseil, Juillet 2021
- Portrait de territoire St-Cyr-Mère-Boitier, Observatoire des territoires, ANCT, Avril 2021
- Diagnostics (socio-économique et paysages) et Etat Initial de l'Environnement du SCoT, PETR Maconnais Sud Bourgogne, 3eme trimestre 2019
- Synthèse Grand Territoire Maconnais, ANCT, 2019
- PLUiH, ex-CC de Matour et sa région, 2016



### Principaux éléments de diagnostic en matière de biodiversité :

- Juxtaposition des obstacles lié à la position du territoire à proximité d'un axe de transit important (RCEA): rupture des continuités écologiques;
- Plusieurs projets de passages à faunes sur la RCEA;
- Le bassin versant de la Grosne est relativement bien préservé;
- Les affluents du territoire sont le lieu d'une faune et flore d'une grande diversité;
- Les forêts de l'ouest du mâconnais sont pour une large part incluse dans le site Natura 2000 du Clunysois;
- Les forêts de l'ouest mâconnais présentent un potentiel de production important (peuplements de Douglas à maturité);
- Le bassin versant de la Grosne se caractérise essentiellement par l'absence de ressources souterraines (nappes);
- Répétitions d'étiages très prononcés et mesures de restriction dans le bassin versant de la Grosne ;
- Si peu de zones habitées sont concernées, le risque inondation concerne l'ensemble des communes riveraines des Deux Grosnes et de La petite Grosne (Cf. Atlas des Zones Inondables de Saône et Loire), invitant à une vigilence particulière sur l'entretien des courts d'eau et de leurs rivages ;
- Risque d'érosion viticole et de glissements de terrain à l'est de l'intercommunalité ;
- Le risque d'érosion est présent sur la plupart des communes de la côte viticole, notamment renforcé par l'occupation du sol avec des vignes majoritairement non enherbées ;
- Territoire classée en ZRR/montagne ;
- Arrêt complet de l'utilisation de produits phytosanitaires depuis 2020 résultant d'un plan de gestion différencié pour l'entretien des espaces verts publics entrepris en 2017;
- Prairies sillonnées de haies bocagères globalement bien préservées ;
- Territoire recouvert de 6 400 ha de forêts (25.6 % du territoire) appartenant pour 96% d'entre elles à des propriétaires privés;
- Morcellement important des parcelles forestières privées ;

### II.6 LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

### Quels documents de planification consulter?

- PLUi, Mâconnais Charolais, en cours (phase de concertation)
- Profil Croisé St-Cyr-Mère-Boitier, Etude ithéa conseil, Juillet 2021
- Portrait de territoire St-Cyr-Mère-Boitier, Observatoire des territoires, ANCT, Avril 2021
- Diagnostics (socio-économique et paysages) et Etat Initial de l'Environnement du SCoT, PETR Maconnais Sud Bourgogne, 3eme trimestre 2019
- PLUiH, ex-CC de Matour et sa région, 2016

### Principaux éléments de diagnostic en matière d'artificialisation des sols :

- Territoire comptant très peu de friches, rendant difficile le développement du territoire sans aucune artificialisation;
- Artificialisation plus faible que sur le reste du département (1% de sols artificialisés en 2018, contre 5% en Saône et Loire)



# II.7 ELEMENTS DE CARACTERISATION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

### Quels documents de planification consulter?

- PLUi, Mâconnais Charolais, en cours (phase de concertation)
- Convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain, CC St-Cyr Mère Boitier / Etat / Dompierreles-Ormes / Matour / Pierreclos / Tramayes, Juillet 2021
- Profil Croisé St-Cyr-Mère-Boitier, Etude ithéa conseil, Juillet 2021
- Portrait de territoire St-Cyr-Mère-Boitier, Observatoire des territoires, ANCT, Avril 2021
- Diagnostics (socio-économique et paysages) et Etat Initial de l'Environnement du SCoT, PETR Maconnais Sud Bourgogne, 3eme trimestre 2019

### Principaux éléments de diagnostic socio-démographique :

- Vieillissement de la population (population de plus 60 ans représente 32% de la population totale de l'intercommunalité contre 27% 10 ans plus tôt);
- Représentation des retraités importante;
- Proportion de couples avec enfants similaires à la moyenne régionale (40% vs 39% en 2018) mais observe une baisse significative sur la dernière décennie (-8% entre 2007 et 2017);
- Populations étudiantes (tranche 18-24 ans) parmi les moins représentées de la région (4% de la population de la Communauté de communes contre 7% à l'échelle régionale);

### Principaux éléments de diagnostic concernant la vitalité du territoire et des centres-bourg :

- Constat d'un manque d'attractivité pour les jeunes ménages ;
- Réglementations des documents d'urbanisme contraires aux attentes des jeunes ménages ;
- Ouverture récente de deux nouveaux groupes scolaires ;
- Plusieurs structures d'accueil petites enfance ouverture tous les jours de semaine de 7h à 19h, dont trois micro-crèche portées par la Communauté de communes ;
- L'association Villages Solidaires en Charolais Maconnais (présente chaque semaine dans les 4 bourgs centre et à la demande dans les autres mairies du territoire) dispose de l'agrément Maison de Service au Public et est labellisée France Service et Accueil Centre Social.

Elle contribue à la mise en œuvre de plusieurs services à la personne sur l'ensemble du territoire :

- Une programmation numérique pour répondre aux enjeux de la dématérialisation (ateliers d'initiations, thématiques, échanges de savoirs...);
- Une programmation famille pour accompagner et soutenir la fonction parentale (cafés parents, après-midi jeux, ateliers parents-enfants...);
- Un projet intergénérationnel vecteur de lien social et de mixité sociale;
- Commerces et distribution très variable selon les bassins de vie et les bourgs ;
- Constat d'une offre de médecine générale insuffisante lié à un manque d'attractivité pour les praticiens (et ce malgré le projet de maison médical);
- 4 communes Petites Villes de Demain sur le territoire ;

### Principaux éléments de diagnostic en matière de développement économique et emplois :

Tissu industriel dynamique sur le territoire;



- 4% des entreprises rattachées au secteurs de l'industrie, soit ¼ des emplois (le double de la moyenne nationale qui atteint 12%);
- La proximité de ces pôles actifs, conjuguée à la qualité de vie locale où la ruralité reste dominante dans une économie diversifiée contribue à forger l'attractivité du territoire ;
- Accroissement de la fonction résidentielle du territoire;
- Ouverture à la rentrée 2022 d'un établissement privé d'enseignement supérieur à Tramayes ;
- Territoire doté d'une certaine résilience du fait de la diversification de son économie (filière bois, agroalimentaire, artisanat, fonderie...);
- Pérennisation des difficultés de recrutement observées sur les métiers en tension (fonderie, abattoirs, ...);

### Principaux éléments de diagnostic en matière de tourisme :

- Le patrimoine historique tant au travers de sites remarquables (Château Lamartine à Saint-Point, Mont Saint-Cyr et Mère Boitier, Arboretum...) que du bâti (villages vignerons...) est extrêmement riche et contribue fortement à l'image et à l'attrait touristique du territoire;
- Le territoire bénéficie aussi de la proximité d'autres sites remarquables nationaux (tels que la Roche de Solutré);
- Le tourisme « vert » est largement représenté (sentiers de randonnée, lacs...);
- L'artisanat d'art contribue aussi à l'attractivité touristique du territoire;

#### II.8 HABITAT ET PATRIMOINE BATI

### Quels documents de planification consulter?

- PLUi, Mâconnais Charolais, en cours (phase de concertation)
- Profil Croisé St-Cyr-Mère-Boitier, Etude ithéa conseil, Juillet 2021

### Principaux éléments de diagnostic socio-démographique :

- Territoire intégralement situé en zone 3 de vigilance Radon ;
- Parc de logement privé ancien (56 % des logements construits avant 1949);
- 1168 logements classé F et G en 2019;
- 583 logements vacants depuis plus de deux ans dans le parc privé en 2014 correspondant pour majeure partie à des immeubles de centre-bourg vétustes et sans terrain attenant : produits dont les projets de réhabilitation peinent à voir le jour (opérations lourdes, complexes et de leur coûteuses) et qui manquent d'attractivité;
- Persistance (voire accélération) de la tension observée sur le marché immobilier, du fait de l'inadéquation de l'offre et de la demande;
- Territoire rural entièrement classé en zone C, l'intercommunalité n'est pas éligible à l'ensemble des aides de développement et/ou de réhabilitation du logement social ;
- Large majorité de logements individuels (90%);



### PROJET DE TERRITOIRE PORTE DANS LE CADRE DU CRTE

La réflexion stratégique doit permettre de répondre aux enjeux liés aux transitions en tenant compte des spécifiés du territoire. La mise en œuvre de ce projet de territoire suggère la déclinaison à toutes les échelles des orientations développées ci-après, c'est-à-dire l'implication de l'ensemble des parties prenantes dans la traduction des objectifs ciblés en actions. Ainsi l'appropriation des enjeux ciblés et des modalités de réponses à apporter (dispositifs engagés, financements mobilisables, outils...) doivent être connus et appropriés par tous : habitants du territoire, associations, élus...

Dans ce sens, des démarches de sensibilisation, d'information voire de formation pourront être conduites et portées par la Communauté de Communes pour assurer un meilleur niveau de connaissance et donner les moyens à chacun de porter des projets qui s'inscrivent dans la lignée du projet de territoire, œuvrant dans le même temps à tisser les relations entre les acteurs du territoire : collectivités, entreprises, acteurs socio-économiques, habitants.

Le projet de territoire ciblé dans le cadre de ce CRTE s'appuie sur 4 axes stratégiques :

- Axe I : Conforter une économie locale diversifiée et dynamique
- Axe II : Renforcer la solidarité intercommunale autour des 4 bourgs structurants
- Axe III : Améliorer l'accueil des habitants dans un territoire rural en évolution
- Axe IV : Construire le cadre de vie de demain

### I CONFORTER UNE ECONOMIE LOCALE DIVERSIFIEE ET DYNAMIQUE

- Orientation stratégique qui vise à lutter contre la désertification du territoire prenant en compte l'attraction de l'aire mâconnaise et les enjeux de préservation du foncier agricole et viticole.
  - Préserver l'agriculture et la viticulture, valeur économique structurante;
    - Maintenir les exploitations existantes, et tout particulièrement les activités de production, en travaillant notamment à l'amélioration de leur image ;
    - Accompagner le développement des filières locales non délocalisables, au regard notamment des contraintes générées par le dérèglement climatique dont on mesure d'ores et déjà les effets (manque de fourrage lié au manque d'eau par exemple);
    - Conforter les filières diversifiées du territoire ;
    - Dynamiser la gestion forestière et aider la sylviculture ;
    - Développer des modes de commercialisation innovants en s'appuyant sur les circuits courts (pour la restauration collective notamment);
    - Poursuivre la valorisation des produits de terroir (AOC-AOP);
    - Encourager des actions de sensibilisation aux pratiques agricoles dans une logique d'accompagnement culturel et social des habitants (notamment des nouveaux arrivants) favorable à une meilleure entente entre riverains et agriculteurs/viticulteurs/éleveurs;
  - Développer la qualité d'accueil des zones d'activités, par opposition à une politique d'extension brute (quantité), en veillant tout particulièrement à assurer le recyclage des zones d'activité existantes ;
  - Accompagner le développement de l'emploi local, essentiel pour accroitre l'attractivité du territoire pour les actifs et des ménages plus jeunes :
    - Conforter les grands employeurs (Palmi d'Or, Salaisons du Mâconnais, Saab, Fonderie de Matour, Arbonis, ...);
    - Préciser les projets d'aménagement économique sur l'axe de la RCEA;
    - Maîtriser le développement économique diffus le long de la RCEA;



- Conforter les commerces et des services dans les centres bourgs dans une logique globale de renforcement de l'offre de proximité;
- · Renforcer les activités de tourisme et de loisirs :
  - Développer les itinéraires touristiques du territoire, et valoriser le tourisme vert notamment par l'aménagement et la mise en valeur de la vallée de la Grosne et du Valouzin (aménagement de voies vertes, préservation des paysages urbains, agricoles et naturels limitrophes, mise en valeur du patrimoine et de la base de loisirs de Saint-Point...);
  - Préserver et mettre en valeur les points de vue remarquables, la qualité des paysages et les silhouettes urbaines qui participent à l'attractivité touristique du territoire ;

# II RENFORCER LA SOLIDARITE INTERCOMMUNALE AUTOUR DES 4 BOURGS STRUCTURANTS

- Orientation stratégique visant la consolidation de l'armature urbaine d'un territoire composé de 4 centres bourgs, tout en assurant l'activité dans chaque village. Il s'agit de conforter le développement qualitatif d'un territoire d'accueil rural dynamique; objectif poursuivi notamment par le projet communautaire, découlant des deux Plan Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi).
  - Conforter le rôle structurant des 4 bourgs centre (Dompierre les-Ormes, Matour, Pierreclos et Tramayes):
    - Maintenir, voire développer le niveau de service proposé;
    - Encourager les actions locales participant à l'animation et à l'attractivité des villages ;
    - Poursuivre la revitalisation des centralités, en lien notamment avec le dispositif Petites Villes de Demain :
    - Affirmer le rôle exemplaire de ces communes vis-à-vis de la démarche TEPos ;
  - Conforter l'accessibilité du territoire, par le développement de solution durable et inclusives :
    - Améliorer l'accessibilité aux équipements et lieux d'animation à l'échelle des bourgs, avec un effort tout particulier sur les modes doux (itinéraire sécuriser pour les cycles et piétons);
    - Poursuivre et généraliser les alternatives au véhicule particulier portées par le territoire dans le cadre de la démarche TEPos, notamment le TAD et le covoiturage vers les principales polarités du territoire et avoisinantes;
    - Développer les lieux de coworking dans une logique de réduction des déplacements (action sur la demande);
  - Maîtriser la résidentialisation dans une logique de raccourcissement des déplacements domicile-travail vers les bassins d'emploi éloignés (Mâcon...);
  - Encourager le renouvellement des friches urbaines :
    - Travailler à la densification des centres-bourgs et village par valorisation des dents creuses;
    - Participer à un développement équilibré entre bâti et espaces publics de qualité : nécessite un travail très fin d'architecture urbaine et de planification, en concertation avec les habitants ;



# III AMELIORER L'ACCUEIL DES HABITANTS DANS UN TERRITOIRE RURAL EN EVOLUTION

- > Orientation stratégique visant à absorber les évolutions démographiques tout en préservant l'environnement, les qualités naturelles du territoire et le caractère singulier du paysage.
  - Améliorer les parcours résidentiels par la livraison de logements neufs ou rénovés correspondant à la dynamique démographique observée (adéquation de l'offre et la demande) :
    - Fluidifier les parcours résidentiels dans une logique de d'adéquation de la demande aux besoins des ménages (qui évoluent au cours d'une vie) et de juste occupation du parc immobilier du territoire;
    - Objectifs à intégrer dans les documents de planification, y compris les PLU qui permettent de traiter des objectifs au m² ou à la parcelle;
    - En accord avec les objectifs du PADD, diversifier la nature de l'offre en comptant un tiers de rénovation et deux tiers de logements neufs (dont la moitié issue de la valorisation des dents creuses);
  - Diversifier l'offre d'hébergement (re)mis sur le marché pour répondre à l'ensemble des besoins (jeunes, personnes âgées, familles monoparentales ...), dans une logique de mixité sociale et intergénérationnelle, en priorité dans les pôles urbains déjà constitués;
  - Encourager les programmes de rénovation urbaine des lotissements sortis depuis les années 70 et qui
    offrent un potentiel de densification compatible avec la recherche d'extérieur attenant formulée par les
    ménages;
  - Accompagner les ménages dans leurs démarches de rénovation énergétique :
    - Poursuivre la mise en place d'aides financières et accompagner des ménages dans le cadre d'une
       Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat ou d'un autre dispositif;
    - Promouvoir les dispositifs de rénovation énergétique auprès des particuliers : actions de sensibilisation, accompagnement, abattement des taxes foncières...;
    - Former des canaux d'artisans et les tenir informer des dispositifs de rénovation énergétique existants :
    - Mise en place d'actions de réduction des consommations d'énergie ;
  - Rénover le bâti communal participant à l'exemplarité des bâtiments publics en matière de performance énergétique :
    - Mettre en œuvre les préconisations formulées par ad2e conseil dans le cadre de pré diagnostics énergétiques ;
    - Poursuivre le travail de qualification de l'état du bâti : définition d'un niveau de performance à atteindre selon l'usage ;
  - Mettre à niveau l'offre en équipements (volumétrie, localisation, modernisation & services numérique...) pour répondre aux besoins des habitants :
    - Lutter contre la désertification en équipements (y compris offre culturelle et de loisirs) et services :
    - Répondre aux évolutions du profil sociodémographique et s'assurer de l'accès aux services à toute la population;
    - Répondre à la pénurie de cabinets de médecine générale et agir en faveur d'une mise à niveau de l'offre de services médicaux ;
    - Favoriser le maillage numérique du territoire ;



• Renforcer les initiatives créatrices de lien social et de coopération qui participent indirectement à la revitalisation et au regain d'attractivité des centres-bourgs en participant à la qualité du cadre de vie ;

### IV CONSTRUIRE LE CADRE DE VIE DE DEMAIN

- Orientation stratégique visant à préserver le paysage actuel, qui contribue à l'image de marque d'un territoire rural de montagne vivant, et la qualité des espaces naturels, fortement déterminée par les pratiques agricoles.
  - Maîtriser la consommation foncière en tenant compte de la singularité du territoire :
    - Œuvrer à un développement urbain raisonné et cohérent des pôles et villages structurants (Matour, Tramayes, Dompierre-les-Ormes, Pierreclos), des autres villages et des hameaux ;
    - Répartir l'habitat de façon homogène sur l'ensemble de l'EPCI et à proximité des zones déjà urbanisées (réduire le mitage historique), et notamment dans les secteurs de forte co-visibilité paysagère;
    - Favoriser l'émergence de logements moins consommateurs d'espaces ;
    - Intégrer la question du bâti agricole aux stratégies de développement foncier: rénovation des bâtiments existants et maitrise des constructions neuves sans freiner la croissance des exploitations;
    - Instruire le potentiel de valorisation des sols pollués des anciennes décharges et zones de dépôts comme potentielle ressource à même de limiter les pressions sur le foncier encore inexploité;
  - Préserver les qualités naturelles et l'identité remarquable du paysage :
    - Maintenir les bocages et la diversité de son patrimoine végétal dans un contexte de déprise agricole (haies...);
    - Préserver les milieux naturels et les ressources qu'ils représentent (eau, bocage, paysages...);
    - Conserver les continuités écologiques (trames vertes et bleues) et maintenir des coupures d'urbanisation entre villages;
    - Introduire un usage contrôler de l'eau, notamment à certaines périodes critiques d'attrition des ressources :
    - Valoriser les infrastructures agroécologiques (mares, ripisylve, zones humides...) du territoire de manière à renforcer la fonctionnalité naturelle de ces milieux, en équilibre avec leur exploitation, et ainsi aider à la réduction des assecs dans les cours d'eau;
  - Encourager et accompagner les exploitations agricoles et viticoles dans leur transition vers des modèles plus écoresponsables
    - Soutenir les filières courtes de l'alimentation, en lien avec le projet de PAT à l'étude sur le territoire : y inscrire ces enjeux de production et de consommation plus durable ;
    - Conduire des actions d'information et de formation à l'intention des agriculteurs;
    - Œuvrer au développement de l'agriculture raisonnée et alimentation bio dans la restauration scolaire;
    - Soutenir les foires et marchés qui jouent un rôle d'attractivité et de proximité par la valorisation des circuits courts;
  - Limiter les émissions de gaz à effet de serre et contribuer à la transition énergétique :
    - Poursuivre la dynamique sur le photovoltaïque ;
    - Développer la filière bois-énergie dans une approche de gestion intégrée afin de préserver, voire accroître le gisement (bocage, massifs boisés, forêts) sans nuire à la production de bois d'œuvre;
    - Evaluer les opportunités pour le territoire dans le domaine de la méthanisation ;

### Contrat de Relance et de Transition Ecologique de la CC Saint-Cyr-Mère-Boitier $1^{\rm ère}$ annexe au CRTE 2020-2026 : Synthèse des enjeux & Projet de territoire



- Continuer d'avancer pour devenir un territoire TEPos, en valorisant les actions avec un impact environnemental majeur;
- Poursuivre l'ensemble des programmes actuels qui finissent bientôt ;
- Participer au verdissement du parc de véhicules légers des particuliers et des collectivités ;

### Réduire les déchets et agir en faveur de leur réemploi :

- Poursuivre les actions de sensibilisation, d'information et de formation auprès des particuliers ;
- Encourager le développement de circuits courts de proximité et œuvrer à leur structuration ;
- Etudier le potentiel de développement de solutions de traitement à la source des déchets (point de collecte à la commune et rapatriement organisé vers les centres de tri) ;



### LISTE DES PROJETS ET ACTIONS IDENTIFIES

Il est rappelé que le CRTE doit faire l'objet de révisions annuelles visant notamment à décrire l'avancement des projets et actions présentées, mais permettant aussi d'amender la liste ci-après au regard des nouvelles opportunités rencontrées par le territoire.

La première mouture du CRTE, adoptée en décembre 2021 compte 63 fiches actions et 25 fiches projets :

	Nature de l'opération	Porteur de projet	Début de mise en œuvre	Estimation du montant (€)	Nature du financement envisagé	Axe(s) stratégique(s)
A1	Isolation par l'extérieur de la salle périscolaire	Bourgvilain	2022	30 000	DSIL 2022	Axe IV
A2	Voie douce piétonnière sécurisée	Bourgvilain	2022	90 000	DSIL 2022 Département	Axe IV
А3	Réhabilitation ancienne scierie à Montmelard	CCSCMB	2022/2023	752 000	2ème Fonds Friches 2021 DSIL/DETR 2022	Axe I
A4	Réhabilitation du bâtiment C de l'Hôpital Corsin	CCSCMB	2022	2 396 939	DSIL 2021	Axe III
A5	Aménagement ZA Berlières2 à Matour	CCSCMB	2022	308 022	DETR 2020	Axe I
A6	Construction Centre Technique Automobile ZA Berlières 2 à Matour en Atelier relais	CCSCMB	2022	362 500	Plan relance Région - Bois	Axe I
A7	Création d'un poste de chef de projet CRTE	CCSCMB	2023	213 000	FNADT / ANCT	Axe IV
A8	Réhabilitation de la station d'épuration et du réseau d'assainissement de Pierreclos	CCSCMB	2022	742 100	Financements Agence de l'Eau RMC + CD71 2022	Axe III
. A9	Maintenir et adapter une offre de garde pour les 0-3 ans	CCSCMB	2022	и и — —	CAF	Axe III
A10	Développer les liens intergénérationnels	CCSCMB	2022		CAF	Axe III
A11	Accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation	CCSCMB	2022	82 100		Axes III et IV
A12	Développer la production d'énergie solaire	CCSCMB	2022			Axes II et IV
A13	Eco-labelliser les micro- crèches communautaires	CCSCMB	2022	25 065	ADEME	Axes II, III et IV
A14	Maintenir et développer les actions en faveur de la mobilité durable	ССЅСМВ	2022	10 000	Région	Tous axes

# Contrat de Relance et de Transition Ecologique de la CC Saint-Cyr-Mère-Boitier $\mathbf{1}^{\text{ère}}$ annexe au CRTE 2020-2026 : Synthèse des enjeux & Projet de territoire

						(*): (*)
A15	Mettre en place des actions de communication, de sensibilisation et de pédagogie autour de l'énergie et du climat	ссѕсмв	2022	-	ADEME	Axe IV
A16	Protéger la biodiversité	CCSCMB	2022			Axes I et IV
A17	Réduire et mieux valoriser les , déchets	ССЅСМВ	2022			Axe IV
A18	Rénovation/réfection de la façade de l'église	Dompierre les Ormes	2022	22 471	DSIL Département	Axe IV
A19	Aménagement paysager centre bourg - création chemin piétonnier - sécurisations accès aux bâtiments publics	Germolles-sur- Grosne	2023	49 000	DSIL Département	Axe IV
A20	Rénovation Maison des patrimoines avec requalification du parc et construction d'une halle des producteurs	Matour	2021/2022	727 320	DETR 2021	Axe II
A21	Rénovation, extension Ecole maternelle	Matour	2021/2022	950 000	DETR	Axe II
A22	Espace de travail partagé	Matour	2022	100 000		Axe III
A23	Extension du bâtiment Maison de santé pluridisciplinaire	Matour	2022		FEADER Etat Région Département	Axe II
A24	Rénovation de cinq ensembles immobiliers	Matour	2022	2 175 000	DSIL 2022	Axe II
A25	Participation et implication de la population	Matour	2022/2025			Tous Axes
A26	Redynamisation zone touristique du Palluet	Matour	2022	180 000	DETR Département	Axe I
A27	Rénovation, extension du bâtiment Mairie / Ecole Elémentaire	Matour	2024			Axe II
A28	Rénovation énergétique et agrandissement mairie	Montmelard	2021/2022	160 000	DSIL relance	Axes III et IV
A29	Rénovation des bâtiments publics de la commune	Montmelard	2023	53 000	DETR Département	Axe IV



### Contrat de Relance et de Transition Ecologique de la CC Saint-Cyr-Mère-Boitier $1^{\tt ère}$ annexe au CRTE 2020-2026 : Synthèse des enjeux & Projet de territoire

A30	Aménagement MAM dans ancienne école après ouverture Groupe scolaire à Brandon	Navour-sur- Grosne	2022	53 898	CAF: 43 118 €	Axe III
A31	Mise en sécurité du hameau de la Croix de brandon	Navour-sur- Grosne	2022	143 250	DETR 2021 : 37 961 € Département Amendes de police	Axe III
A32	Création atelier municipal avec panneaux photovoltaïques	Navour-sur- Grosne	2022	165 000	DETR/DSIL 2022 Département	Axe III
A33	Rénovation salle des fêtes Clermain	Navour-sur- Grosne	2022	50 486	DETR 2021 : 17 670 € Département	Axe III
A34	Rénovation salle des fêtes de Brandon	Navour-sur- Grosne	2024	300 000	DETR/DSIL 2023 Département Effilogis	Axe III
A35	Mise en place d'une vidéosurveillance au bourg de Brandon	Navour-sur- Grosne	2 022	6 000	DETR/DSIL 2022	Axe III
A36	Achat, déconstruction et requalification de la salle multi activités	Pierreçlos	2023	1 183 000	DETR/DSIL 2023	Axe III
A37	Aménagement voie douce entre Bussières Pierreclos et Serrières	Pierreclos	2022	141 000	Région ANCT	Axe III
A38	Rénovation Bâtiment en situation de péril ordinaire - ancienne usine de salaison - création env. 27 logements	Pierreclos	2022	3 185 000	2° AAP Fonds Friches 2021	Axe III
A39	Aménagement école avec création de zones d'ombre	Pierreclos	2022	85 461	DETR : 25 639 € Département : 10 683 €	Axe III
A40	Rénovation 3 logements dans bâtiment communal existant	Pierreclos	, 2022	374 950	DETR: 137 000 € Département: 35 000 € Effilogis: 25 000 €	Axe III
A41	Rénovation de la salle des fêtes	Pierreclos	2022	100 286	DETR 2021 : 35 100 € Département : 25 000 €	Axe III
A42	Pôle médical	Pierreclos	2021	30 000		Axe II
A43	Création de 2 logements sociaux	Saint Léger Sous la Bussière	2022	326 183	DETR/DSIL 2022	Axe III

### Contrat de Relance et de Transition Ecologique de la CC Saint-Cyr-Mère-Boitier $1^{\tt ère}$ annexe au CRTE 2020-2026 : Synthèse des enjeux & Projet de territoire

	. 2					
A44	Rénovation Salle de réunion	Saint Léger Sous la Bussière	2022	67 934	DETR 2021 : 23 775 € Département	Axe III
A45	Rénovation d'une Maison pour logement locatif	Saint Léger Sous la Bussière	2023	250 000	DETR Département	Axe III
A46	Aménagement bâtiment communal pour accueil de jeunes enfants	Saint Léger Sous la Bussière	2022	490 000	DETR: 87 900 € Département: 40 000 €	Axe III
A47	Rénovation énergétique des bâtiments communaux : école maternelle – mairie – école primaire – cantine et salles de réunions attenantes	Saint Pierre le Vieux	2021/2022	130 000	DETR 2021 : 65 000 € Département : 25 000 € Effilogis : 14 000 €	Axe III
A48	Rénovation d'un logement	Saint Point	2022	25 000	DETR 2022 Département	Axe III
A49	Installation d'un Point d'Apport Volontaire avec accès PMR	Serrières	2021	22 984	DETR 2021 : 8 044 € Département : 5 000 €	Axe III
A50	Travaux Aire de lavage et stockage du local technique communal avec installation d'une cuve récupérateur d'eaux pluviales	Serrières	2021	85 166	DETR 2021 : 29 808 € Département : 5 000 €	Axe IV
A51	Aménagement voie douce entre Bussières Pierreclos et Serrières	Serrières	2022	14 700	Région ANCT	Axe III
A52	Création d'un réseau interne de fibre optique interconnectant les bâtiments communaux	Tramayes	2021/2022	39 000	DETR 2021 : 13 566 €	Axe III
A53	Création lotissement du Tacot en 2 phases : 13 lots puis 10 lots	Tramayes	2022	400 000	À définir en fonction du dossier	Axe III
A54	Création d'un parking de 60 places avec ombrières photovoltaïques	Tramayes	2022 - 2023	400 000	DETR/DSIL 2022 - 2023 Banque des territoires	Axe IV
A55	Rénovation globale bâtiment communal pour création de « l'Institut de Tramayes »	Tramayes	2022/2023	1 700 000	DETR/DSIL 2022 Département Effilogis	Axe III
A56	Rénovation - restructuration de la Mairie	Tramayes	2021/2022	314 000	DSIL Relance 2021 : 101 752 € Département : 87 216 € Effilogis : 60 000 €	Axe III



### Contrat de Relance et de Transition Ecologique de la CC Saint-Cyr-Mère-Boitier $\mathbf{1}^{\mathtt{ère}}$ annexe au CRTE 2020-2026 : Synthèse des enjeux & Projet de territoire

A57	Changement fenêtres et volets bâtiment école	Trambly	2022	29 978	DETR: 11 991 € Département: 7 495 €	Axe III
A58	Changement fenêtres et volets de l'ancienne cure	Trambly	2022/2023	35 000	DETR: 14 000 € Département: 8 750 €	Axe III
A59	Rénovation énergétique école maternelle + 3 logements	Trivy	2022	111 000	DSIL Relance Effilogis	Axes III et IV
A60	Amélioration de l'accueil des habitants	Trivy	2023	26 000	DETR/DSIL Département	Axe III
A61	Installation d'une chaudière à granulés bois	Trivy	2022	33 000	DETR/DSIL Effilogis	Axe IV
A62	Rénovation énergétique, restructuration et agrandissement de la salle communale	Verosvres	2022	450 000	DSIL Relance	Axe III
A63	Aménagement sécuritaire RD121 - Les Blaises	La Chapelle du Mont de France	2022	40 000	DETR/DSIL 2022 Département	Axe IV
P1	Soutenir les nouveaux modes d'habiter	ССЅСМВ	2023	ia ·		Axe III
P2	Fédérer les jeunes autour des loisirs pour les accompagner vers le "vivre ensemble"	ССЅСМВ	2022	M =- 180	CAF	Axe III
Р3	Soutenir les projets culturels d'intérêt intercommunal originaux ou valorisant l'identité du territoire	ссѕсмв	2023		CAF	Axe III
P4	Faciliter la transition alimentaire territoriale	CCSCMB	2022	9850 € pour diagnostic agricole	Département	Axes I et IV
P5	Préserver la qualité de l'air	ссѕсмв	2022			Axes III et IV
P6	Réduire l'impact écologique de l'éclairage publique sur le territoire communautaire	CCSCMB	2022	2		Axes II et IV
P7	Structurer la filière bois énergie et développer le chauffage au bois pour le public et le privé	ссѕсмв	2023	-		Axes I et IV
P8	Accompagner les communes dans leurs projets de rénovation	CCSCMB	2022	÷ _		Axes II, III et IV
Р9	Réhabilitation du réseau d'assainissement de Tramayes - Mise en séparatif de la rue de l'église	CCSCMB .	2022	i i	Département Agence de l'eau RMC	Axe III

### Contrat de Relance et de Transition Ecologique de la CC Saint-Cyr-Mère-Boitier $1^{\tt ère}$ annexe au CRTE 2020-2026 : Synthèse des enjeux & Projet de territoire

P10	Création nouveau lotissement communal	Dompierre les Ormes	2022	150 000	À définir en fonction du dossier	Axe III
P11	Evolution groupe scolaire	Dompierre les Ormes	2022			Axe III
P12	Rénovation complète ou reconstruction salle des fêtes	Dompierre les Ormes	2022		DSIL 2023	Axe IV
P13	Création d'une résidence séniore	Dompierre les Ormes	2023	1.8		Axe IV
P14	Transfert de la mairie dans les locaux de l'ancienne école	La Chapelle du Mont de France	2023		(4	Axe IV
P15	Création d'un parking 30 Places avec ombrières photovoltaïques	La Chapelle du Mont de France	2023		·	Axe IV
P16	Biodiversité "Petite Grosne"	Matour	2022			Axe IV
P17	Création d'un lotissement	Matour	2022		6.	Axe III
P18	Energies renouvelables	Matour	2022			Axe IV
P19	Patrimoine vernaculaire	Matour	7) 5 <b>7</b>	4	1.	Axe IV
P20	Restauration scolaire	Matour	2023	4		Axe I
P21	Réfection parking Groupe scolaire et aménagement paysager des abords	Navour-sur- Grosne	2023		DETR/DSIL 2023	Axe III
P22	Aménagement d'un chemin paysager entre le Chateau et le centre bourg	Pierreclos	2023	30 000		Axe III
P23	Ancienne auberge et bâtiment artisanal	Pierreclos	2023		5	Axe III
P24	Sécurisation du bourg	Saint Pierre le Vieux		500 000	DETR/DSIL Département	Axe III
P25	Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du local technique communal	Serrières	2022			Axe IV

Annexe 2 – Fiches actions

e a s \* · 



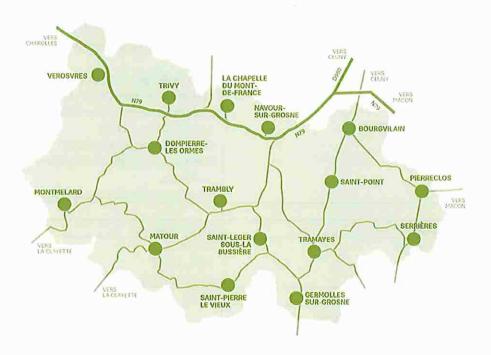






# Fiches action et fiches projets détaillées

Seconde annexe au Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2020-2026





#### **FICHES ACTION**

#### ISOLATION PAR L'EXTERIEUR DE LA SALLE PERISCOLAIRE BOURGVILAIN

Orientation stratégique n°	4 - Construire le cadre de vie de demain
Action n°	A1
Maître d'ouvrage	Commune de Bourgvilain
Description de l'action	Isolation par l'extérieur des murs de la salle périscolaire. Pose d'un isolent (laine de bois) avec un bardage en bois. Cela permettra de finaliser la rénovation de cette salle. Toutes les menuiseries, changement des luminaires, pose d'une VMC double flux et abaissement du plafond avec une isolation des combles, tous les travaux ont été réalisés en 2021. Le budget 2021 ne permettait pas de réaliser la totalité des travaux la même année. C'est pourquoi en 2022, l'objectif est donc d'optimiser les économies d'énergie et de stopper les déperditions de chaleur par les murs. Cette salle périscolaire sert de garderie le matin et le soir, de cantine le midi et d'atelier pédagogique pour les élèves des deux classes situées juste à côté. (43 élèves en 2021/2022) Des réunions des associations sont également réalisées. C'est un lieu de convivialité apprécié.
Partenaires	
Coût prévisionnel	30 000 euros
Plan de financement	DETR DSIL 2022 Commune de Bourgvilain
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



# VOIE DOUCE PIETONNIERE SECURISEE BOURGVILAIN

Orientation stratégique n°	4 – Construire le cadre de vie de demain
Action n°	A2
Maître d'ouvrage	Commune de Bourgvilain
Description de l'action	Création d'une voie douce sécurisée qui permettrait aux habitants des hameaux et des lotissements du haut du village de se rendre au centre bourg à pied, à vélo. (Mairie, Ecole, Garderie, Commerces)  Création d'un ralentisseur avec passage piétonnier sur la route communale.  Cette voie douce serait placée entre une haie existante de charmille et le terrain des propriétaires actuels. Sur une partie, afin de sécuriser au maximum les habitants, la pose de potelets bois est à l'étude.  Elle sera une connexion entre les hameaux et les lotissements avec la future voie verte qui passera dans le centre bourg. (Axe Cluny/Bourgvilain/St Point/Tramayes)  Elle permettra aux randonneurs de faire la liaison entre les chemins du haut du village avec soit le GR ou la future voie verte.
Partenaires  Coût prévisionnel	60 familles bénéficieraient de cette voie douce soit plus de 180 personnes.  Accord de principe pour céder du terrain à la commune des propriétaires des parcelles concernées.  Diminuer fortement le passage et le nombre des voitures et diminuer la vitesse source d'accident et sécuriser les piétions.  Prochaine étape: Bornage 90 000 euros
Plan de financement	DETR DSIL 2022 Département Commune de Bourgvilain
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



#### Réhabilitation ancienne scierie « Forêts sciages » ZA Longverne à Montmelard

Orientation stratégique n°	1 Conforter une économie locale diversifiée et dynamique						
Action n°	A3						
Maître d'ouvrage	EPCI	CC Saint-Cyr Mère Boitier Entre Charolais et Mâconnais EPCI					
Description de l'action	novembre 2018 par le Tribunal de Co Communauté de communes Saint Cyr propriétaire du site le 27 janvier 2022	Suite à la liquidation de l'entreprise Forêts Sciages déclarée le 23 novembre 2018 par le Tribunal de Commerce de Mâcon, la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier est devenue propriétaire du site le 27 janvier 2021.  Requalification du site et réhabilitation du bâtiment principal pour					
Partenaires	Etude de faisabilité réalisée Maître d'œuvre sélectionné : ARC PHI FOND FRICHES 2021 2ème édition soll FOND FRICHES Région 2021 obtenu		CLUNY 71250				
Coût prévisionnel	752 000 € HT						
Plan de financement	Dépenses	Montant HT	Recettes en €HT				
	Acquisition	19 600,00					
	Désamiantage	35 000,00					
	Démolition - maçonnerie	105 000,00					
	Réhabilitation du bâtiment exis- tant	369 500,00					
	Travaux VRD complémentaires	8 900,00					
	Implantation P.V. en intégration sur toiture	172 000,00					
	Maîtrise d'œuvre	42 000,00					
	Subvention Région Fond Friches obtenue		185 000,00				
	Subvention Etat Fond Friches sollicitée		228 000,00				
	Subvention DETR/DSIL 2022 à sol- liciter		188 000,00				
	Fonds propres		151 000,00				
	Total	752 000,00	752 000,00				
Calendrier	2022 / 2023						
Indicateurs d'évaluation	Niveau de performance énergétique a		nu				
proposés Mise en œuvre de matériaux biosourcés							
	Nombre d'entreprises artisanales installées						

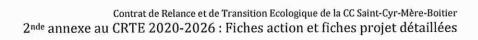
Page 4 sur 118 Version du 4 janvier 2022



#### REHABILITATION DU BATIMENT C DE L'HOPITAL CORSIN A TRAMAYES

Orientation stratégique n°	3 - Améliorer l'accueil des habitants dans un territoire rural en évolution
Action n°	A4
Maître d'ouvrage	Communauté de communes St Cyr Mère Boitier
Description de l'action	Des travaux de rénovation du site accueillant l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de l'Hôpital Corsin, situé au cœur de la commune de Tramayes, ont été réalisés en 2017 par le Centre hospitalier du Clunisois, propriétaire du bâtiment.  A l'issue de ce projet, le bâtiment C est resté vacant. Ce bâtiment, d'une surface d'environ 900 m2, situé au centre bourg de Tramayes, présente un potentiel d'aménagement permettant d'y développer des services à la population du territoire.
	Par ailleurs, la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boîtier, en charge de la compétence « Petite Enfance », gère, notamment, une micro-crèche à Tramayes. Malgré sa situation géographique excentrée du bourg, l'implantation de cette micro-crèche, à proximité d'une des deux écoles primaires, était adaptée à l'organisation de l'accueil des enfants en maternelle et des temps périscolaires. La réhabilitation de l'école, située au bourg de Tramayes, et le regroupement, en 2019, de l'ensemble des classes de l'école primaire et de la garderie périscolaire sur ce site, a réinterrogé la pertinence de l'emplacement actuel de la micro-crèche.
	D'autre part, face au vieillissement de la population et à la part grandissante de séniors autonomes souhaitant maintenir leur résidence sur le territoire de la Communauté de communes, les élus mènent une réflexion sur la création d'une résidence séniors, complémentaire à la rénovation énergétique de la MARPA de Matour qui vient d'être réalisée. Ainsi, pour répondre à ces besoins, la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boîtier, par délibération du 29 novembre 2018, s'est portée acquéreur du bâtiment C pour un montant de 120 000 € (hors frais de notaire).
	La réhabilitation du bâtiment C de l'Hôpital Corsin va permettre d'accueillir : - Au rez-de-chaussée : ü La micro-crèche actuellement située dans le bâtiment de Vannas, ü Une salle commune intergénérationnelle,

Version du 4 janvier 2022





	- Au 1er étage: résidence séniors d logements				
Partenaires	Agence Technique Départementale, CAUE, Etat, Région, CAF				
Coût prévisionnel	2 396 939 € HT (Investissement)				
Plan de financement	DEPENSES	Montant HT			
	Achat Bâtiment	120 000,00			
	Travaux				
	Résidence séniors loués	1 250 000,00			
	microcrèche et repos	550 000,00			
	Tolérance/revalorisation 10%	180			
	Total Travaux	1 980 000,00			
	Mobilier microcrèche	25 000,00			
	Etudes et divers	4 100,00			
	CT - SPS	10 905,00			
	MO - OPC	153 300,00			
	Assurance DO à souscrire	21 000,00			
	Coût Total HT	2 314 305,00			
	Recettes				
	DSIL (financement hors achat)	1 114 470,00			
	EFFILOGIS + HABAM	386 000,00			
	CD71				
	250.00 PM	109			
	CAF	000,00			
	CEE	23 000,00			
	EMPRUNT	681 835,00			
	TOTAL	2 314 305,00			
Calendrier	2021 - 2023				
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de locataires personnes âgées autonome Nombre d'enfants gardés à la micro-crèche Nombre de rencontres intergénérationnelles organisées				



#### Aménagement Zone d'Activités Berlières 2 à Matour

Orientation stratégique n°	1 Conforter une économie loc	1 Conforter une économie locale diversifiée et dynamique				
Action n°	A5	1.0000000				
Maître d'ouvrage	CC Saint-Cyr Mère Boitier Ent EPCI	CC Saint-Cyr Mère Boitier Entre Charolais et Mâconnais EPCI				
Description de l'action	Berlières 2 à Matour, prévue de CC de Matour et sa Région sur 1210 – A 1329 – A 1331 – A 1 Acquisition auprès de la commécessaires pour cette opérat l'implantation ou le transfert	Aménagement et viabilisation de la Zone d'Activités des Berlières 2 à Matour, prévue en zone AUi au PLUi de l'ex CC de Matour et sa Région sur les parcelles A 1208 – A 1210 – A 1329 – A 1331 – A 1346 et A 482.  Acquisition auprès de la commune de Matour des terrains nécessaires pour cette opération qui a pour objet l'implantation ou le transfert d'artisans sur 9 parcelles pour une surface totale de 18 000 m² environ.				
Partenaires						
Coût prévisionnel	308 022,00 €HT	308 022,00 €HT				
Plan de financement	Compensation agricole	11 310,00				
	reprise terrains à Matour	50 000,00				
	Etudes	14 700				
	MO	12 600				
	Travaux Eurovia	131 803				
	Eau potable	22 300				
	imprévus	20 309				
	SYDESL TELECOM	13 000				
	SYDESL racc électrique	32 000				
	Total dépenses	308 022				
	Recettes					
	DETR 2020	92 300	30%			
	Autres subventions					
	Total subventions	92 300				
	Coût CC SCMB	215 722	70,03%			
Calendrier	2022		100001 5 7022			
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de parcelles vendues					
	Nombre de m² de terrains am					
		<u> </u>				

Version du 4 janvier 2022 Page 7 sur 118



#### Centre Technique Automobile ZA Berlières 2 à Matour Atelier relais communautaire

Orientation stratégique n°	1 Conforter une économie loc	ale diversifiée e	t dynamique			
Action n°	A6	A6				
Maître d'ouvrage	CC Saint-Cyr Mère Boitier Ent EPCI	CC Saint-Cyr Mère Boitier Entre Charolais et Mâconnais				
Description de l'action	Automobile « Autovision » de de 1760m² de la ZA des Berli	Construction en atelier relais d'un Centre Technique Automobile « Autovision » de 261m² sur la parcelle n°9 de 1760m² de la ZA des Berlières 2 à Matour, en cours d'aménagement par la Communauté de communes.				
Partenaires	Cabinet Geoffray SETAN  1, rue Pré des Angles  71600 PARAY LE MONIAL  setanarchitecte@orange.fr  Maître d'œuvre Aménagemen	1, rue Pré des Angles 71600 PARAY LE MONIAL setanarchitecte@orange.fr  Maître d'œuvre Aménagement de la ZA Berlières 2: SCP Cabinet MONIN Géomètres experts - Lionnel GELIN 23, rue Porte des Prés				
Coût prévisionnel		Acquisition terrain = 35 200 €HT Travaux construction = 277 500 €HT				
Plan de financement	Achat terrain 1760m <sup>2</sup>	35 200				
Tan ac mancement	Trayaux 261m <sup>2</sup>	277 500				
	MO et études 18%	49 950				
	Total dépenses	362 650				
	Recettes					
	Région chauffage bois		50%			
	Région Plan relance bois		20,00%			
	Total subventions	0	0,00%			
	Coût CC SCMB	362 650	100,00%			
Calendrier	2022		•			
Indicateurs d'évaluation proposés	Niveau de performance énerg	gétique attendu	et obtenu			
	Mise en œuvre de matériaux					
		Date d'ouverture du Contrôle Technique				

Version du 4 janvier 2022 Page 8 sur 118



#### Création d'un poste de chef de projet CRTE à la CC Saint-Cyr Mère Boitier Entre Charolais et Mâconnais

Orientation stratégique n°	4 Construire le cadre de vie de demain				
Action n°	A7				
Maître d'ouvrage	CC Saint-Cyr Mère Boitier Entre Charolais et				
	Mâconnais				
	EPCI				
Description de l'action	En liaison avec l'Etat, les signataires et partenaires du CRTE, le Chef de Projet assurera le suivi et l'animation du CRTE dans sa durée.  Il travaillera en articulation avec la Cheffe de projet du dispositif Petites Villes de Demain pour les 4 communes bourgs-centre.  Il accompagnera les communes dans le montage et l'avancement de leurs opérations/projets.  Il animera les comités de suivi (pilotage et technique)  Il assurera le suivi des indicateurs figurant à l'article 9 du CRTE.				
Partenaires	Etat (FNADT)				
Coût prévisionnel	213 000 €				
Plan de financement	FNADT Solds pay financement communautaive				
	Solde par financement communautaire				
Calendrier	2023 à 2026				
	La Communauté de communes bénéficie en 2022 d'une AMP de 50 jours financée par la Banque des Territoires				
Indicateurs d'évaluation proposés	Opérations réalisées dans l'année				
	Subventions obtenues				
	Projets transformés en actions				
	Taux d'évolution de la population				
	Evolution de l'emploi local				
	Artificialisation - occupation annuelle des sols par type				
	Evolution de la production électrique local annuelle				

Version du 4 janvier 2022 Page 9 sur 118



#### Réhabilitation de la station d'épuration et du réseau d'assainissement à Pierreclos

Orientation stratégique n°	3- Amélion	er l'accueil des habitants dans un territoire rural e	n évolution	
Action n°	A8	A8		
Maître d'ouvrage	CC Saint-C EPCI	CC Saint-Cyr Mère Boitier Entre Charolais et Mâconnais		
Description de l'action		Réhabilitation de la station d'épuration et mise en séparatif du réseau d'assainissement communautaire de Pierreclos		
Partenaires		Financeurs : Agence de l'Eau RMC et Conseil départemental AMO : Cabinet SECUNDO		
Coût prévisionnel	742 100 €	742 100 € HT		
Plan de financement	Action SDA	Descriptif	Coût en €HT	
	A1	Mise en place d'un traitement poussé du phosphore	30 000	
	A2	Mise en place de 2 lits plantés de roseaux supplémentaires	102 0000	
	A3	Mise en place d'une Zone de Rejet Végétalisée	30 000	
	A5-1	Mise en séparatif en amont Déversoir d'Orage de l'église	295 000	
	A5-2	Mise en séparatif route de Serrières	283 900	
	A6	Suppression du Déversoir d'Orage en°3	1 200	
		Total	742 100	
Calendrier	2022	2022		
Indicateurs	Surface ac	Surface active déconnectée		
d'évaluation proposés	Nombre d'habitations			



#### MAINTENIR ET ADAPTER UNE OFFRE DE GARDE POUR LES 0-3 ANS

Orientation stratégique n°	3 - Améliorer l'accueil des habitants dans un
	territoire rural en évolution
Action n°	A9
Maître d'ouvrage	Communauté de communes St Cyr Mère Boitier
Description de l'action	La Communauté de communes est dotée de 3 micro- crèches, situées respectivement à Dompierre-les- Ormes, Matour et Tramayes. Ces structures ont un fonctionnement semblable avec un projet éducatif et pédagogique commun ainsi qu'une équipe unique de professionnels qualifiés.
	L'évolution du travail des femmes, du marché du travail et des métiers de la petite enfance impliquent l'évolution des modes d'accueil des 0-3 ans.
	Compte tenu également des départs à la retraite annoncés d'assistants maternels dans les prochaines années, des projets d'implantation de nouvelles structures (Maison d'Assistants Maternels, structure privée) sur le territoire, les élus souhaitent se réinterroger sur les modes de garde existant et connaître plus précisément les besoins des familles et des professionnels.
	Ainsi, la Communauté de communes souhaite réaliser une étude des besoins du territoire en matière de petite enfance afin de :  - Identifier les enjeux des développements pour l'ensemble des acteurs de garde du territoire,  - Maintenir la qualité d'accueil en microcrèches,  - Identifier les besoins de garde et adapter l'offre de service aux familles,  - Poursuivre la complémentarité des modes de garde dans une dynamique de cohérence et d'harmonisation sur le territoire intercommunautaire,  - Permettre aux élus de faire des choix éclairés sur les structurations à conforter/renforcer dans une cohérence territoriale afin d'adapter sa politique petite enfance au plus près des besoins.
Partenaires	CAF, MSA, PMI, Communes
Coût prévisionnel	Etude Petite enfance : 10 000 € HT (Fonctionnement)
Plan de financement	Recettes:





	CAF: 3 000 € Département: Autofinancement:	
Calendrier	2022	
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation de l'étude	



#### DEVELOPPER LES LIENS INTERGENERATIONNELS

Orientation stratégique n°	3 Améliorer l'accueil des habitants dans un
Action n°	territoire rural en évolution A10
Maître d'ouvrage	CIAS de la Communauté de communes St Cyr Mère Boitier
Description de l'action	32 % de la population de la Communauté de communes a plus de 60 ans. Entre 2007 et 2017, le nombre de personnes de 80 ans et plus, qui vivent seules, a évolué de plus de 20% sur le territoire. Ce vieillissement démographique ainsi que d'autres facteurs comme les mutations de la famille et le développement de la protection sociale ont pu engendrer un affaiblissement des liens entre les différentes générations. Il génère de nouveaux besoins de services et oblige à repenser la cohésion sociale en faisant de la solidarité entre les âges un nouvel enjeu territorial. Ainsi, le lien intergénérationnel représente un enjeu majeur de cohésion sociale du territoire et de rupture de l'isolement social des personnes âgées Fort de ce constat, la Communauté de communes souhaite mener les actions suivantes :  Renforcer le lien social en développant le partage entre les jeunes et les moins jeunes, Continuer à soutenir la politique d'animation et de solidarité en direction des aînés menés par les communes, Soutenir les actions culturelles et sportives favorisant les rencontres entre les générations en partenariat avec les associations du territoire, Encourager la collecte de la mémoire des personnes âgées en recueillant leur histoire de vie dans le cadre notamment de l'action Wikipays menée par le PETR Mâconnais Sud Bourgogne, Participer à l'organisation de rencontres entre les personnes âgées et les enfants en partenariat avec les structures « enfance-jeunesse » et « personnes âgées » du territoire.
Partenaires	Communes, Villages Solidaires, associations des aînés, Service Enfance Jeunesse, écoles, MARPA, Hôpital de Tramayes, associations culturelles et sportives, réseau des bibliothèques, Carsat, MSA
Coût prévisionnel	Montant total en € HT

Version du 4 janvier 2022



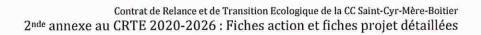
## ${\tt Contrat\,de\,Relance\,et\,de\,Transition\,Ecologique\,de\,la\,CC\,Saint-Cyr-Mère-Boitier}\ 2^{nde}\ annexe\ au\ CRTE\ 2020-2026:\ Fiches\ action\ et\ fiches\ projet\ détaillées}$

	Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.
Plan de financement	
Calendrier	2024
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul> <li>Nombre de participation à des rencontres relatives aux projets de nouveaux modes d'habiter</li> <li>Nombre de réunions d'information organisées sur ce sujet</li> </ul>



#### Accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation

Orientation stratégique	3- Améliorer l'accueil des habitants dans un territoire rural en
n°	évolution
	4- Construire le cadre de vie de demain
Action n°	A11
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier
Description de l'action	En 2014, sur le territoire de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier, 583 logements du parc privé étaient vacants depuis plus de 2 ans. Le parc de propriétaires occupants est très ancien: 56 % des logements ont été construits avant 1949. En 2019, 1168 logements étaient en classe énergétique F et G. Ces constats et les enjeux qui en découlent (environnementaux, sociaux et en matière d'attractivité du territoire) ont motivé la mise en œuvre d'une OPAH de droit commun sur le territoire, en mai 2019, pour une durée de trois ans.  La Communauté de communes entend:  - Maintenir la mise en place d'un guichet unique de la rénovation énergétique constituant la seule porte d'entrée vers l'ensemble des services d'information et d'accompagnement à l'amélioration de l'habitat,  - Poursuivre la mise en place d'aides financières et accompagner des ménages dans le cadre d'une OPAH ou d'un autre dispositif  - Communiquer sur la rénovation énergétique et les dispositifs adaptés pour les ménages.
Partenaires	Opérateur de l'OPAH, ANAH, PETR Mâconnais Sud Bourgogne : espace conseil FAIRE (porte d'entrée pour toutes les questions de rénovation énergétique pour les particuliers), Etat, Région, Département, ADIL 71, ADEME (financement des actions de communication), intervenants sociaux, CIAS, communes, promoteurs immobiliers, banques, Chambres consulaires, CAF, fournisseurs d'énergie, SYDESL
Coût prévisionnel	Selon la convention d'OPAH actuelle et en supposant une prorogation de deux ans :  Dépenses de la Communauté de communes :  du 01/01/2021 au 05/05/2022 : 13250 € pour les aides aux travaux et 8 504 € pour l'animation du dispositif  du 05/05/2022 au 05/05/2024 : 63 600 € pour les aides aux travaux et 40 822 € pour l'animation du dispositif  Subvention de l'ANAH à la Communauté de communes :  du 01/01/2021 au 05/05/2022 : 7 600 € pour les aides aux travaux et à l'ingénierie (soit part fixe annuelle : 10 878 € ; part variable annuelle : environ 7 360 €)  du 05/05/2022 au 05/05/2024 : 36 476 € pour les aides aux travaux et à l'ingénierie (soit part fixe annuelle : 10 878 € ; part variable annuelle : environ 7 360 €)
Plan de financement	ADEME : prise en charge à 80 % des dépenses de communication dans le cadre de la décision de financement TEPos 18BFC0322, jusqu'en septembre 2022
Calendrier	2022





Indicateurs d'évaluation	Nombre de logements rénovés, montant d'aides accordées aux
proposés	particuliers



#### Développer la production d'énergie solaire

Orientation stratégique n°	2- Renforcer la solidarité intercommunale autour des 4 bourgs structurants
п	4- Construire le cadre de vie de demain
Action n°	A12
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier
Description de l'action	Les énergies vertes sont des piliers de la lutte contre le réchauffement climatique et le solaire photovoltaïque est l'énergie renouvelable qui présente la meilleure acceptation sociale sur le territoire.
	En 2021, la Communauté de communes a facilité la réalisation de 17 études de faisabilité pour des installations photovoltaïques sur des bâtiments communaux. 12/16 communes ont bénéficié de cette action. Certaines communes n'ont pas pu poursuivre la démarche faute de moyens financiers.
	Depuis mi 2021, un agent du PETR Mâconnais Sud Bourgogne réalise des études d'opportunité auprès des particuliers intéressés par la mise en place d'installations photovoltaïques. Ce seul poste étant insuffisant pour traiter l'ensemble des demandes, la Communauté de communes souhaite inciter le PETR au recrutement d'un agent dont ce serait la seule mission.
	Par ailleurs, une conférence débat tout public autour de l'énergie solaire (photovoltaïque et thermique) a été organisée en 2021. Un atelier pratique d'auto-installation photovoltaïque a également été organisé pour la population. La CC souhaite poursuivre l'organisation d'actions de sensibilisation.
	La CCSCMB entend augmenter significativement le nombre d'installations sur toitures publiques, parapubliques, ou privées, éventuellement en lien avec la SAS « Soleil Sud Bourgogne » ou au sol sur des emplacements publics avec par exemple des ombrières pour parking véhicule.
Partenaires	ADEME BFC, PETR Mâconnais Sud Bourgogne, Département 71, SAS Soleil Sud Bourgogne, Chambre d'Agriculture 71
Coût prévisionnel	
Plan de financement	- ADEME : prise en charge à 80 % des dépenses de communication dans le cadre de la décision de financement TEPos 18BFC0322, jusqu'en septembre 2022
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'actions de sensibilisations réalisées Nombre de participants aux actions de sensibilisation organisées Nombres d'installations photovoltaïques réalisées sur toitures publiques, parapubliques ou au sol sur des emplacements publics Nombre d'études d'opportunité réalisées par le PETR auprès des ménages







Eco-labelliser	les	micro-crèches	communautaires
----------------	-----	---------------	----------------

Orientation stratégique n°  Action n°  Maître d'ouvrage  Description de l'action	2- Renforcer la solidarité intercommunale autour des 4 bourgs structurants 3- Améliorer l'accueil des habitants dans un territoire rural en évolution 4- Construire le cadre de vie de demain A13 Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier Label Vie est une association de l'Économie Sociale et Solidaire qui œuvre pour la transition écologique. Elle a créé le label Ecolo crèche® en 2009. Ce label a pour objectif d'identifier et de valoriser les crèches qui s'engagent en faveur du développement durable, sans remettre en cause leur identité et leurs spécificités propres, dans un processus qui encadre et garantit la qualité du dispositif. ECHO(S) est une entreprise qui a développé la démarche Ecolo
	crèche®, système de management environnemental adapté aux exigences spécifiques des établissements de la petite enfance. L'objectif de la démarche Ecolo crèche® est d'accompagner les établissements de la petite enfance candidats afin de les aider à s'engager dans une démarche de qualité environnementale et de les aider à obtenir le label Ecolo crèche®.  La Communauté de communes souhaite bénéficier du savoir-faire et de l'expertise d'ECHO(S) afin de mesurer et d'améliorer l'impact sur l'environnement de ses micro-crèches.
	Les objectifs opérationnels sont les suivants:  - Labellisation de la micro-crèche libellule de Tramayes pour un an à l'ouverture des nouveaux locaux, et renouvellement du label pour 3 ans,  - Extension de la démarche aux deux autres micro-crèches du Service Enfance Jeunesse.
Partenaires	Le service environnement et le service enfance-jeunesse de la Communauté de communes auront en charge : - la mise en place de la démarche, - l'articulation de la démarche entre les services de la Communauté de communes et avec les partenaires, - le suivi des dossiers administratifs attenants à l'action, - la coordination des actions de communication.
	ECHO(S) assurera des actions de formation jusqu'à envoi du label.  L'architecte du bâtiment C de Tramayes sera mobilisé pour l'aménagement de la micro-crèche libellule, en concertation avec ECHO(S).  Le CEREMA est un partenaire à contacter pour un accompagnement au niveau de la qualité de l'air et du radon.
	L'ADEME participera au financement (80 %) de la labellisation de la micro-crèche libellule de Tramayes pour les facturations antérieures à l'échéance de la décision de financement TEPos 18BFC0322



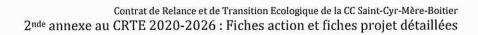


	(septembre 2022).
Coût prévisionnel	<ul> <li>L'adhésion au réseau Label Vie® correspond à une cotisation annuelle, renouvelable à chaque appel à cotisation. L'adhésion est de 250 € HT par an. Elle est due pendant les 3 années suivant la labellisation pour continuer à faire partie du réseau Label Vie.</li> <li>Le montant de la totalité des modules de la démarche pour une micro-crèche est de 7105 € HT. Les facturations par ECHO(S) se feront après chaque réalisation de prestation.</li> <li>Montant total pour les 3 micro-crèches : 25 065 € HT</li> </ul>
Plan de financement	Financements ADEME jusqu'en septembre 2022 pour les frais susmentionnés et la communication (prise en charge à 80 %) dans le cadre de la décision de financement 18BFC0322
Calendrier	Labellisation de la micro-crèche libellule au plus tard un an après l'ouverture des nouveaux locaux Début des formations en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	



#### Maintenir et développer les actions en faveur de la mobilité durable

Orientation stratégique n°	1- Conforter une économie locale diversifiée et dynamique
	2- Renforcer la solidarité intercommunale autour des 4 bourgs structurants
	3- Améliorer l'accueil des habitants dans un territoire rural en
	évolution
	4- Construire le cadre de vie de demain
Action n°	A14
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier et Région Bourgogne Franche-Comté
Description de l'action	L'organisation des mobilités, et notamment les services de mobilités douces et actives est, depuis le 1er juillet 2021, du ressort de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), soit la Région Bourgogne-Franche-Comté. Cependant, la Communauté de communes peut, par conventionnement avec la Région, maintenir et développer certains services qu'elle a mis en place avant que la Région ne devienne AOM.  Des actions relatives à la mobilité peuvent également être menées dans le cadre d'autres compétences de la Communauté de communes, comme la mise en place d'équipements pour les vélos dans le cadre
Partensines	de la compétence voirie.  La Communauté de communes souhaite:  - mettre en œuvre des actions de sensibilisation auprès de la population (promotion de l'usage de la voiture électrique, du covoiturage, des mobilités douces),  - mettre en œuvre ou soutenir des dispositifs facilitant l'usage des mobilités douces par les habitants (par exemple: service de location de VAE, stationnements vélos, voies vertes),  - se coordonner avec les acteurs de la mobilité et notamment Villages Solidaires, acteur de la mobilité solidaire,  - mettre en œuvre un comité de pilotage.
Partenaires	Les partenaires qui seront mobilisés sont les suivants : Région, SYDESL, ADEME, Département, PETR Mâconnais Sud Bourgogne, CAF.  Les actions devront être articulées avec : - la démarche TEPos (ADEME), - le programme Petites villes de demain (Etat), - le SCOT (PETR Mâconnais Sud Bourgogne), - les dispositifs de l'AOM (Région).
Coût prévisionnel	Fonctionnement du service de location de VAE : 10 000 €
Plan de financement	- ADEME: prise en charge à 80 % des dépenses de communication dans le cadre de la décision de financement TEPos jusqu'en septembre 2022 - Région pour le TAD
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation	
proposés	







# Mettre en place des actions de communication, de sensibilisation et de pédagogie autour de l'énergie et du climat

Orientation stratégique n°	4- Construire le cadre de vie de demain
Action n°	A15
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier
Description de l'action	La Communauté de communes mène, depuis plusieurs années, des actions de sensibilisation (interventions pédagogiques dans les écoles, conversations carbone, réunions tupperwatt, défi zéro déchet, conférences-débat, etc.) et communique sur les actions qu'elle mène en matière de transition écologique à l'occasion de rassemblements sur le territoire (festival des solutions écologiques, foires annuelles, etc.) et d'une newsletter.
	La Communauté de communes entend maintenir la dynamique créée, levier d'appropriation des enjeux de la transition écologique sur le territoire, et promouvoir l'éducation à l'écocitoyenneté pour tous.
	La sensibilisation des habitants se fera par les médias de communication utilisés par la Communauté de communes (bulletin communautaire, site internet, page facebook, etc.) mais aussi par des réunions publiques thématiques et des propositions d'activités ponctuelles. Les enfants seront sensibilisés via des interventions pédagogiques dans les écoles et centres de loisirs.
Partenaires	SIRTOM de la Vallée de la Grosne, LAB 71, Communauté de communes voisines, Maison des Patrimoines, Réseau des Pionniers Ordinaires de la Transition Ecologique (POTEs) local, associations, réseau GRAINE, ministère de l'Education nationale,
Coût prévisionnel	
Plan de financement	<ul> <li>ADEME: prise en charge à 80 % des dépenses de communication dans le cadre de la décision de financement TEPos jusqu'en septembre 2022</li> <li>Conseil départemental</li> <li>FEDER</li> <li>FAEDER</li> </ul>
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de participants aux activités proposées, nombre d'élèves sensibilisés



Protéger la biodiversité	
Orientation stratégique	1- Conforter une économie locale diversifiée et dynamique
n°	4- Construire le cadre de vie de demain
Action n°	A16
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier
Description de l'action	Essentiellement située en zonage NATURA 2000, la CCSCMB a déjà mis en place des actions de protection de la biodiversité, en particulier dans le cadre d'un contrat de rivière. La Communauté de communes est aussi en lien avec l'association de protection de la vallée de la Noue (APVN). L'intégration de la compétence GEMAPI accentue la prise de conscience des élus.
	La CCSCMB a également été accompagnée pendant trois années (2017-2020) par un groupement de bureau d'études pour la mise en place d'un plan de gestion différencié des espaces verts dans le cadre de la démarche « zéro phyto ». Dans ce cadre toutes les municipalités ont mis en place leur plan d'actions et les habitants ont été sensibilisés afin que la consommation de pesticides sur le territoire devienne nulle.
	Dans la continuité de cette démarche, la Communauté de communes a également soutenu la mise en place, en 2021, d'ateliers ouverts à tous autour de la protection de la biodiversité (haie bocagère et greffe de fruitiers, taille et traitements naturels du verger). Elle souhaite poursuivre et développer ces actions de sensibilisation et encourager la mise en place de vergers communaux gérés en agriculture biologique.
	Pour poursuivre le travail autour de la protection de la biodiversité, la Communauté de commune souhaite également mener un travail de sensibilisation autour de la gestion des forêts sur son territoire, celui-ci étant recouvert de 6 400 ha de forêts appartenant à 96 % à des propriétaires privés.
Partenaires	APVN, ONF, CFBL, PETR Mâconnais Sud Bourgogne dans le cadre du SCoT, département 71 (aides financières plantation d'arbres, d'arbustes et de haies), Région BFC (soutien financier relatif aux « vergers conservatoires » et aux « bocages et paysages »)
Coût prévisionnel	
Plan de financement	ADEME : prise en charge à 80 % des dépenses de communication dans le cadre de la décision de financement TEPos jusqu'en septembre 2022
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



#### Réduire et mieux valoriser les déchets

Orientation stratégique n°	4- Construire le cadre de vie de demain	
Action n°	A17	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier	
Description de l'action	La CCSCMB, qui a la compétence ordures ménagères, est membre du SIRTOM de la Vallée de la Grosne pour la gestion intégrale de cette compétence. Ce syndicat, qui inclut aussi la communauté de communes du Clunisois, s'est engagé en 2010 dans un plan local de prévention, puis en 2015 dans la démarche « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage ». En 2019, ce syndicat a signé avec l'ADEME pour un Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC). En 2020, le SIRTOM s'est engagé dans un second PLPDMA et en 2021 il a été labellisé « Territoire engagé pour la transition écologique ». L'ensemble de ces actions vise à réduire la production de déchets non recyclables et à augmenter les flux des filières de tri.	
	Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne a réalisé son programme d'actions pour la période 2021 – 2026. La Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entend favoriser la mise en œuvre de ce programme réparti 6 thématiques (soit 40 actions):  • Limiter les impacts sur l'environnement,  • Optimiser les coûts de la collectivité,  • Donner du sens pour changer de comportements,  • Mobiliser pour partager et faire connaître,  • Limiter le gaspillage des ressources,  • Créer de la valeur économique locale.  Les résultats du SIRTOM étant très positifs, la Communauté de communes entant favoriser le bon déroulé des actions.	
Partenaires	SIRTOM de la Vallée de la Grosne	
Coût prévisionnel	STATOM WE IN VALUE WE IN UI USHE	
Plan de financement	ADEME : prise en charge à 80 % des dépenses de communication dans	
i ian de imancement	le cadre de la décision de financement TEPos jusqu'en septembre 2022	
Calendrier	2022	
Indicateurs d'évaluation	Quantité de déchets produits par habitant (en kg)	
proposés	Nombre de participants aux ateliers proposés	



#### Rénovation / réfection de la façade de l'église de Dompierre-les-Ormes

Orientation stratégique n°	4 - Construire le cadre de vie de demain
Action n°	A18
Maître d'ouvrage	Commune de Dompierre-les-Ormes
Description de l'action	Dompierre-les-Ormes bénéficie d'un tourisme significatif, avec le plus grand nombre de nuitées de la communauté de communes. Cette activité touristique est essentielle à la vie économique de la commune.
÷	Afin de maintenir, voire de développer, l'attractivité de la commune, tant vis-à-vis des habitants que vis-à-vis des touristes, la commune a pour objectif de rénover la façade de l'église qui se salit au fil des années.
	Quelques travaux de maçonnerie sont à prévoir également au pied du calvaire devant l'église.
Partenaires	Action planifiée par la Commune pour 2022
Coût prévisionnel	22 471,25 € HT
Plan de financement	Deux dossiers de subvention seront déposés :  - L'un au titre de l'appel à projet fin décembre 2021  - L'autre au titre de DETR avant le 28 février 2022  - Le solde sera financé sur fonds propres
Calendrier	<ul> <li>Les devis sont réalisés</li> <li>Les travaux sont à planifier après l'hiver 2021/2022, donc au printemps 2022</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation proposés	

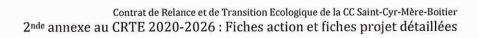
Version du 4 janvier 2022 Page 26 sur 118



# Aménagement paysager centre-bourg – création chemin piétonnier – sécurisation accès aux bâtiments publics

#### à Germolles-sur-Grosne

Orientation stratégique n°	4 – Construire le cadre de vie de demain
Action n°	A19
Maître d'ouvrage	Commune de GERMOLLES SUR GROSNE
Description de l'action	AMENAGEMENT DU BOURG:  - Améliorer la sécurité des piétons et riverains, des enfants de l'école: création chemin piétonnier le long Route Départementale, sens circulation sur parking (bus scolaires)  - Faciliter et réglementer le stationnement avec la création d'un parking  - Embellir l'entrée du village  - Sécuriser les bâtiments existants (murs dont mur de soutènement de l'école, monument aux morts,)
Partenaires	<ul> <li>ATD pour étude du projet (réalisation, financement): sollicité, sur liste d'attente pour début 2022</li> <li>STA du Mâconnais pour aménagement voirie RD 95</li> <li>Consultation d'artisans locaux pour avis</li> </ul>
Coût prévisionnel	Maçonnerie: Murs d'enceinte: 7 000 € Redressement monument aux morts: 4 000 € Peinture: Grilles et portail monument aux morts: 3 800 € Couverture: Toiture préau école: 1 800 € Chemin piétonnier (béton désactivé ou pavés): 8 700 € et aménagement paysager  Voirie: - Places stationnement, parking: 15 700 € - Terrassement parking: 2 500 € - Déplacement poteau téléphonique (ou enterrement de la ligne): 2 000 € - Signalétique horizontale et verticale 3 500 € (y compris sens circulation sur parking salle polyvalente):
Plan de financement	<ul> <li>AAP Département 71 : ?????</li> <li>DETR (Requalification globale des Bourgs) : 20 %</li> <li>Amendes de police pour signalisation : 800 €</li> <li>Autofinancement</li> </ul>
Calendrier	2023





Indicateurs d'évaluation proposés	

Version du 4 janvier 2022 Page 28 sur 118



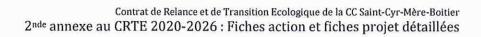
# Rénovation Maison des Patrimoines avec requalification du parc et construction d'une halle des producteurs

#### à Matour

Orientation stratégique n° 2 – Renforcer la solidarité intercommunale autour des 4	
O. T	bourgs structurants
Action n°	A20
Maître d'ouvrage	Commune de MATOUR
Description de l'action	Le site de la Maison des Patrimoines est caractérisé par un ensemble de bâtiments d'architecture classique entouré d'un parc en partie arboré avec une belle vue sur les prairies au nord, l'ensemble attenant au centre bourg.  Le bâtiment principal abrite aujourd'hui la Maison des Patrimoines.  Un chapiteau a été installé à titre provisoire dans la cour intérieure, peu fonctionnel, inesthétique et inadapté aux marchés de producteurs et autre manifestations installées durablement dans ce lieu.
	Le projet Il s'agit de développer l'attractivité touristique du lieu en valorisation l'existant et en construisant une halle- préau en remplacement du chapiteau disgracieux pour faire de cet espace le moteur touristique et économique de la commune de Matour, au bénéfice de toute la petite région environnante.
	Les interventions se feront à trois niveaux, non cloisonnés :
	Maison des Patrimoines Il s'agit d'offrir un cadre de visite innovant dans un lieu rénové, favorisant l'accueil propice au développement du tourisme.
	Travaux de gros œuvre:  Remplacement des portes et fenêtres par de nouvelles menuiseries en bois, à double vitrage isolant, d'aspect identique  Remplacement des persiennes dégradées également à l'identique.  Réfection des planchers en bois.  Révision des toitures.
	Muséographie: Refonte complète de la muséographie comprenant l'aménagement de nouveaux espaces, la réfection de peintures et la mise en conformité de l'existant suivant diagnostics.
	La maîtrise d'œuvre de cette partie sera confiée à l'agence Rocambole, M. Pupier, architecte-



	muséographe, marché signé avec une pré-étude à venir
	Construction d'une halle-préau D'une surface d'environ 170 m², ce bâtiment viendra remplacer le chapiteau existant.
	Il est pensé comme un équipement polyvalent, espace public les jours sans animation, ouvert en permanence pour tous visiteurs, et abri protégé pour les marchés et autres manifestations. Il pourra également servir de préau pour l'accueil des classes environnements.
	Sa forme rectangulaire permettra une souplesse d'utilisation confortée par la création d'un emmarchement en forme de gradins posés pour compenser la différence de niveaux entre la cour intérieur et le parc et permettre ainsi une utilisation modulable pour l'organisation de spectacles par exemple.
	Le cabinet Ejo a été recruté pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce bâtiment qui doit respecter toutes les prescriptions environnementales en vigueur. L'APS a été réalisé.
	Aménagement du parc L'objectif est de créer un lieu d'accueil favorisant le développement des activités touristiques.
	En complément de la plantation d'arbres et d'essences de préférence mellifères, il est prévu la mise en place de petits équipements et infrastructures de type écologiques.
	De nouvelles allées, formant un parcours de visite gratuit avec une signalétique appropriée, seront créées avec plantation de haies.
	La maîtrise de cette opération a été confiée au cabinet Ejo qui a démarré une première phase d'études préliminaires.
Partenaires	Association Les amis du Manoir Village solidaire Rucher école Service enfance jeunesse
	Le dossier est en attente de la réponse de la Région BFC sur les aides sollicitées
Coût prévisionnel	750 000 € HT d'investissement
	Halle : 200 000 € Muséographie : 300 000 €



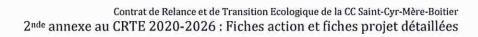


	Travaux de bâtiments : 150 000 €
	Aménagement du parc : 100 000 €
Plan de financement	DETR 2021 (accordé) : <mark>210 000 €</mark>
	Département (accordé) : 25 000 € (maison) - 7 056 €
	(parc)
	Région BFC : en attente (250 000 € sollicités)
Calendrier	2021/2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



# Rénovation, extension de l'école maternelle Matour

Orientation stratégique n°	3 – Amélioration de l'accueil des habitants
Action n°	A21
Maître d'ouvrage	Commune de MATOUR
Description de l'action	L'école maternelle se situe dans le bourg de MATOUR.
•	Il devient nécessaire de procéder à la rénovation de l'école maternelle sur les aspects énergétiques (isolation thermique, opportunité de production photovoltaïque) électriques (mise aux normes) et sécurité (occultation et à installer dans le cadre du plan Vigipirate). Des dispositions doivent être prise sur l'accessibilité du bâtiment.  Le projet comprend aussi  - La création d'un espace de 60 m2 pour accueillir les ALSH du service enfance jeunesse de la Communauté de Communes (SEJ)  - Des aménagements extérieurs  - La création d'un préau.
	Création espace ALSH  Le SEJ a pour « camp de base » de ses activités ALSH la commune de Matour, à partir de laquelle il s'organise sur l'ensemble du territoire communautaire.  Il utilise jusque-là une partie des locaux de l'école maternelle à chaque vacance scolaire.  Le projet consiste à créer une salle indépendante de l'école réservée au SEJ pour accueillir une vingtaine d'enfants, offrir une kitchenette pour les goûters et les rangements nécessaires.
	Projet d'aménagements extérieurs:  La commune souhaite aménager un préau pour proposer un espace abrité à l'extérieur. Il sera en communication directe avec l'école et l'espace ALSH.  Les abords de l'école seront retravaillés pour requalifier l'espace de jeux et les espaces verts. La clôture et les portails d'accès seront refaits pour répondre aux dispositions du plan Vigipirate.  La mise en accessibilité extérieure du bâtiment sera réalisée.
	Projet d'aménagements intérieurs:  La rénovation du bâtiment comportera une amélioration des performances énergétiques, en conservant le principe de chauffage central sur réseau de chaleur urbain (chaufferie bois). L'installation de panneaux photovoltaïques sera étudiée.  La distribution des locaux sera modifiée pour optimiser les espaces de rangement et faciliter la circulation.





	La mise aux normes de l'installation électrique et l'adaptation du réseau informatique seront réalisées.  La rénovation permettra de rendre le bâtiment conforme aux règles de sécurité du plan Vigipirate et aux normes accessibilité.  Bâtiment de l'école : SHONRT : 450,00 m² SHAB : 384,00 m² Niveaux : 1  Permis de construire accordé le 22/10/2021 modificatif en cours d'élaboration
Partenaires	Architecte: Atelier d'Architecture Mireille Roulleau Bureau d'étude thermique: SARL PROJELEC
	Maîtres d'œuvre :
	-BECA – Économiste de la construction
	-CHAPUIS STRUCTURES – BET STRUCTURE
	-Anne-Laure GIROUD - Paysagiste
Coût prévisionnel	950 000 € HT
Plan de financement	DETR (accordé) : 257 500 €
	Département (accordé) : 25 000 €
	Région (accordé) : 16 900,50 €
	Sollicitation Région Effilogis en cours
	Sollicitation CAF en cours
Calendrier	2021 / 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



# Espace de travail partagé à Matour

Orientation stratégique n°	3 – Amélioration de l'accueil des habitants
Action n°	A22
Maître d'ouvrage	Commune de MATOUR
Description de l'action	La commune de Matour conduit depuis une trentaine d'année une politique visant à rénover des immeubles en centre-bourg pour créer des logements tout en se réservant les rez-de-chaussée à usage de services ou commerces pour favoriser l'implantation de nouvelles activités. La demande évolue, nous sommes sollicités par des porteurs de projets qui souhaite bénéficier d'un espace partagé tant pour mutualiser les frais que pour créer un réseau professionnel ou rompre l'isolement.  A ce jour, deux emplacements sont disponibles nécessitant des travaux.  Une demande se fait jour pour un espace de travail partagé et collaboratif type tiers lieux, télétravail, Coworking à préciser.  La commune souhaite répondre à cette demande et lui affecter des locaux  Le local situé au 33 grande rue d'environ 50 m² pourrait correspondre à cette attente et constituer une opportunité pour environ 5 personnes avec aménagement d'une tisanerie  Selon le succès de la formule, le local situé au 12 grande rue pourrait alors venir en substitution pouvant offrir plus de surface après agrandissement et des espaces plus conviviaux avec terrasse, jardin, etc.
	espace est un facteur clé de la réussite. Pour cela, la commune de Matour souhaite s'appuyer sur les compétences de la CC SCMB et rechercher la meilleure façon de mettre en place une animation dédiée.
Partenaires	CC SCMB PETR Union Commerciale Industrielle et Artisanale CCI CMA
Coût prévisionnel	Travaux: - 100 000€ (estimation) Animation - 1 000€ par mois
Plan de financement	À définir





Calendrier	Début des travaux en 2022 Étude d'opportunité et de marché en cours
Indicateurs d'évaluation proposés	Accueil de porteurs de projets, d'activité

Version du 4 janvier 2022 Page 35 sur 118



# Extension du bâtiment Maison de Santé Pluridisciplinaire Matour

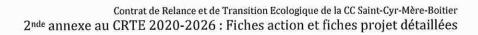
Orientation stratégique n°	2 – Renforcer la solidarité intercommunale
	autour des 4 bourgs structurants
Action n°	A23
Maître d'ouvrage	Commune de MATOUR
Description de l'action	Les travaux de rénovation et d'extension du bâtiment de qui abrite la MSP sont terminé depuis 1 an. A l'origine, ce projet ambitieux fut élaboré avec 11 professionnels de santé et environ 40% de surface disponibles.  Le succès est important puisque la totalité des cabinets sont occupés par 17 professionnels, à tel point que l'accueil de nouveaux locataires est suspendu pour réserver la priorité à un 2ème médecin ou au centre de santé départemental. Cette situation amène la commune à étudier l'extension de la MSP.
Partenaires	Les occupants regroupés en association de santé matourine. L'ARS
Coût prévisionnel	En cours d'étude, le Maître d'œuvre est Mireille ROULLEAU architecte avec le bureau d'étude BECA
Plan de financement	Sollicitations envisagées mais à vérifier compte tenu de la proximité avec le projet initial :  - FEADER: à voir compte tenu de la complexité  - Etat  - Région BFC  - Département S&L
Calendrier	Avant-projet en cours APS prévu pour janvier 2022 Suite selon financements obtenus
Indicateurs d'évaluation proposés	Arrivé d'un 2ème médecin et d'autre professionnels de santé



# Rénovation de cinq ensembles immobiliers, propriété de la commune

#### à Matour

Orientation stratégique n°	2 – Renforcer la solidarité intercommunale autour des 4
Orientation strategique ii	bourgs structurants
Action n°	A24
Maître d'ouvrage	Commune de MATOUR
Description de l'action	La commune de Matour est propriétaire de cinq ensembles
Description de l'action	immobiliers regroupés dans le centre-bourg de la commune :
	A) Un hôtel restaurant, AB 128, positionné face à la place du village, position centrale jouant un rôle stratégique pour la commune.
2	Il peut se décomposer en trois parties :  1-Le bâtiment principal donnant sur la rue avec le restaurant-
	bar et la cuisine. Les chambres d'hôtel au 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ième</sup> étage ne sont plus utilisées.
	2-Une extension au nord sur pilotis avec partie de la cuisine, escalier, sanitaires.
	3-Une ancienne salle des fêtes en prolongement au nord.  Le projet consisterait à ne conserver que le bâtiment principal et démolir les deux extensions au nord pour créer
	des locaux fonctionnels avec une terrasse sur rue, une grande salle de restaurant attenante à une salle de séminaire et des
	chambres ou meublés de tourisme en étages, ce qui représenterait environ 260 m² au RDC et 290 m² en étages, projet d'importance.
	B) Un ensemble immobilier AB 136, 317 et 318, soit trois immeubles contigus
	1) AB 136, ancienne habitation sur trois niveaux face à la place du village, côté est, bâtiment non occupé, vétuste, très bien situé
	2) AB 317, immeuble contigu abritant au RDC une laverie et à l'étage l'étude notariale. La laverie doit déménager dans
	d'autres locaux plus adaptés et plus spacieux début 2022 et l'étude notarial recherche un local en rez-de-chaussée de sorte que cet immeuble pourrait être entièrement libre
	rapidement  3) AB 318, immeuble contigu, ancien salon de coiffure fermé
	depuis des décennies avec appartement à l'étage et dépendances au sud
	Le projet consisterait à traiter ces bâtiments en un même projet avec création d'appartements à l'étage à définir, Type T1, T1bis, un T3, colocation ? et de créer trois locaux à usage
	de services ou commerces au rez-de-chaussée, ce qui représenterait environ 220 m <sup>2</sup> au RDC et 320 m <sup>2</sup> en étages, de quoi conforter la dynamique actuelle.
	quoi comorter la dynamique actuelle.





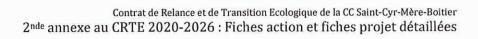
	C-Un immeuble AB 359, ancien atelier de menuiserie, un peu plus excentré place de l'ancienne pompe, offrant un bâtiment principal côté place, ancien magasin avec appartement à l'étage prolongé au nord par un vaste atelier desservi par une cour donnant sur la rue parallèle du Matray.  Le projet du fait de ce double accès viserait à séparer la propriété en deux parties avec un espace de service côté place de l'ancienne pompe qui pourrait être dédié à l'étude notarial qui en fait la demande et un ensemble d'atelier à découper selon la demande, petite pépinière d'entreprise, ce qui représenterait environ 265 m² à aménager en RDC et 270 m² en étages.  Une étude de faisabilité a été confiée au cabinet ATD, Atelier du Triangle pour la requalification de ces cinq immeubles.  L'attraction du centre bourg est largement conditionnée à la réussite de cette opération qui sera créatrice d'emplois et permettra d'attirer une clientèle supplémentaire.
Partenaires	L'UCIA La Région BFC – Effilogis L'état Le département
Coût prévisionnel	AB 128 - Hôtel restaurant : 742 000 €  AB 136,317 et 318 - ensemble trois immeubles : 730 000 €  AB 359 - menuiserie : 703 000 €  Total : 2 175 000 €
Plan de financement	A définir en fonction du dossier
Calendrier	Début des travaux en 2022 - 2023, selon financement
Indicateurs d'évaluation proposés	

Version du 4 janvier 2022 Page 38 sur 118



# PARTICIPATION et IMPLICATION DE LA POPULATION Matour

Orientation stratégique n°	1/2/3/4
Action n°	A25
Maître d'ouvrage	Commune de MATOUR
Description de l'action	La Commune de Matour cultive de longue date une relation étroite avec sa population et les corps intermédiaires que sont les associations et syndicats.
	Outre un important effort de communication, tous les projets font maintenant l'objet d'une démarche de participation citoyenne: PLU, PLUI, aménagements en centre bourg, rénovation de bâtiments, amélioration de la zone du Paluet, réhabilitation extension de l'école maternelle, de la maison des patrimoines
	Actuellement plusieurs démarches sont en cours et convergent:  - Animation de groupe d'échanges par les élues de la commission municipale Education-Solidarité-Logement autour de l'évolution de l'école maternelle - Consultation avec l'appui d'EJO.COOPERATIVE d'architecture et paysages pour les projets:  - Maison des patrimoines et parc attenant - Zone de Loisirs du Paluet - Etudes préalables de réhabilitation de 3 ensembles immobiliers / ADT Architecture - Etude de programmation à l'échelle du centre bourg / DUMETIER DESIGN - Formidable ARMADA - Etude SCHOP'IN FORMIDABLE ARMADA
	La municipalité souhaite aller plus loin en associant davantage la population tant aux projets qu'aux décisions qui touchent la communauté. L'idée est de progresser en passant de l'Information à la Participation pour que chacun ait la possibilité d'entrer en Action. Il va de soi que cette évolution a un impact sur les décisions prises et la façon de les prendre. A ce stade la question se pose de solliciter plus ou moins régulièrement des prestataires ou de former un groupe d'élu et de citoyen qui souhaite s'engager dans cette démarche innovante.
Partenaires	Banque des Territoires ANCT Petites Villes de Demain CC SCMB et communes voisines Toutes possibilités à l'étude :





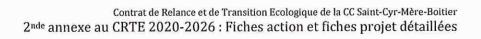
Coût prévisionnel	Appels à projet à venir     Fondations  Inconnu pour les projets déjà financés.
Plan de financement	<ul> <li>Ensembles immobiliers: EFFILOGIS « études »</li> <li>Maison des patrimoines et zone du Paluet démarche intégrée au financement du projet: DETR, Région BFC, Département de S&amp;L</li> <li>Etude de programmation: 100% Banque des Territoires</li> <li>SHOP'IN: 100% Banque de Territoires</li> <li>Pour aller plus loin, une recherche de partenaires est nécessaire afin d'accompagner la formation des élus et bénévoles.</li> </ul>
Calendrier	La plupart des actions sont engagées.
Indicateurs d'évaluation proposés	Participation quantitative et qualitative aux différents temps proposés.

Version du 4 janvier 2022 Page 40 sur 118



# Redynamisation de la zone touristique du Paluet à Matour

Orientation stratégique n°	1 – Conforter une économie locale diversifiée et dynamique
Action n°	A26
Maître d'ouvrage	Commune de MATOUR
Description de l'action	La zone de loisirs du Paluet occupe une surface de 17,5 ha à proximité du centre-bourg.  Créée dans les années 1965, avec une piscine et un camping à proximité du terrain de football, elle s'est étoffée au fil des années avec des acquisitions foncières et la création de courts de tennis, d'un mini-golf, de bassins supplémentaires, de chalets-loisirs, d'un étang de pêche, d'une ferme animalière Il s'agit de redynamiser cette zone en y associant les utilisateurs.  Une mission d'étude de faisabilité a été confiée au cabinet Ejo, Mme Garzon, architecte paysagiste qui a réuni tous les partenaires le 25 octobre 2021 afin de recenser les besoins. Ont été énoncés pêlemêle la nécessité de restaurer les vestiaires du club de foot, très vétustes, la réfection du minigolf, hors d'usage, l'éclairage des courts de tennis et la création d'un clubhouse avec accès PMR, de nouveaux cheminements, de nouveaux équipements type skate-park, un espace pique-nique, des aires de jeux pour enfants, des parcours à thèmes autour de la nature, la mise en valeur d'un espace boisé  Ce projet d'envergure profitera à toute la population, aux élèves du collège St Cyr et aux touristes
Partenaires	Locaux: Aquadis (gestionnaire du camping) Club de Foot Tennis Club Amicale de pêche Collège St Cyr Service enfance jeunesse Institutionnels Etat Région Département Communauté de communes  L'étape suivante sera la préparation de l'APS avec une approche financière plus précise et un engagement de la commune qui dépendra de la hauteur des aides sollicitées
Coût prévisionnel	180 000€
Plan de financement	Région BFC : 20 000 € (prg ENVI) DETR à solliciter Département : à solliciter





Calendrier	Début des travaux en 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



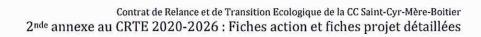
# Rénovation, extension du bâtiment Mairie / Ecole Elémentaire Matour

Orientation stratégique n°	2 – Renforcer la solidarité intercommunale autour des 4	
	bourgs structurants	
Action n°	A27	
Maître d'ouvrage	Commune de MATOUR	
Description de l'action	Le bâtiment est partagé entre :     - Ecole élémentaire ;     - Mairie ;     - Service Enfance Jeunesse de la CC;     - VSHG: France service et centre social. Le projet consiste à mettre en conformité les différent espaces en fonction de leur vocation, à amélior l'efficacité énergétique et à créer des espace supplémentaires accessibles : réunion, office pour la agents qui travaillent sur le site	
Partenaires	Les occupants : - VSHG; - SEJ CCSCMB; - Enseignants, parents et partenaires de l'éco élémentaire.	
Coût prévisionnel	Le Maître d'œuvre est <b>FIGURAL Architectes</b> (2 boulevard des Capucins, 42190 CHARLIEU)  Le rendu de l'APS est prévu pour le 1 <sup>er</sup> semestre 2022.	
Plan de financement	Sollicitations envisagées : - DETR - Région Effilogis travaux	
Calendrier	2024 et au-delà selon possibilité financement et subventions	
Indicateurs d'évaluation proposés		



#### Travaux de rénovation et d'agrandissement de la Mairie de MONTMELARD

Orientation stratégique n°	2	
Action n°	A28	
Maître d'ouvrage	Commune de Montmelard	
Description de l'action	Les locaux abritant la mairie sont devenus trop petits et non fonctionnels pour les besoins actuels. La commune a travaillé sur un projet de rénovation et d'extension qu'elle souhaite impérativement réaliser en	
Partenaires	Le bureau d'études « Coté Plan » a travaillé avec nous sur la nouvelle configuration des locaux et prépare le P.C	
Coût prévisionnel	Cout prévisionnel est de 160 000€ HT  Composé d'une part de la rénovation de l'existant et d'autre part du projet d'extension	
Plan de financement	<ul> <li>DSIL relance (40% de 160 000) → 64 000€</li> <li>Conseil départemental (35% de 100 000) → 35 000€</li> <li>EFFILOGIS → 15 000€</li> <li>Commune → 46 000€</li> </ul>	
Calendrier	2021	
Indicateurs d'évaluation proposés		





A29

Version du 4 janvier 2022



# Aménagement MAM dans une ancienne école Groupe scolaire à Brandon

#### à Navour-sur-Grosne

Orientation stratégique n°	3 – Améliorer l'accueil des habitants dans un	
	territoire rural en évolution	
Action n°	A30	
Maître d'ouvrage	Commune de Navour-sur-Grosne	
Description de l'action	Suite à la construction d'un groupe scolaire sur la commune de Brandon, regroupant les classes du RPI de la Noue, Trois assistantes maternelles ont contacte la commune pour la création d'une MAM's (Accueil enfants porteurs de handicap) en lieu et place de l'ancienne cantine. Projet cohérent avec l'école à proximité, avec peu de possibilité de garde d'enfants de moins de 3 ans sur la commune.  Le projet a été approuvé par la PMI mais conditionné à des travaux d'adaptabilité des locaux.  Les travaux consistent en l'aménagement de 2 chambres et d'une salle de change, la modification des accès, et la mise en sécurité d'éléments extérieurs. Les sanitaires doivent être adaptés aux jeunes enfants.	
Partenaires	Association « Eveil et sens » PMI CAF	
Coût prévisionnel	53 898 € HT	
Plan de financement	AAP CAF : 43 118 €( 80 %) notifié	
Calendrier	Début 2022 pour une ouverture en avril 2022	
Indicateurs d'évaluation proposés	Augmentation des services de garde Installation de jeunes ménages dans la commune Augmentation des effectifs d'enfants à l'école.	

Version du 4 janvier 2022



# Mise en sécurité du hameau de la Croix Brandon à Navour-sur-Grosne

Orientation stratégique n°	3 – Améliorer l'accueil des habitants dans un territoire rural	
Action n°	en évolution A31	
Maître d'ouvrage	Navour-sur-Grosne Commune	
Description de l'action	Le hameau La Croix de Brandon est traversé par la RD 987, infrastructure routière à grande circulation avec le passage de nombreux Poids Lourds.  Les habitants se plaignent depuis plusieurs années de la vitesse excessive des automobilistes : La commune a fait procéder à quelques aménagements en 2018 (végétalisation des entrées) afin de passer le hameau en agglomération. Les futurs travaux consistent en la recalibration de la chaussée pour permettre l'aménagement de cheminements piétonniers, d'intégrer des stationnements voitures pour les riverains et matérialiser les arrêts de bus. Le projet prévoie aussi le réaménagement du carrefour avec la voie communale « direction Tramayes » afin d'assurer une meilleure visibilité.  Les travaux nécessitent une réfection du réseau d'eaux pluviales.	
Partenaires	Atelier du Triangle / Maître d'œuvre Secundo : bureau d'étude réseaux Communauté de communes Saint-Cyr-Mère-Boitier	
Coût prévisionnel	143 250 € HT (Marché de travaux) 80 000 € HT (Eaux pluviales) dont 40 000 € pris en charge par la Communauté de communes	
Plan de financement	DETR 2021 notifiée: 37 961 € (25 %) Sollicitation AAP 2022 (25%): Subvention maximale: 10 000 € Amendes de police: 8 715 € Reste à charge commune: 86 574 €	
Calendrier	Printemps 2022	
Indicateurs d'évaluation proposés	Diminution de la vitesse Sécurité des habitants et des automobilistes Embellissement du hameau	



# Création atelier municipal à Navour-sur-Grosne

Orientation stratégique n°	3 – Améliorer l'accueil des habitants dans un
	territoire rural en évolution
Action n°	A32
Maître d'ouvrage	Commune de Navour-sur-Grosne
Description de l'action	Suite à la création de la Commune nouvelle, le temps de travail de l'agent communal a été augmenté de 25/35h à 35/35h. Un local devient nécessaire pour stocker le matériel et les produits dangereux, et mettre à l'abri les véhicules de services sur un même lieu. La commune dispose d'un terrain inscrit au PlUi en zone d'équipement. (Ue)  Le projet permettra d'aménager un vestiaire avec douche, WC et de construire un atelier de travail.  Une aire de lavage est prévue pour le nettoyage des véhicules et des conteneurs de poubelles.
Partenaires	COTE PLAN : maître d'œuvre Dompierre-les- Ormes Etude en cours
Coût prévisionnel	165 000€
Plan de financement	DETR / DSIL 2022 ( 35%)  Montant : 57 750 €  AAP départemental 2023 (20 %)  Subvention maximale : 5 600 €  Reste à charge commune : 101 650 €
Calendrier	Début 2023

Version du 4 janvier 2022 Page 48 sur 118



# Rénovation de la Salle des Fêtes à Clermain

Orientation stratégique n°	3 - Améliorer l'accueil des habitants dans un territoire	
Action n°	rural en évolution	
	A33	
Maître d'ouvrage	Navour-sur-Grosne	
	Commune	
Description de l'action	La salle des fêtes de Clermain a été réhabilitée en 2006	
	(isolation des murs et peinture intérieure -	
	agrandissement de la cuisine) mais n'a pas fait l'objet de	
	rénovation énergétique.	
	Les fenêtres sont en simple vitrage et les portes d'entrée ne jointent plus.	
	Le mode de chauffage est obsolète : chaudière à gaz sous-	
	dimensionnée avec un système de régulation compliqué et	
	à réenclencher toutes les 4h. Convecteurs très vétustes.	
	Les travaux consistent au changement des portes et	
	fenêtres, et remplacement de la chaudière gaz par une	
	chaudière granulés bois.	
	Buts : réduire le coût énergétique et simplifier l'utilisation	
	du chauffage par les usagers.	
	La salle des fêtes d'une capacité de 90 à 100 personnes est	
	utilisée par les particuliers pour des repas de familles, les	
	associations pour leurs manifestations et la commune pour	
	diverses réunions.	
Partenaires		
Coût prévisionnel	50 486 € HT	
Plan de financement	DETR 2021 notifiée : 17 670 € (35 %)	
	Sollicitation AAP département 2022 (30%)	
	Montant: 15 145 €	
	Reste à charge commune : 17 671 €	
Calendrier	Début 2022 dès retour accusé réception dossier	
Caleffurier	AAP départemental.	
Indicateurs d'évaluation proposés	Diminution du coût énergétique	
	Confort	

Version du 4 janvier 2022



# Rénovation de la salle des fêtes de Brandon à Navour-sur-Grosne

Orientation stratégique n°	3 – Améliorer l'accueil des habitants dans un	
	territoire rural en évolution	
Action n°	A34	
Maître d'ouvrage	Commune de Navour-sur-Grosne	
Description de l'action	La salle des fêtes de Brandon est située au Bourg, au centre d'une aire de loisirs équipée d'un terrain de sport type agorespace.  Salle très sollicitée par les particuliers pour des repa de famille d'environ 50 à 60 personnes et les associations pour l'organisation de manifestations. Parking à proximité.  Le bâtiment est très vétuste, sans isolation thermique, avec un chauffage au fioul à remplacer par une chaudière à granulés bois.  Les travaux nécessitent le transfert des sanitaires au rez-de-chaussée, et la mise aux normes de la cuisine.	
Partenaires	Projet en discussion Etude ATD en 2016	
Coût prévisionnel	300 000€	
Plan de financement	DETR / DSIL 2023 ( 35 %)  Montant: 105 000 €  AAP Départemental 2023 ( 25 %)  Subvention maximale: 25 000 €  EFFILOGIS?  Reste à charge: 170 000 €	
Calendrier	2024	
Indicateurs d'évaluation proposés	Réduction de la dépense énergétique Meilleur confort Accessibilité PMR	



# Mise en place d'une vidéo-surveillance au Bourg de Brandon à Navour-sur-Grosne

Orientation stratégique n°	3 – Améliorer l'accueil des habitants dans un	
	territoire rural en évolution	
Action n°	A35	
Maître d'ouvrage	Commune de Navour-sur-Grosne	
Description de l'action	Le bourg de Brandon représente un site privilégié de rencontre des habitants, en raison de la présent du groupe scolaire, du terrain de sport, de la salle des fêtes et prochainement d'une MAM. Depuis plusieurs années, le bourg est le siège de cambriolages de maisons et d'incivilités sur les espaces publics (tables de pique-nique détruites, agorespace détérioré). La commune envisage la mise en place d'une vidéoprotection et a fait procéder à un diagnostic de sûreté par les services de gendarmerie en octobre 2021.  La proximité de futur échangeur de la RCEA situé sur Brandon risque de favoriser les actes de cambriolages et de vandalisme.  Les zones identifiées sont la mairie, le complexe scolaire, l'agence postale et la MAM.	
Partenaires	Gendarmerie	
Coût prévisionnel	Consultation de sociétés en cours 6000 € ?	
Plan de financement	DETR / DSIL 2022 (35 %) Montant : 2100 € FIPDR ? Reste à charge : 3 900 €	
Calendrier	2022	
Indicateurs d'évaluation proposés	Diminution des cambriolages Diminution des incivilités Sentiment de sécurité des personnes	



#### Achat, déconstruction et requalification de la salle multi-activités à Pierreclos

Orientation stratégique n°	3 – Améliorer l'accueil des habitants dans un territoire rural en évolution	
Action n°	A36	
Maître d'ouvrage	Pierreclos Commune	
Description de l'action	Le bâtiment est en en cours d'acquisition.	
	Une partie des locaux nécessite la déconstruction et réhabilitation afin de créer une salle multi-activités.	
Partenaires	En étude	
Coût prévisionnel	1 183 000€	
Plan de financement	DETR / DSIL 2023	
Calendrier	2023	
Indicateurs d'évaluation proposés		

Version du 4 janvier 2022 Page 52 sur 118



# Aménagement voie douce entre Bussières, Pierreclos et Serrières

Orientation stratégique n°	3 – Améliorer l'accueil des habitants dans un territoire	
	rural en évolution	
Action n°	A37	
Maître d'ouvrage	Pierreclos	
	Commune	
Description de l'action	Aménagement de chemins ruraux, communaux, des espaces ou des secteurs afin de permettre la mise en place d'une mobilité douce et sécurisée des administrés. Cette voie devrait permettre de se rapprocher au plus près de la voie verte traversant la commune de Prissé, et même lancer la liaison et ainsi relier Serrières et Bussières.  Nous avons constaté que sur nos Communes, des chemins ruraux ou communaux existants, s'ils étaient aménagés, permettraient ces mobilités douces en toute sécurité. Ceci pour éviter que les personnes, et plus particulièrement les enfants, empruntent les départementales D.185 et D.45.  De plus en plus les vélos, trottinettes etc sont utilisés pour les déplacements ce qui pose des problèmes de sécurité par rapport aux autres véhicules.	
Partenaires	Ce projet est en lien avec la politique du Conseil Régional de BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE qui propose d'investir pour soutenir les projets à engager en 2021 sur le thème notamment des Mobilités douces / vélos.  Dans le cadre du Plan France relance, appel à manifestation d'intérêt Avenir montagnes mobilités. Ce programme, porté par l'ANCT et France Mobilités, porteurs de projet de mobilité innovant et durable en zone de montagne et est destiné à toutes les autorités organisatrices des mobilités.	
Coût prévisionnel	141 000 € HT	
Plan de financement	Conseil Régional + Plan de relance + Autofinancement	
Calendrier	2022	
Indicateurs d'évaluation proposés		



#### Achat et rénovation d'un bâtiment en situation de péril ordinaire -Ancienne usine de salaison- pour la création d'environ 27 logements

#### à Pierreclos

Orientation stratégique n°	3 – Améliorer l'accueil des habitants dans un territoire rural en évolution	
	territoire rural en evolution	
Action n°	A38	
Maître d'ouvrage	Pierreclos	
**************************************	Commune	
문학 전 전 보 TEMP NUMBER NO.		

#### Description de l'action



Achat et démolition d'un bâtiment en situation de péril ordinaire -Ancienne usine de salaison-pour la création d'environ 27 logements : L'intérêt du projet est la revitalisation du centre bourg.

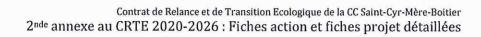
Actuellement le dossier est suivi au Tribunal, pas de réponse actuellement du tribunal, audience repoussée au 20 janvier. Si l'avis du Tribunal est favorable pour la commune celle-ci doit s'engager à acheter les

# bâtiments. A1357

	78
Estimation des domaines	000,00€
Estimation destruction du	8
transformateur pyralène	000,00€
	35
Purge du sol	000,00€
	70
Estimation du désamiantage	000,00€
Purge des bâtiments vidés de	25
leur contenu	000,00€
	78
Démolition	000,00€
superficie de la parcelle 1194 m²	
Proposition NET de la	20
commune	000,00€

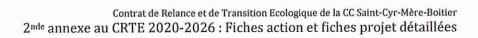
#### A517 + A1356 + A521

	156
Estimation des domaines	000,00€
Purge des bâtiments vidés de	15
leur contenu	000,00€
	5
Purge du sol	000,00€
	5
Estimation du désamiantage	000,00€
	4
Estimation Plombs	000,00€
Superficie des parcelles 2087	
m <sup>2</sup>	





	Proposition NET de la 140 commune 000,00 €
Partenaires	A définir.
Coût prévisionnel	3 185 000 € HT
Cout previsionner	3 163 000 € 111
	En préalable ou lancement de la procédure, la commune a réalisé la présente étude de faisabilité, pour connaître les potentialités du site et a fixé clairement ses objectifs d'aménagement sur ce tènement stratégique.
	<ul> <li>réaliser un programme de logements locatifs.</li> <li>satisfaire, dans la typologie des logements, une clientèle de jeune ménage et de séniors, aujourd'hui de plus en plus nombreux à souhaiter se rapprocher des centres bourgs.</li> <li>améliorer la qualité urbanistique et architecturale du bourg, pour un projet qui devra restaurer le front de rue avec une architecture respectueuse des volumes environnants mais qui s'affirmeront comme appartenant dans un vocabulaire résolument moderne, ne niant pas son époque de réalisation.</li> <li>assurer les liaisons piétonnières et urbaines avec le lotissement communal situé en arrièreplan, à côté de la mairie, et Proche des écoles.</li> <li>augmenter la capacité en stationnement ou cœur du bourg, pour dégager au maximum la rue de cette contrainte.</li> <li>offrir des espaces verts de proximité aux futurs habitants.</li> </ul>
Plan de financement	Sollicitation AAP fonds friches
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	





Page 56 sur 118



# Aménagement de l'école avec création de zones d'ombre à Pierreclos

Orientation stratégique n°	3 - Améliorer l'accueil des habitants dans un
	territoire rural en évolution
Action n°	A39
Maître d'ouvrage	Pierreclos
	Commune
Description de l'action	La commune de Pierreclos a une école maternelle et primaire avec 4 classes, le bâtiment à un mur de façade exposée plein sud. Afin de protéger le bâtiment du fort ensoleillement pendant la période de mai à septembre, il est nécessaire de créer des zones d'ombre sur les parties vitrées. La réfection et l'isolation totale des bâtiments scolaires ont été réalisées entre 2007 et 2010. Les fortes chaleurs de ces dernières années nous obligent à créer des zones d'ombres sur les parties vitrées de la façade sud. Etude réalisée par le cabinet Aténer.  Fourniture et pose de zones d'ombres comprenant ossature métallique et volets roulants.
Partenaires	Conseil départemental Appel à projet 2020 : 10 683 € DETR : 25 639 €
Coût prévisionnel	85 461 € HT
Plan de financement	Subventions + Auto-financement de 49 139 €
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



# Rénovation 3 logements dans bâtiment communal existant à Pierreclos

Orientation stratégique n°	3 – Améliorer l'accueil des habitants dans un
	territoire rural en évolution
Action n°	A40
Maître d'ouvrage	Pierreclos
	Commune
Description de l'action	La population de Pierreclos est en baisse depuis
-	quelques années, les ventes de maison étant
	souvent acquises en résidence secondaire. Les
	jeunes n'arrivent plus à trouver de logement sur
	la commune.
	Pierreclos possède une école maternelle et
	primaire dont les effectifs sont eux aussi en
	baisse, il est indispensable et urgent de
	construire ou réhabiliter des nouveaux
	logements locatifs afin de pouvoir installer nos
	jeunes familles.
	Dans l'état actuel les deux logements au-dessus
	de l'école consommes énormément d'énergie. La
	surface actuelle offre la possibilité de créer trois
	logements locatifs et donc d'installer trois
	familles sur la commune.
Partenaires	DETR 2021 : 137 000 €
	Effilogis avec l'ATD : 24 000 €
	Département souhaité : 35 000 €
Coût prévisionnel	Enveloppe prévisionnelle : 374 950 €HT
	Marché de maitrise d'œuvre : 33 000 € HT
Plan de financement	DETR + Région Effilogis avec l'ATD +
	Département + Auto-financement : 211 950 €
Calendrier	Appel d'offres en cours – Travaux 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



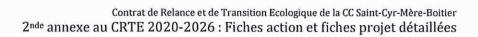
# Rénovation de la Salle des Fêtes (façades et rampe) à Pierreclos

Orientation stratégique n°	3 – Améliorer l'accueil des habitants dans un
	territoire rural en évolution
Action n°	A41
Maître d'ouvrage	Pierreclos
	Commune
Description de l'action	Pierreclos possède une salle socioculturelle construite dans les années 1920, située au cœur du village, dans le bourg à proximité de l'école. Il y a eu une réhabilitation totale en 1994 mais la toiture n'était pas concernée.
	Travaux réalisés concernant la réfection de la toiture de son isolation : remplacement de la couverture et des zingueries ainsi que le remplacement de l'isolation existante par une isolation RT2012. Avec comme partenaires l'Appel à projet départemental 2019 : 17 500 € et la DETR : 13 985 €. Avec un coût prévisionnel pour l'isolation de 14 926.59 € HT et la charpente : 58 082. 36 € HT
	En effet, il est essentiel de reprendre la réfection des façades de l'entrée de la salle socioculturelle. La rénovation, modification et mises aux normes de l'accès handicapé.
	Ce bâtiment est vecteur de relations humaines. Il a toute son importance au sein de la commune de Pierreclos. Ce lieu est mis à disposition des habitants le week-end, il est utilisé toute la semaine par la vie associative ainsi que par l'école.
Partenaires	Appel à projet départemental 2021 : 25 000 € DETR : 35 100 €
Coût prévisionnel	100 286.00 € HT
Plan de financement	DETR 2021 + Appel à projet 2019 + Auto- financement
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



#### Pôle médical à Pierreclos

Orientation stratégique n°	2 – Renforcer la solidarité intercommunale autour des 4
A ation in 0	bourgs structurants
	1970 C 1970 M
Maitre d'ouvrage	
	74.020 (100.00)
Action n° Maître d'ouvrage  Description de l'action	Pierreclos Commune  En 1999, la commune de Pierreclos a mis au service de la Direction de la Poste un bâtiment qu'elle avait fait construire pour y installer un bureau de poste et un centre de tri. Un bail a lié les deux parties jusqu'en 2013. Depuis le 1er janvier 2014, le bâtiment n'étant plus occupé par les services de la Poste, la commune a exploré différentes pistes pour relouer cette surface. Dans un premier temps, afin de répondre à la demande d'une Kinésithérapeute à la recherche d'un local professionnel, le conseil municipal a décidé, dans sa séance du 19 octobre 2015, de faire réaliser rapidement des travaux dans l'ancien bureau de poste. Elle y exerce depuis le début d'année 2016. Dans un deuxième temps, le conseil municipal décide de créer un pôle médical, nous avons été contactés par un infirmier, lui aussi à la recherche d'un local adapté, ce dernier complète utilement la réorganisation interne de l'ancien bureau de poste qui devient ainsi un cabinet médical très utile à la population de Pierreclos ainsi qu'au secteur rural.  Dans un troisième temps, afin d'accueillir d'autres professionnels de la santé, il fallait réhabiliter la partie « centre de tri » des bâtiments pour la transformer ; en effet le médecin installé depuis 30 ans à Pierreclos, a laissé son cabinet pour s'installer à la maison médicale de Prissé le 1er janvier 2017. Lors de l'Assemblée Départementale du 22 juin 2017, Monsieur Accary, Président du Conseil Départementale à engager le Département dans une nouvelle dynamique en
	matière de lutte contre la désertification médicale. Cette stratégie repose sur la création d'une antenne du centre de santé 71.
	Les travaux permettent la création de trois cabinets, le premier cabinet étant mis à disposition dès la fin des travaux par l'antenne du centre de santé 71 pour y installer un médecin généraliste.
	Aujourd'hui le pôle médical de Pierreclos prend de l'ampleur, pour répondre favorablement à la demande du conseil Départemental, un second cabinet sera mis à disposition pour le Centre de santé 71 pour un second médecin généraliste ainsi qu'un secrétariat d'accueil.
Partenaires	L'aménagement du secrétariat est d'un montant de 10 000 €, et 20 000 € l'agencement d'un second cabinet Le cout total de la réhabilitation des travaux est de





	178 284.48 €, le projet était subventionné par :
	la DETR avec une subvention de 49 715 €
	le Département avec un subvention de 23 718 €
	la Région avec une subvention de 16 772 €
	la Communauté de communes Saint-Cyr Mère Boitier avec
	une subvention d'un montant de 15 000 €.
Coût prévisionnel	Reste à réaliser :
	Agencement du secrétariat : 10 000 €
	L'agencement d'un second cabinet : 20 000 €
	Soit un total de 30 000 € (travaux en cours)
Plan de financement	Subvention de La Communauté de communes Saint-Cyr
	Mère Boitier d'un montant de 15 000 €
	Auto-financement: 15 000 €
Calendrier	Travaux en cours
Indicateurs d'évaluation proposés	



# Création de deux logements sociaux à Saint Léger sous la Bussière

Orientation stratégique n°	3 – Améliorer l'accueil des habitants dans un territoire rural en évolution
Action n°	A43
Maître d'ouvrage	Arcature Architecte
Description de l'action	Ancien bâtiment dont la commune est propriétaire offrant la possibilité d'aménager deux logements, Ne consommant aucune terre agricole et répondant à des demandes permanentes pour du locatif dans le but de maintenir notre population
Partenaires	Des demandes de subventions seront faites auprès de la DETR et du Département
Coût prévisionnel	326 183€
Plan de financement	DETR: 2022 DSIL 2022
Calendrier	Début des travaux en 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Niveau de performance énergétique



# Rénovation Salle de réunions à Saint-Léger-sous-la-Bussière

Orientation stratégique n°	3 – Améliorer l'accueil des habitants dans un
	territoire rural en évolution
Action n°	A44
Maître d'ouvrage	St Léger sous la Bussière
<u> </u>	Commune
Description de l'action	Salle de réunion construite en 1985 nécessitant
	une rénovation thermique et acoustique pour
	un meilleur accueil, ainsi que pour
	l'environnement et l'économie énergétique
Partenaires	La DETR nous a accordé la subvention de
	23 777 € une demande de subvention au
	Département sera faite prochainement.
Coût prévisionnel	67 934 € HT
•	
Plan de financement	DETR 23 775 € 2021
	Département en attente
Calendrier	A partir de 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Qualité environnementale et performance
	énergétique.



# Rénovation d'une Maison pour logement locatif

### à Saint-Léger-sous-la-Bussière

Orientation stratégique n°	3 - Améliorer l'accueil des habitants dans un
	territoire rural en évolution
Action n°	A45
Maître d'ouvrage	St Léger sous la Bussière
	Commune
Description de l'action	Rénovation totale d'une maison appartenant à
	la commune n'étant plus habitée depuis 10 ans
	pour la remise en location
Partenaires	Des demandes de subventions seront faites
	auprès de la DETR et du Département
Coût prévisionnel	250 000 € HT
	Ce montant est une première estimation qui
	demande à être affinée par le bureau d'étude en
	charge de la programmation
Plan de financement	DETR / Département et Commune
	2 W
Calendrier	A partir de 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Qualité environnementale et performance
9 46	énergétique.



# Aménagement bâtiment communal pour accueil de jeunes enfants à Saint-Léger-sous-la-Bussière

Orientation stratégique n°	3 – Améliorer l'accueil des habitants dans un
	territoire rural en évolution
Action n°	A46
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation ARCATURE Type : Architecte
Description de l'action	Aménagement d'un bâtiment communal pour l'accueil des jeunes enfants car la commune disposait d'une Maison d'Assistante Maternelle qui permettait d'accueillir jusqu'à 12 enfants simultanément. La MAM a fermé cependant la demande de garde d'enfants existe toujours sur la commune.
Partenaires	La DETR nous a accordé la subvention de 87 900 € en 2020 le département pour l'Appel à Projet de 40 000 € en 2021, une demande de subvention à la région est en cours.
Coût prévisionnel	490.000 €
Plan de financement	DETR: 87 900 € Acquis en 2020 Département: AAP 40 000 € Acquis en 2021 Conseil Régional: en attente Commune: en attente
Calendrier	Janvier 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Niveau de performance énergétique attendu
	Economies générales sur le budget de fonctionnement



# Rénovation énergétique des bâtiments communaux Saint Pierre le Vieux

Orientation stratégique n°	3 – Améliorer l'accueil des habitants dans un
	territoire rural en évolution
Action n°	A47
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Réhabilitation des bâtiments communaux en vue d'une rénovation énergétique performante permettant un gain conséquent de coût de chauffage
Partenaires	Département Région Effilogis Commune
Coût prévisionnel	Montant total en € HT : 130 000 €
	Isolation: 58587 € Changement d'huisseries: 45470 € CVC: 25936 €
Plan de financement	DETR: 25000 €  DSIL: 65000€  Effilogis: 14000€  Autofinancement: 26000€
Calendrier	2021/2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



### Rénovation d'un logement à Saint-Point

Orientation stratégique n°	3 – Améliorer l'accueil des habitants dans un territoire
Action n°	rural en évolution A48
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Point avec ATD
Description de l'action	Rénovation d'un logement T2 (80m2)  Libre à ce jour de toute location.  Ce logement est à l'étage de l'actuelle mairie, il s'agit donc d'un bâtiment communal dont la commune de Saint Point est propriétaire.  Historiquement, il s'agissait du logement de fonction de l'instituteur de l'école. Cette utilisation n'a plus lieu d'être à ce jour et la commune souhaite remettre ce logement en location.  Pour cela, il faut réaliser les travaux suivants: Remise aux normes de l'installation électrique (actuellement aucune mise à la terre par exemple) Amélioration des performances énergétiques Pose de volets roulants Isolation des plafonds Changement des radiateurs qui sont vétustes
Partenaires	En charge du projet : Equipe municipale en place Des devis sont actuellement réalisés avec divers artisans locaux.
Coût prévisionnel	Montant total estimé 25 000 € HT
Plan de financement	Budget communal / subvention demandée
Calendrier	Dès que possible afin de mettre le logement en location rapidement afin de permettre à la commune de valoriser ce logement
Indicateurs d'évaluation proposés	



#### Installation d'un Point d'Apport Volontaire accessible aux Personnes à Mobilité Réduite

#### Commune de SERRIERES

Orientation stratégique n°	3 – Améliorer l'accueil des habitants dans un territoire rural en évolution
Action n°	A49
Maître d'ouvrage	Commune de SERRIERES
Description de l'action	Aménagement un Point d'Apport Volontaire afin
bescription as raction	d'améliorer la propreté des abords, la qualité en-
	vironnementale et permettre aux Personnes à
	Mobilités Réduites d'accéder plus facilement aux
	bennes.
Partenaires	La Commune de SERRIERES est porteuse de ce projet et a sollicité des subventions auprès :
	<ul> <li>du Conseil Départemental de Saône et Loire</li> <li>du Conseil Régional de BOURGOGN-FRANCHE- COMTE</li> </ul>
Coût prévisionnel	Montant total 22 984,24 € HT d'investissement
A constitution of the second o	- plateforme 9,5x5ml compris fosse 5 781,14 €
	- mur préfa. avec radier béton 17 203,10
	€
Plan de financement	- Subvention CD 71 5 000,00 €
	- Subvention DETR 35 % 8 044,00 €
	- Reste à charge de la Commune 9 940,00 €
	- Restera à récupérer le FCTVA 3 769,00 €
Calendrier	Projet envisagé en 2021 et terminé en 2021.
	L'ensemble des subventions auront été perçues d'ici la fin 2021.
Indicateurs d'évaluation proposés	



# Aménagement d'une aire de stockage et de lavage avec récupération des eaux pluviales du local technique

#### **Commune de SERRIERES**

Orientation stratégique n°	4 - Construire le cadre de vie de demain
Action n°	A50
Maître d'ouvrage	Commune de SERRIERES
Description de l'action	Aménagement un Point d'Apport Volontaire afin d'améliorer la propreté des abords et permettre aux Personnes à Mobilités Réduites d'accéder plus facilement aux bennes.
Partenaires	La Commune de SERRIERES est porteuse de ce projet et a sollicité des subventions auprès : - du Conseil Départemental de Saône et Loire - du Conseil Régional de BOURGOGN-FRANCHE- COMTE
Coût prévisionnel	Montant total 85 165,81 € HT d'investissement qui se décompose ainsi :  - Aire de stockage 39 879,50 €  - Aire de lavage + bac hydrocarbure 14 436,71  €  - Mise en place d'un enrobé 14 460,00  €  - Récupération des eaux pluviales 16 389,60  €
Plan de financement	- Subvention DETR 35% 29 808,00 € - Subvention CD 71 5 000,00 € - Reste à charge de la Commune 50 357,81
	- Restera à récupérer le FCTVA 13 967,00 €
Calendrier	Projet envisagé en 2021 et terminé en 2021 L'ensemble des subventions auront été perçues d'ici la fin d'année 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	

Version du 4 janvier 2022 Page 69 sur 118



## Aménagement Voie Douce entre Bussière, Pierreclos et Serrières Partie sur Commune de SERRIERES

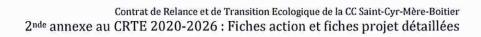
Orientation stratégique n°	3 – Améliorer l'accueil des habitants dans un territoire
	rural en évolution
Action n°	A51
Maître d'ouvrage	Commune de SERRIERES
Description de l'action	Aménagement de chemins ruraux pour les mobilités douces (vélos) au départ de SERRIERES en direction de PIERRECLOS pour rejoindre la Voie Verte à PRISSE. Ceci pour éviter que les personnes, et plus particulièrement les enfants, empruntent les départementales D.185 et D.45. De plus en plus les vélos, trottinettes etc sont utilisés pour les déplacements ce qui pose des problèmes de sécurité par rapport aux autres véhicules.  Nos chemins ruraux ou communaux existant s'ils étaient aménagés permettrait ces mobilités douces en toute sécurité.
Partenaires	La Commune de SERRIERES serait porteuse de ce projet qui pourrait être porté conjointement avec les Communes situées en aval :  PIERRECLOS et BUSSIERES.  Ce projet est en lien avec la politique du Conseil Régional de BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE qui propose d'investir pour soutenir les projets sur le thème notamment des Mobilités douces / vélos.  Dans le cadre d'Avenir montagnes mobilités, ce programme pourrait être subventionné par l'ANCT et France-Mobilité qui soutiennent les projets innovants et durables de mobilité en zone de montagne.
Coût prévisionnel	Montant total 14700 € HT d'investissement pour 0,490km (sur la base d'un coût au km de 30000€) - décapage du terrain existant - pose géotextile + empierrement et compactage - finition sablé St Martin - busage pour récupération des eaux pluviales - pose de panneau de signalisation
Plan de financement	On peut espérer une aide du Conseil Régional, de l'ANCT et du Plan France Relance.  Lors du prochain budget de la Commune nous examinerons si le projet nécessite un emprunt ou s'il peut être autofinancé en fonction des aides que nous aurons obtenues.
Calendrier	Projet déjà envisagé en 2021 et qui sera finalisé courant 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	





## Création d'un réseau interne de fibre optique interconnectant les bâtiments communaux

Orientation stratégique n°	3 – Améliorer l'accueil des habitants dans un territoire rural en évolution
Action n°	A52
Maître d'ouvrage	Commune de Tramayes
Description de l'action	La fibre optique arrive un peu partout mais elle se déploie sans tenir compte des nécessaires interconnections entre les bâtiments d'un propriétaire.
	Il est en effet de plus en plus nécessaire d'interconnecter le patrimoine d'un propriétaire afin que celui-ci puisse assurer une meilleure gestion technique tout en sécurisant les données et minimisant les coûts.
	Le réseau public de fibre qui se déploie actuellement ne permet pas de répondre à ces exigences, en particulier de sécurisation des données.
	Profitant du déploiement de la fibre optique publique, la municipalité de Tramayes souhaite ainsi créer un réseau fibré reliant l'ensemble des bâtiments communaux (chaufferie, école, salle des fêtes, bibliothèque, maison de la Poste, Institut de Tramayes, clos des carillons, futur micro-crèche avec laverie communale) à la mairie d'où il sera alors possible d'accéder à un ensemble de données permettant d'optimiser la gestion technique de ces bâtiments.
	Ce vaste réseau va permettre de mutualiser les boxs d'accès internet et donc de réduire les frais d'abonnement.
Partenaires	Pour cette opération, la municipalité a retenu la société SERFIM TIC, spécialiste dans le déploiement de fibre optique. Sur le deuxième semestre 2021, la chaufferie biomasse communale et le Clos des Carillons (ancienne gendarmerie rénovée en un collectif de 10 appartements à gestion communale) ont ainsi été reliés à la mairie.  Les autres bâtiments municipaux seront reliés en 2022
Coût prévisionnel	39 000 € HT C'est une dépense d'investissement. La municipalité récupérera ultérieurement le FCTVA.
Plan de financement	Notification DETR 2021 : 13 566 € Commune de Tramayes : 25 434 €





Calendrier	2021/2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Création d'une gestion technique centralisée entre les bâtiments municipaux.



#### Création du lotissement du Tacot

(deux phases: 13 puis 10 lots)

Orientation stratégique n°	3 – Améliorer l'accueil des habitants dans un territoire rural en évolution
A _t:0	A53
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Tramayes
Description de l'action	Avec ses nombreux commerces et services, la commune de Tramayes possède de nombreux atouts pour bien y vivre mais elle peine à attirer les jeunes couples car ces derniers souhaitent bénéficier d'une petite surface pour y construire leur habitat.  Ayant par le passé fait de nombreuses acquisitions foncières en centre bourg, avec le nouveau PLUI à venir, la municipalité peut envisager de créer d'aménager des zones résidentielles permettant de répondre à cette attente.  Dans un premier temps, le quartier de l'ancienne gare est tout indiqué pour être le lieu du premier lotissement qui comprendrait 13 lots dans une première phase puis une dizaine de lots dans une seconde phase.  Il est à noter que cette démarche s'inscrit dans un plan d'ensemble d'offre d'habitat sur la commune, plan ayant débuté par la création de 10 logements familiaux dans l'ancienne gendarmerie et se poursuivant par la création de 13 logements seniors dans un ancien corps de bâtiment de l'hôpital local.  La première phase de 13 lots concerne une surface d'environ 1,3 ha.  L'objectif est d'avoir un prix de revient aussi bas que possible afin que les personnes à faible revenus puissent aussi accéder à la propriété.  L'aménagement doit être conduit dans le respect de la réglementation (Natura 2000, loi sur l'eau) et avec l'agrément du service départemental de l'architecture.
Partenaires	Pour l'aider dans ce projet, la municipalité a retenu un petit consortium architecte urbaniste géomètre. Le CAUE 71 sera aussi sollicité pour apporter son expertise.
	Pour cette première phase, la municipalité a l'avantage d'être propriétaire des terrains
Coût prévisionnel	400 000€ pour l'aménagement de la première phase
Plan de financement	A définir en fonction du dossier mais les prix de vente des lots seront fonction des financements obtenus.
Calendrier	2022

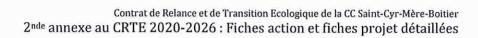
Version du 4 janvier 2022





### Création d'un parking 60 places avec ombrières photovoltaïques

Orientation stratégique n°	4 - Construire le cadre de vie de demain
Action n°	A54
Maître d'ouvrage	Commune de Tramayes
Description de l'action	La municipalité de Tramayes a de nombreux projets dont en particulier la création avec l'association Arcenciel France d'un établissement d'enseignement supérieur en économie sociale et solidaire.  A terme cet établissement devrait apporter 90 étudiants sur la commune.  Hélas la desserte de la commune par les transports en commun n'existe pas et il est donc à prévoir que de nombreux étudiants seront amenés à utiliser une voiture. Si rien n'est prévu, ces voitures pourraient se retrouver sur le domaine public et encombrer les rues, en particulier à proximité des commerces, ce qui pourrait être source de conflits.  Afin de solutionner ce problème, la municipalité envisage de créer un parking de 50 – 60 places à proximité du futur Institut. Un emplacement a été trouvé sur un terrain de particuliers qui conviendrait particulièrement bien car aussi à proximité de l'église qui est mal desservi en parking lors de manifestations religieuses ou culturelles importantes.  Enfin, il est envisagé de recouvrir une bonne partie de ce parking par des panneaux photovoltaïques à l'image du parking de l'hôpital de Chalon sur Saône :  https://www.youtube.com/watch?v=8HYHljicQL4  Ceci pourrait conduire à une installation de l'ordre de 150 kWc qui produirait plus d'électricité que la municipalité n'en consomme et permettrait à cette dernière de s'engager encore plus dans la démarche de territoire à énergie positive.
Partenaires	Le secteur étant proche de l'église, le CAUE 71 est sollicité pour que cet aménagement puisse avoir l'accord du service départemental de l'architecture lequel sera consulté en amont.  Le bureau d'étude chargé de la programmation pour la création de l'Institut de Tramayes est aussi invité à définir les axes techniques de la création de ce parking, voirie et ombrières.
Coût prévisionnel	400 000 €ht  Ce montant, qui une première estimation comprend l'acquisition de terrain (environ 50 000 €), l'aménagement routier et traitement de la surface du parking (environ 50 000 €) et la création d'ombrières avec raccordement au réseau ENEDIS (environ 300 000€).





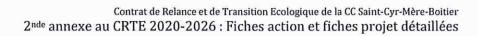
Plan de financement	DETR / DSIL 2022 – 2023 en lien avec la rénovation nécessaire pour l'Institut de Tramayes. Banque des Territoires ?
	Commune de Tramayes
Calendrier	2022 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de places de parking
	Production annuelle d'électricité

Version du 4 janvier 2022



#### Rénovation globale bâtiment communal pour création de « l'Institut de Tramayes »

Orientation stratégique n°	3 – Améliorer l'accueil des habitants dans un territoire rural en évolution
Action n°	A55
Maître d'ouvrage	Commune de Tramayes
Description de l'action	La municipalité de Tramayes a été contacté par l'association Arcenciel France pour élaborer un projet d'enseignement supérieur en économie sociale et solidaire (ESS). Comme suite aux travaux de regroupement scolaire les bâtiments de l'école élémentaire étaient libres, ils peuvent être affectés à ce projet qui initialement s'appelait « Ecole du bien commun » et qui se dénomme dorénavant « Institut de Tramayes ».  Les deux corps de bâtiments étant totalement libres et relativement vétustes, c'est une occasion de faire une rénovation globale de l'ensemble afin qu'il soit dans des normes environnementales importantes.  Bien que la première promotion de l'institut fera la rentrée scolaire en septembre 2022, le fait que les effectifs vont progressivement monter pour atteindre environ 90 étudiants d'ici 4 ans, ce rétroplanning va permettre de conduire les travaux en les échelonnant sur deux années civils.  Les travaux vont porter sur une surface de l'ordre de 700 m². Il est à noter qu'il n'est pas prévu de créer une résidence d'hébergement, les étudiants étant invités à se loger dans le tissu d'hébergement local existant.  Le projet s'inscrit complétement dans la dynamique environnementale de la municipalité qui par ailleurs va mettre à disposition des terrains pour des pratiques de maraîchage en permaculture en lien avec l'institut.  L'association Arcenciel France entend aussi apporter ses compétences dans le développement local. Dans ce sens, elle a par exemple répondu à l'appel à manifestation d'intérêt pour être reconnue « Fabrique des Territoires » auprès de l'ANCT.
Partenaires	Le partenaire essentiel est l'association Arcenciel France qui deviendra locataire des locaux rénovés.  Avec l'échéance d'une rentrée en septembre 2022, il est nécessaire de ne pas perdre de temps. Dans ce but, après une consultation, la municipalité a retenu un bureau d'étude chargé de la programmation pour un coût de 22 000 €ht, du dossier de consultation de la maitrise d'œuvre et d'aide au montage financier.  En complément, le CAUE 71 est sollicité pour apporter son expertise sachant que le projet devra aussi avoir l'accord du service départemental de l'architecture.  L'objectif est d'avoir une maitrise d'œuvre en début d'année 2022 pour une première phase de travaux durant l'année





	scolaire 2022 – 2023 puis une deuxième phase en 2023 – 2024. Comme l'intérêt de ce projet dépasse largement les limites communales, les institutionnels traditionnels seront sollicités.
Coût prévisionnel	1 700 000€
	Ce montant est une première estimation qui demande à être
	affinée par le bureau d'étude en charge de la programmation.
Plan de financement	DETR / DSIL 2022 – 2023
	Appel à projet départemental 2022
	Dossier EFFILOGIS avec la région BFC
	Commune de Tramayes
Calendrier	2022 - 2023 - 2024
Indicateurs d'évaluation	Nombre de diplômés annuels
proposés	Qualité environnementale des rénovations des deux bâtiments



# TRAMAYES Rénovation – restructuration de la mairie

Orientation stratégique n°	3 – Améliorer l'accueil des habitants dans un territoire rural en évolution
Action n°	A56
100100000000000000000000000000000000000	0.755 35
Maître d'ouvrage	Commune de Tramayes
Description de l'action	Le bâtiment « Mairie » de Tramayes a de multiples fonctions : secrétariat et accueil du public, salles de réunion, espace pour le club sportif, garages et lieux de rangement, appartements.  Dans le cadre d'une réorganisation globale du parc immobilier et d'une optimisation tout en faisant face aux demandes émergentes et en essayant d'anticiper les demandes futures, le conseil municipal a décidé d'affecter l'ensemble du bâtiment à de l'accueil public pour différentes missions (secrétariat mairie, permanences OPAH, Maison France Service, Assistante sociale) et de créer de nouvelles salles de réunion.  Ce réaménagement partiel porte sur une surface de l'ordre de 250 m².  Au R-1, il y a création de deux bureaux avec salle d'attente commune et tisanerie, le tout accompagné d'un sanitaire PMR et d'une salle pour les associations à destination d'activités musicales.  Au R+1, il y a création de deux salles de réunion pour la mairie et/ou les associations d'une capacité de 19 personnes, le tout accompagné d'un sanitaire et d'une tisanerie.  Le cabinet architecte a été retenu pour un montant de prestation égal à 29 000 €ht.  Le permis de construire est attribué.  L'estimation des travaux est de 285 000 €ht.  Lors de sa réunion en date du 12 novembre 2021, suite à une consultation d'appel d'offre, le conseil municipal a attribué l'ensemble des lots pour un montant global de 271 753 €ht.  Les travaux doivent commencer au début janvier 2022 pour se terminer en mai 2022.
Partenaires	Le projet a été monté en concertation avec les associations locales, en particulier celles du secteur musical, et de l'association Villages Solidaires qui assure entre autres des permanences France Service
Coût prévisionnel	285 000 € HT de travaux 29 000 €HT d'ingénierie L'ensemble est à considérer en investissement. La municipalité récupérera ultérieurement le FCTVA.
Plan de financement	Notification DSIL Relance 2021 : 101 752 € Notification CD71 / appel à projet 2021 : 87 216€





	Demande CRBFC EFFILOGIS : 60 000€ Commune de Tramayes
Calendrier	2021 / 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Qualité énergétique de la restructuration. Lutte passive contre l'inconfort d'été. Bâtiment à faible émission CO <sup>2</sup> (raccordé à un réseau de chaleur 8gCO <sup>2</sup> /kWh – arrêté du 12/10/2020 http://reseaux-chaleur.cerema.fr/telechargement/6804).



### CHANGEMENT FENÊTRES ET VOLETS BÂTIMENT ECOLE **COMMUNE DE TRAMBLY**

Orientation stratégique n°	3 – Améliorer l'accueil des habitants dans un territoire rural en évolution
Action n°	A57
Maître d'ouvrage	Mairie de Trambly
Description de l'action	Changement des fenêtres et des volets de l'école communale.
Partenaires	
Coût prévisionnel	29 978 € HT
Plan de financement	DETR: 29978,00€ 40% 11991,00€ AAP 2021: 29978,00€ 25% 7495,00€ déjà perçu 50%
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Page 82 sur 118



## CHANGEMENT FENÊTRES ET VOLETS BÂTIMENT COMMUNAL « LA CURE »

#### **COMMUNE DE TRAMBLY**

Orientation stratégique n°	3 – Améliorer l'accueil des habitants dans un territoire rural en évolution
Action n°	A58
Maître d'ouvrage	Mairie de Trambly
Description de l'action	Changement des fenêtres et des volets de l'ancienne Cure
Partenaires	
Coût prévisionnel	35 000 € HT
Plan de financement	DETR: 35000,00€ 40% 14000,00€ AAP 2021: 35000,00€ 25% 8750,00€
Calendrier	2022/2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



## Rénovation énergétique de 3 logements et RC Ancienne ecole à Trivy

Orientation stratégique n°	4 Construire le cadre de vie de demain
Action n°	A59
Maître d'ouvrage	Trivy
	Commune
Description de l'action	Isolation des murs par l'extérieur de notre ancien
	bâtiment- école et mairie qui a été transformé il y
	a une quinzaine d'année en 3 logements en duplex
	actuellement loués à des familles.
	Le RC qui abritait l'école jusqu'en sept 21 est en
	cours de réflexion pour un réaménagement
Partenaires	Recherche de soutien financier : la commune a très
	peu de capacité d'investissement.
	Pour envisager cette isolation : TEPOS a été
	contacté ; une étude avec l'ATD est prévue en mars
	2022 : pour vérifier le bien-fondé de cette
	démarche à coupler avec un changement de la chaudière (qui a 32 ans)
	chaudiere (qui a 32 ans)
	Prochaine étape : étude par un chef de projet, ATD
	debut 2022 Rôle ?
Coût prévisionnel	Investissements
**************************************	Bâtiment (pierre + crépi):
	<u>Isolation</u> : 2(20mL x 8 mH + 8l x 8H) =448M2
	Cout prévisionnel : 448 X 180€ /m2=81K€
	échafaudage <u>: sur les quatre faces du bâtiments</u>
	Environ <u>: 20k€</u>
	Etude et M.O: 10k€
	objectif: bon niveau d'isolation pour parvenir à
	40% d'économie de notre consommation
Plan de financement	Sollicitation DSIL Relance- Effilogis DETR
Calendrier	Fin 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



## Amélioration de l'accueil des habitants à Trivy

Orientation stratégique n°	3 - Améliorer l'accueil des habitants dans un
	territoire rural en évolution
Action n°	A60
Maître d'ouvrage	Trivy
	Commune
Description de l'action	Notre petit village est riche de belles promenades et dans ce but, en plus des balades vertes déjà
	organisées, nous souhaitons proposer à ceux qui passent leurs Week end ou vacances, ou qui
	utilisent notre salle communale pour des fêtes, des activités de détente : pour cela nous souhaitons
	<ul> <li>remettre au gout du jour les jeux pour enfants, déjà anciens,</li> </ul>
	- de proposer un barbecue collectif près de la salle communale
	- d'organiser et baliser un parcours de santé autour du centre bourg
Partenaires	Nous recherchons des partenaires Des rencontres ont eu lieu pour prévoir le parcours de santé pour qu'il s'adresse a tous les âges. Ces projets ont été ajournés mais restent d'actualité. Prochaine étape : selon les appuis possibles : remettre ce projet en débat au Conseil municipal
Coût prévisionnel	Barbecue extérieur : 5K€  Jeux enfants : 7K€ (hors pose)  Installation de ce jeux : 7K€  Parcours santé : 7K€  Aménagements des sentiers fait par n/cantonnier  Total : 26k€
Plan de financement	Sollicitation DSIL Relance DETR Département
Calendrier	Pour été 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



## Installation chaudière à granulés bois Trivy

Orientation stratégique n°	4 - construire le cadre de vie de demain
Action n°	A61
Maître d'ouvrage	Commune de Trivy
Description de l'action	Cette action, est <b>urgente</b> en raison de la vétusté de notre chaudière à fuel qui a 32 ans.  L'enjeu est de passer à une chaudière à granulés bois (ou plaquettes) mais cette modification pour prendre tout son sens, doit se coupler avec des travaux d'isolation, envisagé par l'extérieur, sur ce bâtiment communal. (Cf projet N°1) qui abrite 3 logements familiaux et des salles auparavant occupées par l'école qui a déménagé dans la commune voisine en sept 2021;  Ce projet nous parait donc intéressant sur le plan de la rénovation énergétique dans le cadre des engagements de notre Com-Com pour les économies d'énergies. Et sur le plan financier également pour les couts de fonctionnement.  Le bâtiment mesure environ 20m de L sur 8 de largeur et 8 de hauteur :  D'après une étude énergétique de 2017 : volume à chauffer : 714 + 582 = +/-1300m3
Partenaires	Notre commune a peu de capacité pour investir et ce projet a une urgence certaine Contact a été pris avec ATD et un chef de projet doit instruire ce dossier début 2022; Pour en vérifier la cohérence et les différents coûts Prochaine étape: etude ATD et bureau d'étude.
Coût prévisionnel	Chaudière à granulé : 30 K€ (selon capacité) MO à prévoir 3K€ (avec isolation) espace de stockage pour les granulés bois à envisager.
Plan de financement	DETR / DSIL 2022: Region: effilogis
Calendrier	Début des travaux en 2022 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

Version du 4 janvier 2022 Page 86 sur 118



## Rénovation énergétique, restructuration et agrandissement de la salle communale à Vérosvres

Orientation stratégique n°	3 - Améliorer l'accueil des habitants dans un
	territoire rural en évolution
Action n°	A62
Maître d'ouvrage	Commune de Vérosvres
Description de l'action	Rénovation énergétique, restructuration et agrandissement de la salle communale
Partenaires	Différentes subventions vont être demandées avec le soutien et sur conseil des services de l'ATD (sollicités depuis janvier 2021, notre dossier est sur liste d'attente).
Coût prévisionnel	450 000 € HT Dont 90 000 € d'études, maitrise d'œuvre, études techniques, contrôles + 360 000 € de travaux
Plan de financement	Sollicitation DSIL Relance Autofinancement par emprunt à hauteur de 30 %, soit 135 000 €
Calendrier	Etudes: Fin 2021 – courant 2022 Travaux: 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



## Aménagement sécuritaire RD121 – Les Blaises La Chapelle du Mont de France

Orientation stratégique n°	4 – Construire le cadre de vie de demain
Action n°	A63
Maître d'ouvrage	Commune La Chapelle du Mont de France 71520
Description de l'action	« Aménagement sécuritaire RD 121 – Les Blaises »  La commune souhaite mettre en place des mesures sécuritaires sur la portion de la RD 121 à hauteur du lieu-dit « Les Blaises », la vitesse à cet endroit étant excessive et dangereuse pour les riverains.  Un constat a déjà été établi par la Direction des Routes et Infrastructures qui nous conseille vivement de procéder à des travaux d'aménagement le long de cette voie.
Partenaires	
Coût prévisionnel	40 000 €  Selon devis de travaux établi en novembre 2021, comprenant :  - Pose de bordures sur la chaussée,  - Busage de fossé et raccordement à l'existant,  - Réalisation de regards,  - Réalisation de cheminement piéton  - Matériaux  - Reprise des enrobés
Plan de financement	Amendes de Police 2022 – 2023 DETR – DSIL 2022 – 2023 Appel à projet 2022 – 2023 Commune la Chapelle du Mont de France
Calendrier	2022 / 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

Version du 4 janvier 2022 Page 88 sur 118

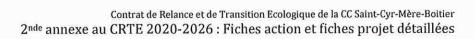


#### **FICHES PROJET**

#### SOUTENIR LES NOUVEAUX MODES D'HABITER

## (Habitat intergénérationnel, participatif, groupé, écoquartiers...)

Orientation stratégique n°	3 - Améliorer l'accueil des habitants dans un territoire rural en évolution
Projet n°	P1
Maître d'ouvrage Description de l'action	Communauté de communes St Cyr Mère Boitier  Le territoire de la Communauté de communes se compose à 85 % d'habitat individuel.  Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du SCOT du Pays Mâconnais Sud Bourgogne révèle que le parc de logements, du point de vue de leur taille, comporte un nombre important de grands logements. Les évolutions démographiques de la population montrent un accroissement des ménages de petite taille.  Ainsi, les besoins en logement de typologies plus petites évoluent.  Par ailleurs, l'instruction ministérielle du 29 juillet 2019, relative à l'engagement de l'Etat en faveur d'une gestion économe de l'espace, demande la réduction des consommations foncières avec l'objectif « Zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050.  Emerge également la volonté pour des habitants d'avoir un habitat plus respectueux de l'environnement et répondant à des valeurs de solidarité et de convivialité.  Ainsi, la Communauté de communes souhaite :  - Promouvoir des formes d'habitat moins consommatrices en foncier et en énergie,  - Favoriser l'innovation et la diversité dans la conception des logements, en particulier sur le volet environnemental des logements,  - Favoriser le mieux vivre ensemble, les solidarités et les démarches citoyennes,  - Lutter contre l'isolement des personnes,  - Favoriser la mixité intergénérationnelle et sociale,  - Permettre le développement d'une offre de logements de qualité accessible aux plus modestes.  Afin de répondre à ces objectifs, les actions suivantes vont être développées :  - Créer un environnement réglementaire qui in-
	cite à la réalisation de ce type d'opération,
	- Promouvoir les opérations d'habitat réalisées
	sur le territoire,





	<ul> <li>Intégrer des réseaux d'acteurs mobilisés dans le développement des nouveaux modes d'ha- biter,</li> <li>Accompagner les communes dans la réalisa- tion de ce type d'habitat.</li> </ul>
Partenaires	CAUE, PETR, SOLIHA, bailleurs sociaux, CAF, Réseau National des Acteurs Professionnels de l'Habitat Participatif, Habitat & partage
Coût prévisionnel	Montant total en € HT  Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.
Plan de financement	
Calendrier	2024
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul> <li>Nombre de participation à des rencontres relatives aux projets de nouveaux modes d'habiter</li> <li>Nombre de réunions d'information organisées sur ce sujet</li> </ul>

Version du 4 janvier 2022 Page 90 sur 118



## FEDERER LES JEUNES AUTOUR DES LOISIRS POUR LES ACCOMPAGNER VERS LE « VIVRE ENSEMBLE »

Orientation stratégique n°	3 - Améliorer l'accueil des habitants dans un territoire rural en évolution
Projet n°	P2
	Communauté de communes St Cyr Mère Boitier
Maître d'ouvrage  Description de l'action	La Communauté de communes propose aux jeunes du territoire des activités dans le cadre de son centre de loisirs. A chaque période de vacances scolaires 1 programme avec 4 à 5 journées d'animation est proposé pour les 11 ans et +.  Une animatrice du Service Enfance Jeunesse intervient également chaque semaine 2h au collège pour animer des projets définis en début d'année scolaire en concertation avec l'équipe éducative du collège.
	Cette structure permet aux jeunes du territoire de vivre de nouvelles expériences hors de l'école ou de la cellule familiale. C'est un espace de socialisation où les jeunes découvrent ce que sont réellement les règles de vie collective, le sens de la communication l'empathie, l'écoute et le partage.
	Les élus souhaitent soutenir les jeunes du territoire dans leur parcours d'autonomie en mettant en œuvre les actions suivantes :  - Poursuivre la programmation alsh vacances en veillant à faciliter l'accessibilité à l'ensemble des jeunes du territoire communautaire,  - Mise en réseau – actions de partenariat à développer-consolider avec les acteurs du territoire pour faciliter l'accès à la culture et aux loisirs de proximité : projets d'animations-petits stages-sorties dans le cadre des alsh jeunes,  - Maintenir le travail collaboratif avec le collège, les collégiens,  - Conforter dans le cadre des animations au collège des démarches d'accompagnement des jeunes dans des projets-initiatives favorisant l'autonomie et l'engagement citoyen des jeunes,  - Poursuivre le soutien à la formation qualifiante des jeunes dans les métiers / formations de l'animation,  - Soutenir ponctuellement la réalisation de projets,  - Maintenir l'action de soutien scolaire « Repars sur de bonnes bases » se déroulant une semaine avant la rentrée scolaire de septembre.
Partenaires	Collège, CAF, Région, Association des parents d'élèves du collège, école de Musique, La



## ${\tt Contrat\,de\,Relance\,et\,de\,Transition\,Ecologique\,de\,la\,CC\,Saint-Cyr-Mère-Boitier}\ 2^{nde}\ annexe\ au\ CRTE\ 2020-2026:\ Fiches\ action\ et\ fiches\ projet\ détaillées}$

	Pimenterie, Foyers ruraux, bibliothèques, Lire et faire Lire, Maison des patrimoines, Lab71, commission « parentalité-projet fédérateur » de Villages Solidaires, chargée de mission TEPOS de la com-com SCMB, clubs et associations sportives du territoire communautaire : basket, foot, tennis, danse, troupes théâtrales
Coût prévisionnel	€ HT (Fonctionnement)
Plan de financement	Recettes : CAF : Département : Autofinancement :
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de jeunes mobilisés Réalisation de projets

Version du 4 janvier 2022 Page 92 sur 118



## SOUTENIR LES PROJETS CULTURELS D'INTERET INTERCOMMUNAL ORIGINAUX OU VALORISANT L'IDENTITE DU TERRITOIRE

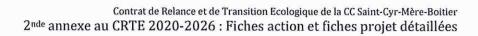
Orientation stratégique n°	3 - Améliorer l'accueil des habitants dans un territoire rural
2 . 2	en évolution
Projet n°	P3
Maître d'ouvrage	Communauté de communes St Cyr Mère Boitier
Description de l'action	Le territoire est doté d'un tissu associatif riche avec, au 1er janvier 2020, 4 associations pour 100 habitants contre 3,2 pour la Saône-et-Loire.  Néanmoins, il se trouve éloigné des équipements culturels publics, rendant l'accès à une offre culturelle riche et variée plus difficile pour les habitants.  Des acteurs culturels locaux sont toutefois présents et proposent une programmation de qualité.  Les richesses naturelles et patrimoniales du territoire sont également un terreau favorable au développement d'événements culturels.
	<ul> <li>La Communauté de communes souhaite favoriser l'accès à la culture en mettant en œuvre les actions suivantes :</li> <li>Encourager l'accueil de projets artistiques itinérants de qualité,</li> <li>Participer aux dispositifs de circulations d'expositions de musées nationaux,</li> <li>Soutenir l'émergence de projets originaux, innovants ou valorisant l'identité du territoire en apportant une aide au lancement du projet.</li> </ul>
Partenaires	Direction régionale des affaires culturelles, Département, Région BFC, Office du tourisme Verts Vallons, Villages Solidaires en Haute Grosne, associations culturelles du territoire, Théâtre Scène nationale de Mâcon.
Coût prévisionnel	€ HT (Fonctionnement)
Plan de financement	Recettes: CAF: Département: Autofinancement:
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'événements soutenus
	Nombre de participants à ces événements

Version du 4 janvier 2022



#### Faciliter la transition alimentaire territoriale

Orientation	1- Conforter une économie locale diversifiée et dynamique
stratégique n°	4- Construire le cadre de vie de demain
Projet n°	P4
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier
Description de l'action	Dans un contexte de changement climatique et de réduction nécessaire de l'empreinte écologique humaine, l'alimentation est un enjeu majeur de ce siècle. Représentant un quart de l'empreinte carbone des français, l'alimentation constitue un des principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre. Son impact environnemental concerne aussi les enjeux de l'eau, des sols, de l'air et de la biodiversité. La majeure partie de ses impacts environnementaux dépend des modes de production agricole mais elle dépend également de la composition du régime alimentaire. L'alimentation est aussi un facteur clé d'une population en bonne santé.
	Dès le 1er janvier 2022, la restauration collective devra proposer au moins 50 % de produits durables et/ou de qualité dans les cantines, dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique (loi EGAlim du 30 octobre 2018). La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC de 2020) précise, quant à elle, la définition du gaspillage alimentaire et fixe des objectifs de réduction. Elle étend l'obligation de diagnostic antigaspillage aux industries agroalimentaires.
	La Communauté de communes entend donc favoriser une agriculture durable et une alimentation de qualité en : - changeant le régime alimentaire proposé au niveau de la restauration collective, - réorganisant l'approvisionnement (circuits courts, point de vente collectif), - luttant contre le gaspillage alimentaire au niveau de la restauration collective.
	L'ensemble de ces actions peut constituer un « projet alimentaire territorial » (PAT) fédérant l'ensemble des acteurs de la filière agroalimentaire du territoire: producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs. Dans cette perspective, la Communauté de communes souhaite, dans un premier temps, faire réaliser un diagnostic agricole territorial par la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire.
Partenaires	Par ailleurs, pour favoriser l'achat de produits alimentaires locaux, la Communauté de communes souhaite développer la plateforme d'achat en ligne « Click and Collect » mise en service en 2020.
	La Communauté de communes souhaite également poursuivre le travail sur le gaspillage alimentaire et l'économie circulaire mené en partenariat avec le SIRTOM de la Vallée de la Grosne depuis de nombreuses années.
	Autres partenaires: Département 71 (plateformes « J'veux du Local » et « agrilocal71 »), Région (appel à projet « Agriculture, Alimentation et





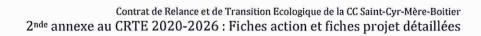
	Territoire »), DRAAF (appel à projet « Programme Régional de l'Alimentation »), territoires voisins, communes
Coût prévisionnel	Diagnostic agricole territorial : 9850 € HT
Plan de financement	<ul> <li>ADEME: prise en charge à 80 % des dépenses de communication dans le cadre de la décision de financement TEPos jusqu'en septembre 2022</li> <li>Pour la mise en place d'un point de vente collectif:         <ul> <li>AAP Département 71: subventions maximales: 5200 € pour étude préalable, 50 000 € pour bâtiment et équipements, 25 000 € pour point de vente de produits agricoles locaux (dont 10 % maximum pour les équipements). Dossier à étudier</li> </ul> </li> </ul>
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Version du 4 janvier 2022 Page 95 sur 118



#### Faciliter la transition alimentaire territoriale

Outentation	2- Conforter une économie locale diversifiée et dynamique
Orientation stratégique n°	4- Construire le cadre de vie de demain
Projet n°	P4
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier
Maitre a davrage	dominandace de communes same syr risce some:
Description de l'action	Dans un contexte de changement climatique et de réduction nécessaire de l'empreinte écologique humaine, l'alimentation est un enjeu majeur de ce siècle. Représentant un quart de l'empreinte carbone des français, l'alimentation constitue un des principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre. Son impact environnemental concerne aussi les enjeux de l'eau, des sols, de l'air et de la biodiversité. La majeure partie de ses impacts environnementaux dépend des modes de production agricole mais elle dépend également de la composition du régime alimentaire. L'alimentation est aussi un facteur clé d'une population en bonne santé.
	Dès le 1er janvier 2022, la restauration collective devra proposer au moins 50 % de produits durables et/ou de qualité dans les cantines, dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique (loi EGAlim du 30 octobre 2018). La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC de 2020) précise, quant à elle, la définition du gaspillage alimentaire et fixe des objectifs de réduction. Elle étend l'obligation de diagnostic antigaspillage aux industries agroalimentaires.
	La Communauté de communes entend donc favoriser une agriculture durable et une alimentation de qualité en : - changeant le régime alimentaire proposé au niveau de la restauration collective, - réorganisant l'approvisionnement (circuits courts, point de vente collectif), - luttant contre le gaspillage alimentaire au niveau de la restauration collective.
	L'ensemble de ces actions peut constituer un « projet alimentaire territorial » (PAT) fédérant l'ensemble des acteurs de la filière agroalimentaire du territoire: producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs. Dans cette perspective, la Communauté de communes souhaite, dans un premier temps, faire réaliser un diagnostic agricole territorial par la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire.
Partenaires	Par ailleurs, pour favoriser l'achat de produits alimentaires locaux, la Communauté de communes souhaite développer la plateforme d'achat en ligne « Click and Collect » mise en service en 2020.
	La Communauté de communes souhaite également poursuivre le travail sur le gaspillage alimentaire et l'économie circulaire mené en partenariat avec le SIRTOM de la Vallée de la Grosne depuis de nombreuses années.
	Autres partenaires: Département 71 (plateformes « J'veux du Local » et « agrilocal71 »), Région (appel à projet « Agriculture, Alimentation et





Territoire »), DRAAF (appel à projet « Programme Régional de l'Alimentation »), territoires voisins, communes
Diagnostic agricole territorial : 9850 € HT
<ul> <li>ADEME: prise en charge à 80 % des dépenses de communication dans le cadre de la décision de financement TEPos jusqu'en septembre 2022</li> <li>Pour la mise en place d'un point de vente collectif:         <ul> <li>AAP Département 71: subventions maximales: 5200 € pour étude préalable, 50 000 € pour bâtiment et équipements, 25 000 € pour point de vente de produits agricoles locaux (dont 10 % maximum pour les équipements). Dossier à étudier</li> </ul> </li> </ul>
2022



## Préserver la qualité de l'air

Preserver la qualite de l'air	
Orientation stratégique n°	3- Améliorer l'accueil des habitants dans un territoire rural en évolution 4- Construire le cadre de vie de demain
Projet n°	P5
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier
Description de l'action	À la suite de la signature, début mai 2019, d'une convention OPAH triennale, la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier, a engagé, depuis juin 2019, une réflexion sur la qualité de l'air intérieur sur son territoire, à l'intérieur de ses bâtiments municipaux et des logements rénovés. Le volet patrimonial et environnemental de la convention (§3-7) prévoit une sensibilisation sur le radon auprès des ménages par l'opérateur de l'OPAH. La Communauté de Communes a également sollicité l'ANAH pour la prise en compte du risque radon, par voie d'avenant à la convention OPAH en cours. Ainsi, le territoire s'est inscrit, de façon pionnière, dans une démarche de prise en compte de cette problématique.
	Intégralement située en zone 3 de potentiel radon selon l'arrêté du 27 juin 2018, la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier entend intégrer cette dimension dans tous les projets de construction et de rénovation énergétique du territoire, aussi bien dans le contexte de l'habitat que des ERP visés par la réglementation.
	33 % des émissions de particules fines en France sont issues du secteur résidentiel (le chauffage majoritairement) selon CITEPA. Dans le cadre de la convention triennale d'OPAH signée en mai 2019, une aide concernant les chauffages au bois performants a été mise en place pour les habitants du territoire. Les chauffages doivent être labellisés flamme verte 7 étoiles. Un des critères de ce label correspond au taux d'émission de particules fines.
	Depuis la crise sanitaire, une attention particulière est portée par le service enfance-jeunesse intercommunal sur l'aération des locaux des établissements accueillant des enfants. Cet effort doit être maintenu.
Partenaires	DREAL, DDT, CEREMA, ARS, CEPN, PETR Mâconnais Sud Bourgogne
Coût prévisionnel	
Plan de financement	ADEME: prise en charge à 80 % des dépenses de communication dans le cadre de la décision de financement TEPos jusqu'en septembre 2022
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



### Réduire l'impact de l'éclairage public sur le territoire communautaire

Orientation stratégique	2- Renforcer la solidarité intercommunale autour des 4 bourgs
n°	structurants
	4- Construire le cadre de vie de demain
Projet n°	P6
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier
Description de l'action	La plupart des communes pratiquent déjà l'extinction nocturne. Il existe encore de nombreux points d'éclairage anciens sur le territoire communautaire. En lien avec le SYDESL et l'ATD 71, la Communauté de communes prévoit la réalisation d'une étude afin de faire un bilan patrimonial complet puis d'élaborer des propositions d'investissement permettant de réduire l'impact écologique de l'éclairage public, notamment en passant par des LED.
Partenaires	SYDESL, ATD 71
Coût prévisionnel	1
Plan de financement	ADEME : prise en charge à 80 % des dépenses de communication dans le cadre de la décision de financement TEPos jusqu'en septembre 2022
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation	Horaires d'extinction nocturne, économies d'énergie réalisées



### Structurer la filière bois énergie et développer le chauffage au bois pour le public et le privé

Orientation stratégique	1- Conforter une économie locale diversifiée et dynamique
n°	4- Construire le cadre de vie de demain
Projet n°	P7
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier
Description de l'action	Le territoire de la CCSCMB est recouvert de 6 400 ha de forêts appartenant à 96% à des propriétaires privés. Avec 40% des parcelles forestières inférieures à 4ha, le territoire souffre d'un fort morcellement parcellaire. Afin de faciliter l'exploitation des bois, la CCSCMB travaille avec le CRPF sur la mise au gabarit des voies forestières d'intérêt collectif avec création de places de dépôts et la mobilisation des propriétaires de petites parcelles. Les travaux ont commencé en 2019 et vont se poursuivre sur plusieurs années. La valorisation matière des bois de grandes dimensions s'accompagne de tonnages importants de déchets qui, en grande partie, pourraient contribuer à l'indépendance énergétique du territoire par des opérations de type bois énergie.
	La Communauté de communes entend donc : - Faire un bilan des installations sur les communes déjà équipées (âge des chaufferies, conditions de renouvellement, etc.), - Faciliter la mise en place de chaufferies bois communales sur les communes non équipées, - Faciliter l'installation de chauffages au bois performant pour les habitants par des aides financières, - Suivre les actions en partenariat avec le CRPF : mise au gabarit des voies forestières d'intérêt collectif ; mobilisation des propriétaires de petites parcelles ; acquisition des parcelles de moins de 4 ha, - Organiser pour les élus des visites de territoires exemplaires.
Partenaires	- SOLIHA & PTRE du PETR pour le privé (OPAH) - CRPF - CFBL
Coût prévisionnel	
Plan de financement	ADEME : prise en charge à 80 % des dépenses de communication dans le cadre de la décision de financement TEPos jusqu'en septembre 2022
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

Version du 4 janvier 2022 Page 100 sur 118



### Accompagner les communes dans leurs projets de rénovation

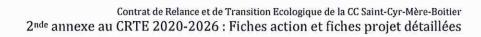
Orientation stratégique n°	2- Renforcer la solidarité intercommunale autour des 4 bourgs
	structurants
	3- Améliorer l'accueil des habitants dans un territoire rural en
	évolution
	4- Construire le cadre de vie de demain
Projet n°	P8
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier
Description de l'action	Très consommateurs d'énergie, les bâtiments constituent un vivier
	important d'éviction de rejet de gaz à effet de serre. Dans ce sens, un levier d'action possible est la réduction de la consommation d'énergie par la mise en œuvre de travaux d'isolation.
	Diverses rénovations thermiques sur le patrimoine des communes ont été conduites (soutenues ou non par le dispositif TEPCV qui a permis la rénovation de 15 bâtiments sur le territoire).
	La Communauté de communes souhaite, avec l'appui de l'ATD et du SYDESL, accompagner les communes volontaires dans leurs stratégies de rénovation énergétique du parc bâti. Elle souhaite faire appel à une AMO pour les bâtiments communaux afin d'optimiser les projets tant au niveau financier qu'au niveau technique et ainsi permettre la réalisation d'investissements dans les meilleures conditions. Cet AMO aurait le même rôle que l'ATD 71 dont les délais d'exécution des services peuvent être très longs.
Partenaires	ATD 71, CAUE 71, SYDESL, Département 71, Région BFC, DREAL, CEREMA, CEPN, ARS, Préfecture de Saône et Loire
Coût prévisionnel	
Plan de financement	ADEME: prise en charge à 80 % des dépenses de communication dans le cadre de la décision de financement TEPos 18BFC0322, jusqu'en septembre 2022
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Version du 4 janvier 2022 Page 101 sur 118

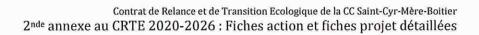


## Réhabilitation et mise en séparatif du réseau d'assainissement à Tramayes

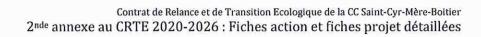
Orientation stratégique	3- Améliorer l'accueil des habitants dans un territoire rural en
n°	évolution
Projet n°	P9
Maître d'ouvrage	CC Saint-Cyr Mère Boitier Entre Charolais et Mâconnais EPCI
Description de l'action	Mise en séparatif du réseau d'assainissement communautaire de Tramayes – rue de l'Eglise
Partenaires	Financeurs : Agence de l'Eau RMC et Conseil départemental AMO : Cabinet SECUNDO 2022
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Surface active déconnectée Nombre d'habitations















### Création d'une Résidence Séniors à Dompierre-les-Ormes

Orientation stratégique n°	4 - Construire le cadre de vie de demain
Projet n°	P13
Maître d'ouvrage	Commune de Dompierre-les-Ormes
Description du PROJET	Dompierre-les-Ormes est une commune dont la population de plus de 75 ans représentait 13,5 % de la population totale en 2017.  Le besoin de logements des personnes les plus âgées dans des structures adaptées (mais non médicalisées) est actuel et devrait croître dans les années à venir.  Des organismes ayant pour activité la construction de ce type de résidence pour séniors ont été contactés et ont exprimé un intérêt pour le projet de la commune, mais en souhaitant que la commune fournisse le terrain sur lequel pourrait se construire une telle résidence.  Le terrain pourrait provenir d'un terrain constructible actuellement vierge, ou encore d'une démolition d'un bâti existant en centrebourg.
Partenaires	Organismes tant privés que publics
Coût prévisionnel	150 000 € (prix d'achat d'un terrain nu en très proche périphérie ou d'un bâti en centre-bourg)
Plan de financement	A définir
Calendrier	2023/2024
Indicateurs d'évaluation proposés	

Version du 4 janvier 2022 Page 106 sur 118



### Transfert de la mairie dans les locaux de l'ancienne école La Chapelle du Mont de France

Orientation stratégique n°	4 – Construire le cadre de vie de demain
Projet n°	P14
Maître d'ouvrage	Commune La Chapelle du Mont de France 71520
Description de l'action	Transfert du secrétariat de la Mairie et de sa salle de réunion dans les bâtiments de l'ancienne école. Réhabilitation des locaux de la Mairie en logement de location communal.  Suite aux travaux de regroupement scolaire, les bâtiments de l'école maternelle se trouvent libres de toute occupation et permettent donc un transfert de la Mairie. C'est l'occasion pour la commune de créer un nouveau logement de location, la demande dans le secteur de La Chapelle du Mont de France étant très fréquente du fait de sa situation proche de l'accès RCEA.
Partenaires	
Coût prévisionnel	45 000 € pour le transfert et la réhabilitation  Ce montant n'est qu'une première estimation.
Plan de financement	DETR/DSIL 2022 – 2023 Appel à projet départemental 2022 Commune La Chapelle du Mont de France
Calendrier	2022 / 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



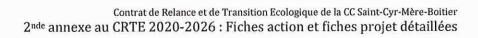
### Création d'un parking 30 Places avec ombrières photovoltaïques La Chapelle du Mont de France

Orientation stratégique n°	4 – Construire le cadre de vie de demain
Projet n°	P15
Maître d'ouvrage	Commune La Chapelle du Mont de France 71520
Description de l'action	Création d'un parking 30 Places avec ombrières photovolta- ïques.
	La commune ne bénéficiant pas de parking à proximité de sa salle des fêtes, l'occasion se présente grâce à l'acquisition d'un terrain situé juste à côté de celle-ci. En effet, le stationnement des véhicules lors de manifestations à la salle des fêtes pose souvent problème et les véhicules se retrouvent à empiéter sur le domaine public.  Il est envisagé de recouvrir une partie de ce parking par des panneaux photovoltaïques.
Partenaires	painieaux photovoitaiques.
r ar terrain es	
Coût prévisionnel	200 000 €
	Ce montant est une simple estimation, et comprend :
	- Achat de terrain : 12 000 €
	<ul> <li>Aménagement et traitement de la surface du parking : 25 000 € environ</li> <li>Création d'ombrières avec raccordement au réseau ENEDIS : 150 000 € environ</li> </ul>
Plan de financement	DETR /DSIL 2022 – 2023 Appel à projet 2022 – 2023 Commune La Chapelle du Mont de France
Calendrier	2022 / 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

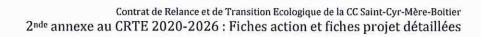
Version du 4 janvier 2022 Page 108 sur 118



















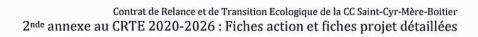




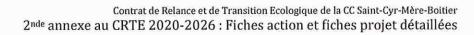
### Réfection parking Groupe scolaire et aménagement paysager des abords

### à Navour-sur-Grosne

Orientation stratégique n°	3 – Améliorer l'accueil des habitants dans un territoire rural en évolution
Dugist v0	P21
Projet n° Maître d'ouvrage	Commune de Navour-sur-Grosne
Description de l'action	Suite aux travaux d'implantation du groupe scolaire sur la commune de Brandon, regroupant les classes de Brandon, Clermain La Chapelle du Mont de France et Trivy, il convient de créer de nouvelles places de stationnement et de réaménager les abords du nouveau bâtiment.  La place publique est déjà très fréquentée par les riverains et les usagers de la salle des fêtes. Le site est privilégié pour l'organisation des fêtes du village.
Partenaires	Etudes en cours
Coût prévisionnel	?
Plan de financement	DETR / DSIL 2023 AAP départemental 2023
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Amélioration de la circulation et du stationnement. Satisfaction des usagers Embellissement du site

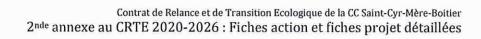








Version du 4 janvier 2022







### Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du local technique communal **Commune de SERRIERES**

Orientation stratégique n°	4 – Construire le cadre de vie de demain
Projet n°	P25
Maître d'ouvrage	Commune de SERRIERES
Description de l'action	Installations de panneaux photovoltaïques sur le toit du local technique communal dans le but de produire une énergie de remplacement pour chauffer et éclairer les bâtiments communaux afin de réduire les notes de fuel et d'électricité.  Le but de cette opération est de : - limiter les émissions de gaz à effet de serre et ainsi contribuer à la transition énergétique devenir un territoire TEPOS.
Partenaires	La Commune de SERRIERES serait porteuse de ce Projet. A noter que la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitiers a financé la visite technique et l'étude de faisabilité réalisées par STARENCO. Pour passer à la phase suivante : l'étude de rentabilité, la commune fera appel à STARENCO et sollicité l'aide ponc- tuelle de l'ADEME.
Coût prévisionnel	A ce stade nous n'avons qu'une estimation de coût pour l'étude de faisabilité jusqu'à la constitution du dossier consultation d'entreprises, à savoir :  - étude de rentabilité 1 690 €  - étude simplifiée avec OPEX 360 €  - dossiers auprès de DDR ENEDIS 1 490 €  - rédaction cahier des charges et DCE 1 990 €  Soit un total hors taxes de : 5 530 €
Plan de financement	Au niveau financement nous solliciterons en temps utile le Département et la Région BOURGOGNE FRANCHE COMTE.  Lors du prochain budget de la Commune nous examinerons si le projet nécessite un emprunt ou s'il peut être autofinancé en fonction des aides que nous aurons obtenues.
Calendrier	<ul> <li>- l'étude de faisabilité a été réalisé en 2021</li> <li>- l'étude de rentabilité pourrait se faire début 2022</li> <li>- la consultation d'entreprise fin 2022</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation proposés	

Page 118 sur 118 Version du 4 janvier 2022

Annexe 3 – Maquette financière



### MAQUETTE FINANCIÈRE ANNUELLE

# RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## FICHES ACTION - ANNÉE 2021







ii est rapp territoire. La premiè	oire.	irestrappere que le CRTE doit faire l'objet de revisions annuelles visant notamment a decrire l'avancement des projets et actions presentées, mais permettant aussi d'amender la liste ci-après au regard des nouvelles opportunites rencontrees par le territoire. La première mouture du CRTE, adoptée en décembre 2021 compte 63 fiches actions et 25 fiches projets.	lecrire l'avancement 25 fiches projets.	des projets i	et actions prese	ntées, mais permettant au	ssi d'amender la liste ci-apr	'ès au regard des nouvel	es opportunites rencontre	es par le
N° fiche	Axe(s) stratégiqu e(s)	u Nature de l'opération	Porteur de projet	Début de mise en œuvre	Estimation du montant de la dépense	Nature du financement envisagé	Part porteur de projet	Part Etat	Autres fiancements	Priorité
A1.	Axe IV	Isolation par l'extérieur de la salle périscolaire	Bourgvilain	2022	30 000 €	DSIL 2022	18 610 €	28 032 € DSIL relance 2021	19 989 € (Dépt)	
A2	Axe IV	Voie douce piétonnière sécurisée	Bourgvilain	2022	30 000 06	DSIL 2022 Département				
, A3	Axe I	Réhabilitation ancienne scierie à Montmelard	CCSCMB	2022/2023	752 000 €	2ème Fonds Friches 2021 DSIL/DETR 2022	1	H do		
A4	Axe III	Réhabilitation du bâtiment C de l'Hôpital Corsin	CCSCMB	2022	2 396 939 €	DSIL 2021				
A5	Axe I	Aménagement ZA Berlières2 à Matour	CCSCMB	2022	308 022 €	DETR 2020				
A6	Axe I	Construction Centre Technique Automobile ZA Berlières 2 à Matour en Atelier relais	CCSCMB	2022	362 500 €	Plan relance Région - Bois				
A7	Axe IV	Création d'un poste de chef de projet CRTE	CCSCMB	2023	213 000 €	FNADT / ANCT				
A8	Axe III	Réhabilitation de la station d'épuration et du réseau d'assainissement de Pierreclos	CCSCMB	2022	742 100 €	Financements Agence de l'Eau RMC + CD71 2022			~ _	
A9	Axe III	Maintenir et adapter une offre de garde pour les 0-3 ans	CCSCMB	2022		CAF				
A10	Axe III	Développer les liens intergénérationnels	CCSCMB	2022		CAF		2		
A11	Axes III et		CCSCMB	2022	82 100 €			200		
A12	Axes II et	Développer la production d'énergie solaire	CCSCMB	2022					٠	
A13	Axes II, III et IV	Eco-labelliser les micro-crèches communautaires	CCSCMB	2022	25 065 €	ADEME	9		2	
A14	ĭ	Maintenir et développer les actions en faveur de la mobilié durable	CCSCMB	2022	10 000 €	Région		61		
A15	Axe IV	Mettre en place des actions de communication, de sensibilisation et de pédagogie autour de l'énergie et du climat.	CCSCMB	2022		ADEME				
A16		Axes I et IV Protéger la biodiversité	CCSCMB	2022	-					
A17	Axe IV	Réduire et mieux valoriser les déchets	CCSCMB .	2022						
A18	Axe IV	Rênovation/réfection de la façade de l'église	Dompierre les Ormes	2022	22 471 €	DSIL				
A19	Axe IV	Aménagement paysager centre bourg - création chemin piétonnier - sécurisations accès aux bâtiments publics	Germolles-sur- Grosne	2023	49 000 €	DSIL	1			
A20	Axe II	Rénovation Maison des patrimoines avec requalification du parc et construction d'une halle des producteurs	Matour	2021/2022	727 320 €	DETR 2021	*	210 000 € DETR 2021		
A21	Axe II	Rénovation, extension Ecole maternelle	Matour	2021/2022	920 000 €	DETR			Région (part études)	
A22	Axe III	Espace de travail partagé	Matour	2022	100 000 €					
A23	Axe II	Extension du bâtiment Maison de santé pluridisciplinaire	Matour	2022	10	FEADER Etat Région Département	2)	-	,	
A24	Axe II	Rénovation de cinq ensembles immobiliers	Matour	2022	2 175 000 €	DSIL 2022				
A25	Tous Axes	Tous Axes Participation et implication de la population	Matour	2022/2025						





# RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE









ll est rappelé que le CRTE doit faire l'objet de révisions annuelles visant notamment à décrire l'avancement des projets et actions présentées, mais permettant aussi d'amender la liste ci-après au regard des nouvelles opportunités rencontrées par le territoire. FICHES ACTION - ANNÉE 2021

La pre	emière mou	La première mouture du CRTE, adoptée en décembre 2021 compte 63 fiches actions et 25 fiches projets.	5 fiches projets.							
N° fiche	Axe(s) stratégiqu e(s)	Nature de l'opération	Porteur de projet	Début de mise en œuvre	Estimation du montant de la dépense	Nature du financement envisagé	Part porteur de projet	Part Etat	Autres fiancements	Priorité
A26	Axe	Redynamisation Zone touristique du Paluet	Matour	2022	3 000 081	DETR Département		9		
A27	Axe II	Rénovation, extension du bâtiment Mairie / Ecole Elémentaire	Matour	2024			•			
A28	Axes III et		Montmelard	2021/2022	160 000 €	DSIL relance				
A29	4		Montmelard	2023	€3 000 €	- DETR Département				
A30	Axe III	Aménagement MAM dans ancienne école après ouverture Groupe scolaire à Brandon	Navour-sur-Grosne	2022	23 898 €	CAF: 43 118 €		,		
A31	Axe III	Mise en sécurité du hameau de la Croix de brandon	Navour-sur-Grosne	2022	143 250 €	DETR 2021 : 37 961 € Département Amendes de police		37 961 € DETR 2021		
A32	Axe III	Création atelier municipal avec panneaux photovoltaïques	Navour-sur-Grosne	2022	165 000 €	DETR/DSIL 2022 Département				
A33	Axe III	Rénovation salle des fêtes Clermain	Navour-sur-Grosne	2022	50 486 €	DETR 2021 : 17 670 € Département		17.670 € DETR 2021		
A34	Axe III	Rénovation salle des fêtes de Brandon	Navour-sur-Grosne	2024	300 000 €	DETR/DSIL 2023 Département Effilogis				
A35	Axe III	Mise en place d'une vidéosurveillance au bourg de Brandon	Navour-sur-Grosne	2 022	€ 000 €	DETR/DSIL 2022			38	
A36	Axe III	Achat, déconstruction et requalification de la salle multi activités	Pierreclos	2023	1 183 000 €	DETR/DSIL 2023				
A37		Aménagement voie douce entre Bussières Pierreclos et Serrières	Pierreclos	2022	141 000 €	Région ANCT			*(	
A38	Axe III	Rénovation Bâtiment en situation de péril ordinaire - ancienne usine de salaison - création env. 27 logements	Pierreclos	2022	3 185 000 €	2° AAP Fonds Friches 2021				
A39	Axe III	Aménagement école avec création de zones d'ombre	Pierreclos	2022	85 461 €	DETR : 25 639 € Département : 10 683 €				
A40	Axe III	Rénovation 3 logements dans bâtiment communal existant	Pierreclos	2022	374 950 €	DETR : 137 000 € Département : 35 000 € Effilogis : 25 000 €	v cæ	143 115 € DETR 2021		
A41	Axe III	Rénovation de la salle des fêtes	Pierreclos	2022	100 286 €	DETR 2021:35 100 € Département: 25 000 €		35 100 € DETR 2021		
A42	AxeII	Pòle médical	Pierreclos	2021	30 000 €					
A43		Création de 2 logements sociaux	Saint Léger Sous la Bussière	2022	326 183 €	DETR/DSIL 2022		2		
A44	t Axe III	Rénovation Salle de réunion	Saint Léger Sous la Bussière	2022	67 934 €	DETR 2021 : 23 775 € Département		23 777 € DETR 2021		
A45	Axe III	Rénovation d'une Maison pour logement locatif	Saint Léger Sous la Bussière	2023	250 000 €	DETR Département		P.		
A46	3 Axe III	Aménagement bâtiment communal pour accueil de jeunes enfants	Saint Léger Sous la Bussière	2022	490 000 €	DETR : 87 900 € Département : 40 000 €				
A47	7 Axe III	Rénovation énergétique des bâtiments communaux : école maternelle – mairie – école primaire – cantine et salles de réunions attenantes	Saint Pierre le Vieux	2021/2022	130 000 €	DETR 2021 : 65 000 € Département : 25 000 € Efflogis : 14 000 €		65 000 € DETR 2021	Département : 25 000 €	





# RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

FICHES ACTION - ANNÉE 2021









Il est rappelé que le CRTE doit faire l'objet de révisions annuelles visant notamment à décrire l'avancement des projets et actions présentées, mais permettant aussi d'amender la liste ci-après au regard des nouvelles opportunités rencontrées par le territoire.

La prei	nière mout	La première mouture du CRTE, adoptée en décembre 2021 compte 63 fiches actions et 25 fiches projets	25 fiches projets.							
N° fiche	Axe(s) stratégiqu e(s)	Nature de l'opération	Porteur de projet	Début de mise en œuvre	Estimation du montant de la dépense	Nature du financement envisagé	Part porteur de projet	Part Etat	Autres flancements	Priorité
A48	Axe III	Rénovation d'un logement	Saint Point	2022	25 000 €	DETR 2022 Département		ž.	1	
A49	Axe III	installation d'un Point d'Apport Volontaire avec accès PMR	Serrières	2021	22 984 €	DETR 2021 : 8 044 € Département : 5 000 €	ž	8 044 € DETR 2021	Département : 5 000 €	
A50	Axe IV	Travaux Aire de lavage et stockage du local technique communal avec installation d'une cuve récupérateur d'eaux pluviales	Serrières	2021	85 166 €	DETR 2021 : 29 808 € Départrement : 5 000 €	43	29 808 € DETR 2021	Départrement : 5 000 €	
A51	Axe III	Aménagement voie douce entre Bussières Pierreclos et Serrières	Serrières	2022	14 700 €	Région ANCT	5		- 4	
A52	Axe III	Création d'un réseau interne de fibre optique interconnectant les bâtiments communaux	Tramayes	2021/2022	39 000 €	DETR 2021:13 566 €		13 566 € DETR 2021		
A53	Axe III	Création lotissement du Tacot en 2 phases : 13 lots puis 10 lots	Tramayes	2022	400 000 €	À définir en fonction du dossier			0	
A54	Axe IV	Création d'un parking de 60 places avec ombrières photovoltaïques	Tramayes	2022 - 2023	400 000 €	DETR/DSIL 2022 - 2023 Banque des territoires	,	-		
A55	Axe III	Rénovation globale bâtiment communal pour création de « l'Institut de Tramayes »	Tramayes	2022/2023	1 700 000 €	DETR/DSIL 2022 Département Effliogis				
A56	Axe III	Rénovation - restructuration de la Mairie	Tramayes	2021/2022	314 000 €	DETR 2021 : 101 752 € Département : 87 216 € Effilogis : 60 000 €		101 752 € DETR 2021	Département : 87 216 €	
A57	Axe III	Changement fenêtres et volets bâtiment école	Trambly	2022	29 978 €	DETR: 11 991 € Département: 7 495 €				
A58	Axe III	Changement fenêtres et volets de l'ancienne cure	Trambly	2022/2023	32 000 €	DETR: 14 000 € Département: 8 750 €				
A59	Axes III et IV	Rénovation énergétique école maternelle + 3 logements	Trivy	2022	111 000 €	DSIL Relance Effilogis		. 63		
A60	Axe III	Amélioration de l'accueil des habitants	Trivy	2023	26 000 €	DETR/DSIL Département		0294		
A61	Axe IV	Installation d'une chaudière à granulés bois	Trivy	2022	33 000 €	DETR/DSIL Effilogis		-	,	
A62	Axe III	Rénovation énergétique, restructuration et agrandissement de la salle communale	Verosvres	2022	450 000 €	DSIL Relance	45			
A63	Axe IV	Aménagement sécuritaire RD121 - Les Blaises	La Chapelle du Mont de France	2022	40 000 €	DETR/DSIL 2022 Département				

Annexe 4 – Délibération du Conseil de la Communauté de communes Saint-Cyr Mère Boitier en date du 14 décembre 2021



### Extrait du registre des Délibérations

### Séance du 14 décembre 2021

Convocation: 9 décembre 2021 Date d'affichage: 9 décembre 2021

Les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (CC SCMB) se sont réunis l'an deux mille vingt et un, le mardi quatorze décembre à vingt heures à Trambly, salle du mille-clubs, sous la Présidence de M. Jean-Mare MORIN.

BOURGVILAIN:

M. Olivier LORNE

LA CHAPELLE du MONT DE FRANCE DOMPIERRE LES ORMES

Mme Géraldine AURAY

M. Marcel RENON M. Hervé JOSEPH

GERMOLLES S/GROSNE MATOUR

Mme Nathalic LAPALUS M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN NAVOUR S/GROSNE MONTMELARD PIERRECLOS

M. Cédric GRANDPERRET Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT M. Pierre-Yves QUELIN Mme Fabienne PRUNOT M. Rémy MARTINOT M. Jean Marc MORIN M. Pierre LAPALUS

Mme Cécile CHUZEVILLE M. Jean-Noël BERNARD Mme Chantal WALLUT M. Bernard PERRIN SAINT LEGER /LA BUSSIERE SAINT PIERRE LE VIEUX SAINT POINT SERRIERES FRAMAYES FRAMBLY FRIVY

Absents excusés : MM. Gilles LAMETAIRIE (Bourgvilain) - Philippe HILARION (La Chapelle du Mont de France) — Jean PIEBOURG (Navour S/Grosne) — Michel MAYA et Damien THOMASSON (Tramayes) — Erie MARTIN Nombre de délégués présents: 20 Nombre de délégués en exercice : 25 (Vérosvres)

Mme Laurence GUILLOUX

VEROSVRES

Pouvoirs: Mme Séverine DEBIEMME à Mme Géraldine AURAY (Dompierre les Ormes) - M. Damien THOMASSON à Mme Cécile CHUZEVILLE (Tramayes)

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Mme Chantal WALLUT

# Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

REÇU EN PREFECTURE le 21/12/2821

**DELIB 2021-106** 

Vu l'arrêté préfectoral nº 71.2016-12-15 002 en date du 15 décembre 2016 portant création de la

Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier;

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2021-01-07-001 du 7 janvier 2021 actualisant les compétence communautaires;

Vu la circulaire du 1º Ministre n° 6231/SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats

Vu la circulaire du 1º Ministre n° 6231/SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique;

### Le Président Jean-Marc MORIN expose que :

- le Gouvernement a souhaité que chaque territoire soit accompagné pour décliner dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique, à court et moyen terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'Etat;
  - suite à la circulaire du 1" Ministre n° 6231/SG du 20 novembre 2020, la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier s'est engagée le 4 février 2021 dans l'élaboration d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).
    - Un protocole de préfiguration du CRTE a été signé le 8 juin 2021 avec l'Etat et la Région.

l'ANCT et en coopération étroite avec les services du Secrétariat général de la Préfecture, les services de la Depuis, avec l'implication de toutes les communes, avec l'aide du cabinet SETEC organisation missionné par Communauté de communes ont travaillé à la rédaction du CRTE. Merci à tous pour leur implication. Présentant le projet finalisé de CRTE qui comporte 63 fiches actions et 25 fiches projet, le Président propose de l'approuver et de l'autoriser à signer le 4 janvier prochain avec le Préfet de Saône et Loire et le Président du Conseil départemental.

Le Conseil de Communauté, oul l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer avec le Préfet de Saône et Loire et le Président du Conseil départemental APPROUVE le projet finalisé de CRTE avec ses annexes comportant 63 fiches actions et 25 fiches projet; la convention cadre
  - AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'avancement de ce dossier.

Fait le même jour, mois et an que dessus, Pour extrait certifié conforme,

Le Président



RECU EN PREFECTURE le 21/12/2021

**DELIB 2021-106** 

. . . 

### **FIN**